



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
21 avril 2022  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dix-septième session**  
Point 23 a) de la liste préliminaire\*  
**Activités opérationnelles de développement :**  
**activités opérationnelles de développement**  
**du système des Nations Unies**

**Conseil économique et social**  
**Session de 2022**  
23 juillet 2021-22 juillet 2022  
Point 7 a) de l'ordre du jour  
**Activités opérationnelles du système des Nations**  
**Unies au service de la coopération internationale**  
**pour le développement : suite donnée**  
**aux recommandations de politique générale**  
**de l'Assemblée générale et du Conseil**

## **Application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Soumis en application des résolutions [72/279](#) et [75/233](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point sur la suite donnée, à l'échelle du système des Nations Unies, à l'examen quadriennal complet et sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Conformément à la résolution [76/4](#) de l'Assemblée générale, il fait également le point sur les progrès accomplis dans l'exécution de la refonte issue de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des nouveaux mandats prévus par la résolution [76/4](#) à cet égard.

Portant sur une année au cours de laquelle les pays en développement se sont battus pour se relever de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses conséquences socioéconomiques, il montre que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a permis d'apporter un appui plus intégré, plus efficace et de meilleure qualité face aux besoins et aux priorités des pays en matière de développement durable. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents se sont vu confier un rôle directeur dans les équipes de pays des Nations Unies, lesquelles fournissent un soutien plus adapté, tirant parti des moyens régionaux par l'intermédiaire des plateformes de collaboration régionales et des plans-cadres de

\* [A/77/50](#).



coopération des Nations Unies pour le développement durable ainsi que d'autres outils de planification améliorés. La reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies se poursuit, l'objectif étant de réunir les savoir-faire et les compétences nécessaires pour répondre aux priorités définies dans les plans-cadres de coopération.

S'appuyant sur ce qui a été fait pour aider les pays à se relever de la pandémie de COVID-19, le système des Nations Unies pour le développement a intensifié son action et l'a placée sous le signe de l'intégration de sorte à répondre aux besoins et aux priorités des pays en matière de développement durable, tout en veillant à ce que son action soit en phase avec les priorités énoncées lors de l'examen quadriennal complet de 2020. Il s'agit d'une base solide pour soutenir les transitions justes des pays sur le plan de la desserte numérique, des systèmes alimentaires et de l'énergie, qui peuvent avoir des effets multiplicateurs sur l'ensemble des objectifs de développement durable.

Pour ce qui est de l'avenir, le rapport recense les principaux domaines dans lesquels il faut veiller à ce que les progrès accomplis jusqu'à présent – configuration au niveau des pays, soutien régional, opérations institutionnelles, communication et évaluation des résultats à l'échelle du système – se traduisent par des résultats ambitieux à l'échelle voulue au cours de cette décennie d'action si l'on veut atteindre les objectifs d'ici à 2030. La pleine adhésion aux orientations issues de l'examen quadriennal de 2020 et le système du double rattachement hiérarchique, qui est au cœur des réformes du système des Nations Unies pour le développement, joueront un rôle pivot dans nos efforts. De même, en nous appuyant sur l'expérience acquise lors de la préparation des sommets et des manifestations de haut niveau qui se sont déroulés en 2021, nous devons tirer pleinement parti du rôle fédérateur des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de mobiliser des partenariats et des financements, qui devront atteindre un niveau sans précédent si l'on veut réaliser le Programme 2030. Enfin, le respect des engagements énoncés dans le pacte de financement en faveur d'un financement plus prévisible et durable, y compris le financement intégral du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, est une condition nécessaire à notre réussite collective.

Le présent rapport dresse un tableau encourageant, dans la mesure où on y constate que les entités du système des Nations Unies pour le développement sont déterminées à mettre les réformes au service des objectifs de développement durable. Mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, étant donné les défis que nous réservent l'année prochaine et les suivantes. La réforme du système des Nations Unies pour le développement ne fera pas tout. Pour réaliser le Programme 2030 dans son intégralité, nous avons la responsabilité collective de faire davantage, à plus grande échelle et plus rapidement. C'est le moment de sauver les objectifs de développement durable. La vie de milliards de personnes à travers le monde en dépend. Faisons ce qu'il faut pour atteindre les objectifs de développement durable, car ils demeurent la meilleure chance que le monde ait de connaître un avenir de paix, de dignité et de prospérité.

Le rapport s'appuie sur les résultats d'enquêtes administrées par le Département des affaires économiques et sociales entre décembre 2021 et janvier 2022, qui étaient adressées aux gouvernements des pays de programme, au siège des entités du système des Nations Unies pour le développement, aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et, pour la première fois en 2022, aux gouvernements donateurs et aux équipes de pays des Nations Unies. Le concours de l'ensemble du système a été sollicité, notamment celui du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et de chacune de ses entités. Les données financières proviennent principalement de la base de données et du système d'information gérés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Je

remercie le Département des affaires économiques et sociales de l'appui apporté à l'examen quadriennal complet et aux mesures prises pour y donner suite.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	5
II. Un système de coordonnatrices et coordonnateurs résidents renforcé pour un changement radical du soutien apporté par le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable . . . . .	8
A. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents : un rôle moteur dans l'équipe de pays des Nations Unies et des moyens d'agir . . . . .	10
B. Les équipes de pays des Nations Unies fédérées en faveur des objectifs de développement durable . . . . .	13
C. Mobiliser les moyens régionaux pour répondre aux besoins des pays . . . . .	27
III. Une action intensifiée et intégrée pour répondre aux besoins et priorités des pays en matière de développement durable . . . . .	31
A. Vers un soutien intégré : favoriser la reprise économique mondiale et sauver les objectifs de développement durable . . . . .	33
B. Pays en situation particulière . . . . .	52
IV. La voie à suivre : un système des Nations Unies pour le développement intégré et efficace, qui rend des comptes et qui prête appui à des transitions justes pour un avenir durable et inclusif . . . . .	55
A. Assurer la pleine mise en œuvre de l'examen quadriennal du dispositif de double rattachement hiérarchique . . . . .	57
B. Mener des activités opérationnelles efficaces et efficientes . . . . .	60
C. Améliorer la présentation des résultats à l'échelle du système et l'évaluation à l'échelle du système aux fins d'une meilleure performance . . . . .	63
D. Respecter les engagements pris dans le pacte de financement et financer en intégralité le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents . . . . .	66
E. Mettre en œuvre les grandes stratégies dans les opérations du système des Nations Unies pour le développement . . . . .	74
V. Conclusion . . . . .	76

## I. Introduction

1. L'année 2021 aurait pu relancer la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable si le relèvement de la pandémie s'était fait de manière efficace et juste dans le monde. Une action décisive et coordonnée à tous les niveaux aurait pu venir à bout de la pandémie, déboucher sur un appui financier plus conséquent apporté aux pays, faire pencher la balance en faveur d'une action climatique ambitieuse et provoquer un nouvel élan autour de transitions essentielles.

2. Malgré les efforts louables qui ont été faits dans de nombreux domaines, l'ambition et l'action mondiales sont restées en deçà de ce qui était nécessaire pour venir à bout de la pandémie et favoriser une reprise verte, durable et inclusive. Les perturbations causées par la pandémie et une riposte mondiale inéquitable ont retardé de plusieurs années l'action que nous menons pour faire progresser les objectifs de développement durable. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté, par exemple, aurait augmenté de 131 millions rien qu'en 2020, et les progrès en matière d'avancement des droits des femmes pourraient avoir été retardés d'une génération. Au début de l'année 2022, les conséquences du conflit en Ukraine ont amplifié ces difficultés, entraînant des répercussions en chaîne sur la sécurité alimentaire, l'énergie et les finances dans le monde entier. Étant donné l'instabilité des marchés internationaux, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la réduction de la marge de manœuvre budgétaire des pays, nous risquons d'être aux prises avec des écarts toujours plus grands s'agissant des investissements à consentir pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces défaillances ont pour effet de creuser le fossé et d'accroître la méfiance entre les États et à l'intérieur de ceux-ci, et, plus généralement, de saper la confiance dans le multilatéralisme.

3. Face à des tensions géopolitiques qui persistent, des conflits qui se prolongent, des déplacements qui atteignent des niveaux records et des changements climatiques dont les effets ne cessent de s'aggraver, nous devons faire preuve de beaucoup plus de solidarité, d'ambition et d'engagemens tant sur le plan de la collaboration que dans nos actions en faveur du développement durable. Je reste persuadé que nous avons encore la possibilité d'opérer des changements audacieux pour rendre les économies plus inclusives, équitables et sobres de carbone et favoriser l'égalité des genres. Ensemble, nous pouvons encore sauver les objectifs de développement durable ; il faut pour cela que le Programme 2030 continue de guider notre action.

4. Grâce aux réformes que nous avons menées ensemble, le système des Nations Unies pour le développement est désormais mieux placé pour soutenir les États Membres dans l'entreprise de développement mondial la plus ambitieuse engagée à ce jour. Au vu de la riposte menée par le système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19, il est manifeste que le système des Nations Unies était prêt pour ce changement. Le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies ont tiré parti des moyens de l'ensemble du système des Nations Unies pour apporter immédiatement un véritable soutien aux pays du monde entier et faire face aux conséquences généralisées que la pandémie a eues sur la vie des gens, notamment des femmes et des jeunes. Les équipes de pays des Nations Unies ont déployé 121 plans d'intervention socioéconomique dans 139 pays. Notre action a permis à des millions de personnes d'avoir accès à la vaccination et aux soins de santé, y compris les services de santé maternelle et la nutrition, et à des millions d'enfants d'avoir accès à l'éducation ; elle a également permis d'aider les pays à faire face à la recrudescence de la violence fondée sur le genre et de protéger l'accès à la protection sociale. Les plans d'intervention socioéconomique sont désormais intégrés aux plans-cadres de coopération, l'objectif étant que le relèvement s'inscrive dans le

prolongement des mesures de riposte prises dans l'urgence par les pays, et ce, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

5. Lors de l'examen quadriennal de 2020, les États Membres ont appelé de leurs vœux le renforcement du système des Nations Unies pour le développement, mesure jugée essentielle pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de développement durable. Ils ont donné des orientations claires pour le système des Nations Unies pour le développement, réclamant une action plus forte en matière d'élimination de la pauvreté, d'enseignement de qualité, de couverture sanitaire universelle et d'élargissement de la protection sociale, ainsi qu'un soutien aux fins du déploiement urgent et équitable des vaccins contre la COVID-19, mesure décisive en vue de la reprise économique mondiale. Ils ont demandé que les travaux du système des Nations Unies reposent davantage sur des approches fondées sur les droits et tenant compte des questions de genre, que d'autres améliorations soient apportées dans les domaines de l'égalité des genres, de l'intégration des personnes handicapées et de l'action menée avec et par les jeunes, et que davantage de moyens soient consacrés à la collecte de données et aux capacités visant à cibler les investissements en faveur du développement, et ce, afin que personne ne soit laissé de côté et que les progrès accomplis soient mesurés par rapport à des données de référence et à des objectifs plus solides. Ils ont également demandé que les entités fassent davantage pour appuyer l'action climatique, la transition énergétique, la transformation numérique et la préservation de la biodiversité afin d'accélérer le passage à des économies inclusives, durables et résilientes. Ils ont demandé en outre qu'un appui plus adapté soit apporté aux pays en situation particulière et à ceux qui sont en proie à des conflits ou en situation de fragilité, et qu'un soutien renforcé soit apporté aux pays aux fins de la mobilisation des moyens de mise en œuvre.

6. L'examen, en 2021, du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a débouché sur un soutien sans équivoque à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Les États Membres ont lancé un appel clair en faveur du respect intégral du dispositif de double rattachement hiérarchique et de la pleine application du pacte de financement, lesquels sont essentiels si l'on veut tirer pleinement parti du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Estimant dans leur ensemble que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devait être entièrement financé et ses capacités essentielles préservées pour réaliser l'ambition de la réforme, ils se sont engagés à faire en sorte que les modalités actuelles permettent de mobiliser un financement suffisant et prévisible. Ils ont également fixé des priorités pour que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents fonctionne de manière encore plus efficace : ces priorités concernent la mobilité, le recrutement et la formation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; les gains d'efficacité dans les opérations ; l'établissement de rapports axés sur les résultats. Ces orientations claires venant des États Membres ont permis de donner une impulsion à la réforme.

7. Pour la première fois, le Département des affaires économiques et sociales a créé une enquête destinée aux équipes de pays des Nations Unies, à laquelle ont répondu 626 membres de 30 entités du système des Nations Unies pour le développement ; l'enquête à l'intention des gouvernements a été élargie aux États qui versent des contributions volontaires au système des Nations Unies pour le développement : 68 réponses ont été reçues, notamment de 14 des 20 principaux donateurs. En complément de l'enquête annuelle réalisée auprès des gouvernements des pays de programme, à laquelle 72 % d'entre eux ont répondu, de l'enquête menée auprès du siège des entités des Nations Unies chargées d'activités de développement qui, ensemble, représentent 92 % du financement total des activités opérationnelles de développement, et de l'enquête réalisée auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à laquelle 92 % d'entre eux ont répondu, ainsi que des

évaluations externes, les échos reçus récemment témoignent d'un niveau de satisfaction toujours plus élevé à l'égard du soutien collectif apporté par le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, ce qui signifie que la réforme permet d'atteindre les objectifs visés par les États Membres. Cela dit, les résultats des enquêtes menées récemment font ressortir des domaines dans lesquels il reste des progrès à faire. Ces éléments, auxquels s'ajoutent les mandats supplémentaires issus de l'examen quadriennal de 2020 et de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, constituent des leviers d'action dans cinq domaines clés.

8. Premièrement, dans le prolongement des résultats obtenus par les équipes de pays des Nations Unies en matière de renforcement de la cohérence stratégique et de prestation d'un soutien intégré et spécialisé, nous devons veiller à ce que le système des Nations Unies pour le développement soit équipé comme il se doit pour soutenir les pays qui s'engagent dans une transition juste sur le plan de l'énergie, des systèmes alimentaires et de la desserte numérique. Nous devons donc faire des progrès plus tangibles pour donner suite à l'engagement que nous avons pris, ensemble, de mettre les plans-cadres de coopération en phase avec les objectifs de développement durable et de reconfigurer les équipes de pays des Nations Unies de sorte à mobiliser les savoir-faire et les compétences nécessaires pour apporter des réponses intégrées aux besoins et aux priorités des pays et faire progresser tous les objectifs de développement durable en ne laissant personne de côté. Il faudra modifier radicalement notre action si nous voulons apporter le savoir-faire aux pays au niveau voulu.

9. Deuxièmement, nous devons tirer pleinement parti du rôle fédérateur du système des Nations Unies pour aider les gouvernements à attirer les partenariats, les savoir-faire, les financements et les solutions de développement, qui devront atteindre un niveau sans précédent. En matière de développement, les avantages d'une fonction de coordination qui soit dotée des moyens d'agir et plus impartiale sont clairs à cet égard. Dans tous les pays, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents se mobilisent de façons inédites. Nous devons maintenant aller plus loin, avec un fort sentiment d'urgence.

10. Troisièmement, nous devons consolider de toute urgence les éléments de la réforme qu'il reste à mettre en œuvre. La réforme est engagée depuis quatre ans ; il nous faut veiller à l'excellence et à l'efficacité de nos opérations, de sorte que celles-ci permettent de prêter un appui spécialisé et intégré de la part de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et qu'elles produisent de nouveaux gains d'efficacité. Dans le prolongement des progrès déjà accomplis, nos moyens régionaux doivent tenir la promesse de fournir en temps réel à nos coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies le savoir-faire et le soutien dont ils ont besoin. Nous devons mettre en place le nouveau bureau chargé des évaluations à l'échelle du système et le rendre opérationnel afin de rendre compte pleinement désormais de ce que le système fait, dans son ensemble, pour aider les pays à progresser sur la voie des objectifs de développement durable, et de combler ainsi les lacunes à cet égard.

11. Quatrièmement, nous devons continuer à nous employer à ce que la réforme du système des Nations Unies pour le développement débouche sur les changements de comportement, de culture et de mentalité nécessaires pour que le système des Nations Unies offre collectivement la meilleure aide possible. Le modèle du double rattachement hiérarchique est essentiel si nous voulons que le système des Nations Unies pour le développement se mobilise collectivement en faveur des objectifs de développement durable ; la valeur et les avantages qu'il revêt sont désormais bien compris dans l'ensemble du système. Avec le soutien et le contrôle continus des

organes directeurs, nous devons veiller à ce que le cadre révisé de gestion et de responsabilité soit pleinement appliqué pour que le soutien apporté aux pays vienne de l'ensemble du système, chaque entité contribuant en fonction de ses atouts. La liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, qui est en cours d'élaboration comme suite à la demande formulée par les États Membres dans le cadre de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, sera un outil important à cet égard.

12. Cinquièmement, nous devons changer radicalement notre modèle de financement et notre modèle de fonctionnement. Il faut respecter pleinement les engagements pris dans le cadre du pacte de financement pour garantir un financement prévisible qui soit de qualité : il s'agit d'une première étape indispensable visant à créer les mesures incitatives nécessaires à l'action collective et à l'intégration voulue pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable à grande échelle. Et cela commence par le financement intégral du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

13. Le présent rapport dresse un tableau encourageant, dans la mesure où on y constate que les entités du système des Nations Unies sont déterminées à mettre les réformes au service des objectifs de développement durable, avec les conseils et le soutien continus des États Membres à tous les niveaux. Mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers, étant donné les défis que nous réservent l'année prochaine et les suivantes. C'est le moment de sauver les objectifs ; la vie de milliards de personnes à travers le monde et la crédibilité du multilatéralisme en dépendent. Les objectifs de développement durable demeurent la meilleure chance que le monde ait de connaître un avenir de paix, de dignité et de prospérité.

14. Dans mon rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), j'ai proposé un certain nombre d'outils et d'idées qui pourraient contribuer à donner une impulsion au Programme 2030, avec le soutien du système des Nations Unies pour le développement. Les États Membres peuvent compter sur ma détermination absolue à aller de l'avant et je compte sur les États Membres pour qu'ils continuent de jouer un rôle moteur en la matière.

## **II. Un système de coordonnatrices et coordonnateurs résidents renforcé pour un changement radical du soutien apporté par le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable**

15. Dès le départ, le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement a visé à assurer une transformation en profondeur du soutien que nous apportons aux pays en vue de la réalisation des objectifs de développement durable au lieu d'introduire des changements progressifs au niveau des outils, des compétences et de l'architecture du système. Nous étions d'accord pour dire que la voie à suivre consistait à faire collaborer les entités du système sous une direction solide et impartiale et qu'il fallait s'appuyer sur les forces de chaque entité tout en s'éloignant du principe du « plus petit dénominateur commun » qui prévalait dans l'architecture précédente. Il fallait également accélérer l'alignement des priorités sur les objectifs de développement durable, et ce, dans toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement, d'une manière qui soit à la mesure du changement d'orientation instauré par le Programme 2030.

16. Quatre ans plus tard, je peux dire avec confiance que nos réformes nous ont permis de nous rapprocher des objectifs qui nous sont communs. Les résultats des enquêtes et des évaluations externes confirment toujours que le système des

coordonnatrices et coordonnateurs résidents progresse sur la voie d'une plus grande intégration et collaboration. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents se sont vu confier les pouvoirs voulus pour jouer le rôle de coordination et de mobilisation qui leur revient ; ils bénéficient de l'appui des gouvernements et des équipes de pays des Nations Unies, qui reconnaissent et soutiennent leur leadership. L'action des équipes de pays des Nations Unies montre davantage de signes d'intégration, étayée par des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération de meilleure qualité, ainsi que par des mécanismes améliorés permettant de mobiliser les compétences et les savoir-faire de l'ensemble du système des Nations Unies – à l'intérieur ou à l'extérieur des pays concernés – afin d'adapter l'offre aux besoins et aux priorités propres aux pays. Grâce aux réformes engagées au niveau des bureaux multipays et au niveau régional, il est possible de mieux aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable.

17. Ces progrès ont également été renforcés par les initiatives engagées comme suite aux orientations issues de l'examen quadriennal de 2020 et de l'examen de 2021 du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. L'objectif était d'investir davantage dans la formation et de créer des parcours professionnels plus attractifs pour les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les coordonnateurs des questions de développement ; de poursuivre l'exercice de configuration des équipes de pays ; d'ancrer fermement la réforme engagée à l'échelle régionale ; de consolider l'application, au niveau des pays, du cadre de gestion et de responsabilité.

18. Il y a eu des progrès, mais il reste encore beaucoup à faire. Alors que les pays sont aux prises avec des crises cumulées – crise climatique, attaques contre nos systèmes naturels, longue pandémie de COVID-19 et, dernièrement, guerre en Ukraine –, nous devons continuer d'avancer avec détermination et ambition de manière à optimiser les effets des changements apportés. En particulier, nous devons continuer d'investir dans le renforcement des compétences et dans le déploiement stratégique du pouvoir fédérateur du système des Nations Unies pour aider les pays à tirer parti des financements, des technologies et des savoir-faire et à élargir les partenariats au service du développement de sorte qu'ils atteignent une échelle sans précédent. Nous devons veiller à ce que le renforcement des capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, l'arrivée de nouvelles compétences au sein des équipes de pays des Nations Unies et une bonne compréhension des budgets nationaux et de la marge de manœuvre budgétaire améliorent de manière notable notre capacité de soutenir les 17 objectifs de développement durable, en plaçant la transformation et la viabilité économiques au cœur des efforts. Nous devons agir plus rapidement pour faire évoluer notre présence dans les pays grâce à des changements concrets qui soient en phase avec les priorités des pays, comme l'a demandé l'Assemblée générale, et consolider les réformes engagées à l'échelle régionale pour apporter aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies les savoir-faire dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin, et aider les pays à réussir leur juste transition vers des économies plus inclusives et durables.

19. En œuvrant de concert avec les États Membres au sein de tous les organes directeurs, nous devons nous employer à veiller au respect du principe de responsabilité et à penser le système dans son ensemble, tant sur le plan de la culture institutionnelle que du comportement, en cessant de donner la priorité à son entité (« mon entité d'abord ») et en décloisonnant l'action de sorte à agir à l'échelle du système. Ce n'est qu'en travaillant main dans la main que nous pourrions apporter un appui stratégique élaboré face aux enjeux complexes et multidimensionnels auxquels les pays font face et nous mobiliser à l'échelle requise pour sauver les objectifs de développement durable.

## **A. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents : un rôle moteur dans l'équipe de pays des Nations Unies et des moyens d'agir**

20. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement repose sur l'hypothèse selon laquelle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents indépendants, impartiaux et dotés des moyens d'action voulus, en leur qualité de représentants directs du Secrétaire général dans les pays, pourraient jouer le rôle moteur et avoir l'impartialité qu'il faut pour favoriser une plus grande intégration au sein des équipes de pays des Nations Unies et, partant, mobiliser le soutien nécessaire à une réalisation accélérée des objectifs de développement durable. Nous savions aussi que seule une fonction de développement indépendante, libérée de ses responsabilités en matière de programmes et de collecte de fonds, pourrait permettre au système des Nations Unies d'avoir l'indépendance, la capacité et la légitimité voulues pour mobiliser toutes les parties prenantes et soutenir les pays avec l'ambition et l'envergure nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

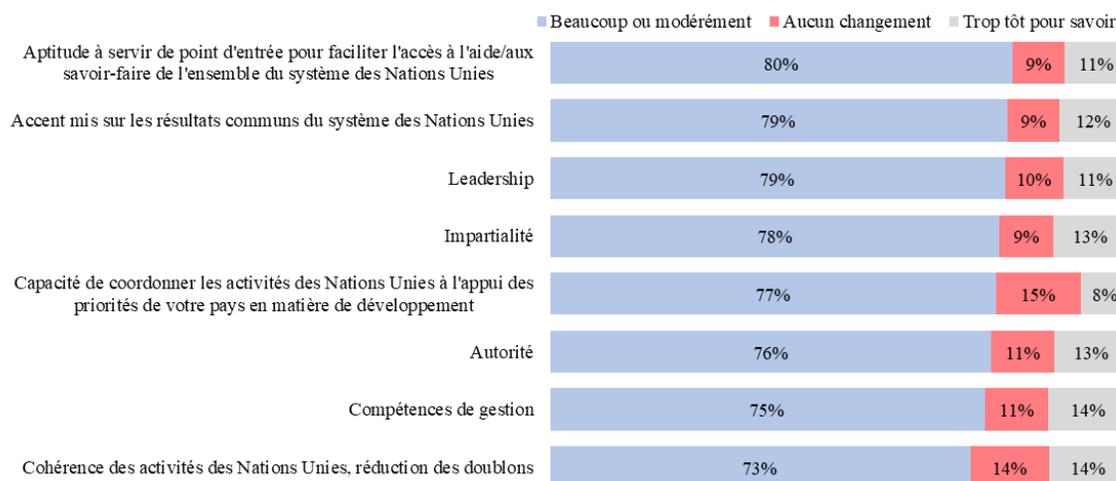
21. Ensemble, nous avons parcouru un long chemin. Dans ses résolutions [72/279](#) et [75/233](#), l'Assemblée générale a approuvé la voie que je proposais de suivre. Elle a réaffirmé qu'il était essentiel de disposer d'une direction dotée de moyens d'agir, stratégique, efficace et impartiale, ce qu'assure le système des coordonnateurs pour favoriser l'apport d'un appui plus efficace de la part du système des Nations Unies pour le développement. En 2021, les États Membres ont adhéré sans équivoque à l'orientation donnée dans le cadre de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en se fondant sur les nombreuses réactions recueillies lors d'enquêtes et d'évaluations internes et externes, selon lesquelles le système permettait de renforcer l'aide offerte collectivement par les Nations Unies dans les pays.

22. Dans son rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement ([E/2022/54](#)), la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable donne des précisions sur les initiatives soutenues par le Bureau pour renforcer la direction donnée et la formation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, comme l'avaient demandé les États Membres dans la résolution portant sur l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Elle donne également des précisions sur les initiatives prises pour faire en sorte que les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soient dotés de cinq postes essentiels d'administrateurs affectés aux fonctions suivantes : planification stratégique et chef de bureau ; économie ; gestion des données et établissement de rapports ; partenariats ; communication et sensibilisation.

23. Il ne fait aucun doute, d'après les données les plus récentes, que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a continué d'atteindre ses objectifs. Bien que certains aspects de la réforme n'aient pas encore été menés à bien, tout le monde s'accorde à dire que le passage à un nouveau système de coordonnatrices et coordonnateurs résidents était nécessaire et que c'est une réussite.

24. La reconnaissance par les gouvernements du rôle moteur joué par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans l'apport d'un appui stratégique aux priorités et plans nationaux a considérablement progressé, puisqu'il est passé de 79 % en 2019 à 89 % en 2021. Pour la troisième année consécutive, plusieurs indicateurs ont progressé concernant la perception que les gouvernements des pays de programme ont des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, s'agissant notamment du leadership des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, de leur impartialité, de l'accent mis sur les résultats communs et du rôle qu'ils jouent en tant que point d'entrée pour l'aide offerte par le système des Nations Unies (voir la figure 1).

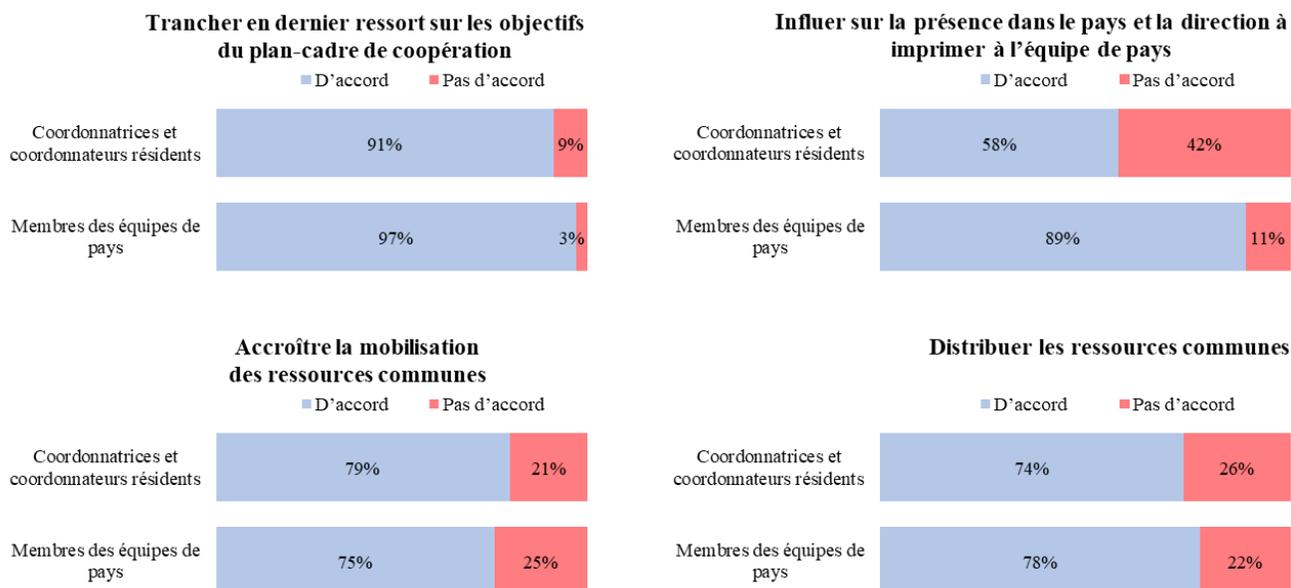
Figure 1  
**Réponses obtenues des gouvernements sur le renforcement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents après le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement**



Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme.

25. Les pays donateurs et les équipes de pays des Nations Unies, interrogés pour la première fois cette année, ont reconnu dans leur grande majorité la valeur du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : les trois quarts des pays donateurs ont estimé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents tiraient parti des avantages comparatifs des entités, même si moins de la moitié d'entre eux ont remarqué une réduction des doublons dans les activités des organismes des Nations Unies – un constat quelque peu attendu puisqu'il y a forcément une période de transition avant que les organismes puissent remanier en profondeur leurs portefeuilles d'activités. Selon les membres des équipes de pays des Nations Unies, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont effectivement habilités à trancher en dernier ressort sur les objectifs stratégiques du plan-cadre de coopération (97 %) ; à influencer sur la présence dans le pays et sur la direction à imprimer à l'équipe de pays des Nations Unies (89 %) ; à accroître la mobilisation des ressources communes (75 %) ou à les distribuer (78 %) (voir la figure 2). Ces chiffres correspondent à l'évaluation faites par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents eux-mêmes ; il existe cependant des différences de perception sur la présence dans les pays et la direction à imprimer à l'équipe de pays des Nations Unies (53 %).

Figure 2  
**Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont considérés comme ayant les moyens d’agir au sein de l’équipe de pays des Nations Unies, mais les avis divergent quant à leur capacité d’influer sur la présence dans le pays et sur la direction à imprimer à l’équipe de pays**



Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des équipes de pays des Nations Unies.

Abréviation : équipe de pays = équipe de pays des Nations Unies.

26. De même, les équipes de pays des Nations Unies ont jugé positivement l’efficacité de l’appui obtenu du bureau de la coordonnatrice résidente ou du coordonnateur résident (voir la figure 3).

Figure 3  
**Appui apporté par le bureau de la coordonnatrice résidente ou du coordonnateur résident à l’équipe de pays des Nations Unies**



Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des équipes de pays des Nations Unies.

## B. Les équipes de pays des Nations Unies fédérées en faveur des objectifs de développement durable

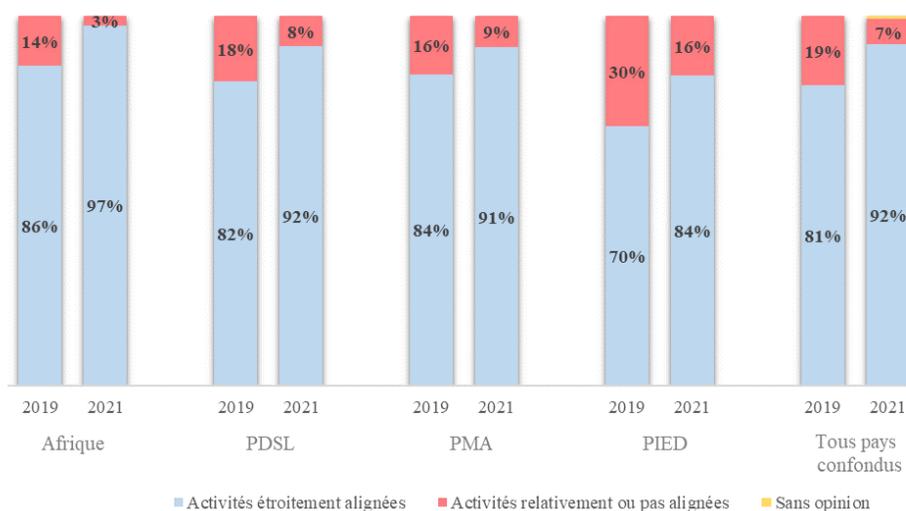
27. Il existe des preuves indéniables selon lesquelles la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, issue des réformes, travaille davantage en collaboration et selon une répartition du travail plus claire, ce qui permet un meilleur alignement sur les besoins et les priorités des pays.

28. Plus de 95 % des gouvernements étaient d'accord pour dire que les équipes de pays des Nations Unies travaillent en collaboration, contre 80 % en 2019 et 93 % en 2020. Plus des deux tiers des gouvernements des pays de programme et 83 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents mentionnent une répartition plus claire du travail au sein des équipes de pays des Nations Unies.

29. Pratiquement tous les pays de programme déclarent que ce que fait le système des Nations Unies pour le développement correspond bien à leurs priorités et besoins au niveau national. En 2021, cela traduisait les vues de 97 % des pays d'Afrique, de 91 % des pays les moins avancés, de 92 % des pays en développement sans littoral et de 84 % des petits États insulaires en développement, soit une augmentation notable par rapport au pourcentage enregistré l'année précédente, qui était de 70 % (voir la figure 4).

Figure 4

### Alignement des activités sur les priorités et besoins nationaux en matière de développement



Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme.

Abréviations : PMA = pays les moins avancés ; PDSL = pays en développement sans littoral ; PEID = petits États insulaires en développement.

30. Les efforts déployés en 2021 pour accélérer la mise en œuvre des plans-cadres de coopération et adapter la configuration des équipes de pays des Nations Unies aux besoins et priorités des pays ont commencé à porter leurs fruits, les plans-cadres de coopération étant de plus en plus perçus comme reflétant les priorités des pays, toutes catégories de pays confondues.

31. Les outils et orientations supplémentaires élaborés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, avec l'appui du Bureau de la coordination des

activités de développement, afin de faire en sorte que les descriptifs de programme de pays propres aux entités s'inspirent davantage des plans-cadres de coopération, et de mieux évaluer les capacités des équipes de pays des Nations Unies, contribueront à consolider les progrès accomplis dans ces domaines, avec l'appui des organes directeurs et des gouvernements hôtes.

### Le soutien des équipes de pays des Nations Unies est mieux adapté aux besoins et aux priorités des pays

32. Il ressort des enquêtes que le renforcement des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les nouveaux plans-cadres de coopération et les analyses communes de pays sont les mesures clés prises dans le cadre du repositionnement qui ont le plus contribué à améliorer l'aide offerte par les équipes de pays des Nations Unies (voir la figure 5). On constate notamment une grande cohérence de vues chez les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies.

Figure 5  
Mesure dans laquelle l'aide offerte par les équipes de pays des Nations Unies s'est améliorée

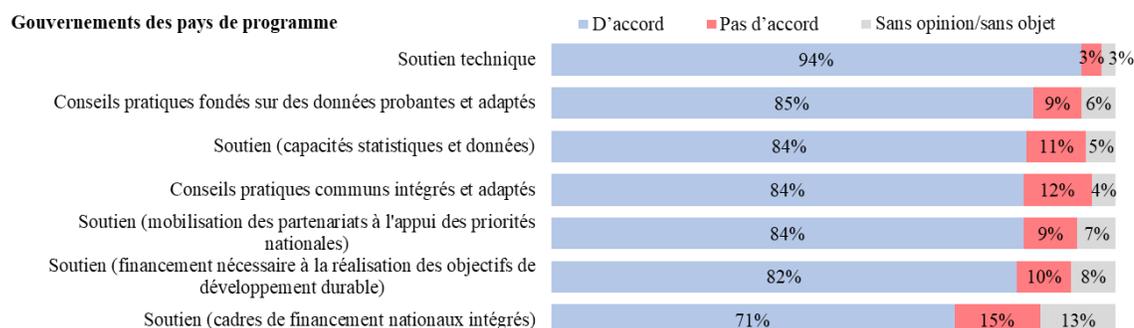
Mesure	Réponses des coordonnatrices et coordonnateurs résidents				Réponses des membres des équipes de pays			
	Beaucoup ou modérément	Peu	Pas de changement	Sans opinion	Beaucoup ou modérément	Peu	Pas de changement	Sans opinion
Renforcement des bureaux des CR	90%	7%	3%	1%	70%	15%	9%	5%
Plans-cadres de coopération	87%	6%	7%	1%	77%	10%	9%	3%
Analyses communes de pays	85%	7%	7%	1%	77%	11%	8%	3%
Plans de travail conjoints	74%	12%	13%	1%	59%	21%	14%	5%
Rapports à l'échelle du système	69%	23%	7%	2%	58%	22%	13%	6%
Groupes de résultats	65%	26%	9%	1%	63%	18%	14%	5%
Stratégies (fonctionnement institutionnel)	61%	28%	11%	1%	55%	22%	13%	11%
Plus de ressources gérées par les RC/équipes de pays	59%	18%	20%	3%	45%	25%	17%	14%
Cadre de gestion et de responsabilité (application renforcée)	50%	29%	19%	3%	52%	22%	15%	12%
Cadre de gestion et de responsabilité (dispositions renforcées)	47%	32%	16%	4%	48%	24%	14%	14%
Mobilisation des ressources (transparence)	45%	22%	31%	1%	45%	20%	24%	11%
Mobilisation des ressources (collaboration)	45%	28%	25%	2%	44%	27%	23%	7%
Plus de locaux en commun	34%	33%	29%	3%	39%	20%	31%	10%

Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des équipes de pays des Nations Unies.

Abréviations : CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

33. Les réponses reçues confirment également que les types de soutien fournis par les équipes de pays des Nations Unies ont permis de mieux répondre aux besoins des pays, 66 % des pays de programme estimant que le système des Nations Unies répond mieux à leurs besoins depuis le repositionnement. Plus de 94 % des gouvernements ont déclaré avoir reçu, de la part du système des Nations Unies, un soutien technique adéquat qui correspondait aux besoins nationaux. Plus de 84 % d'entre eux ont déclaré avoir reçu un soutien adéquat s'agissant des conseils pratiques intégrés communs adaptés à leurs besoins, des capacités statistiques et de la collecte de données, et de la mobilisation des partenariats. Les échos les moins positifs émanant des gouvernements concernaient le soutien reçu concernant les cadres de financement nationaux intégrés, puisque les gouvernements ont été 71 % à estimer avoir reçu un soutien adéquat en la matière, ce qui représente néanmoins une légère hausse par rapport aux résultats de 2020.

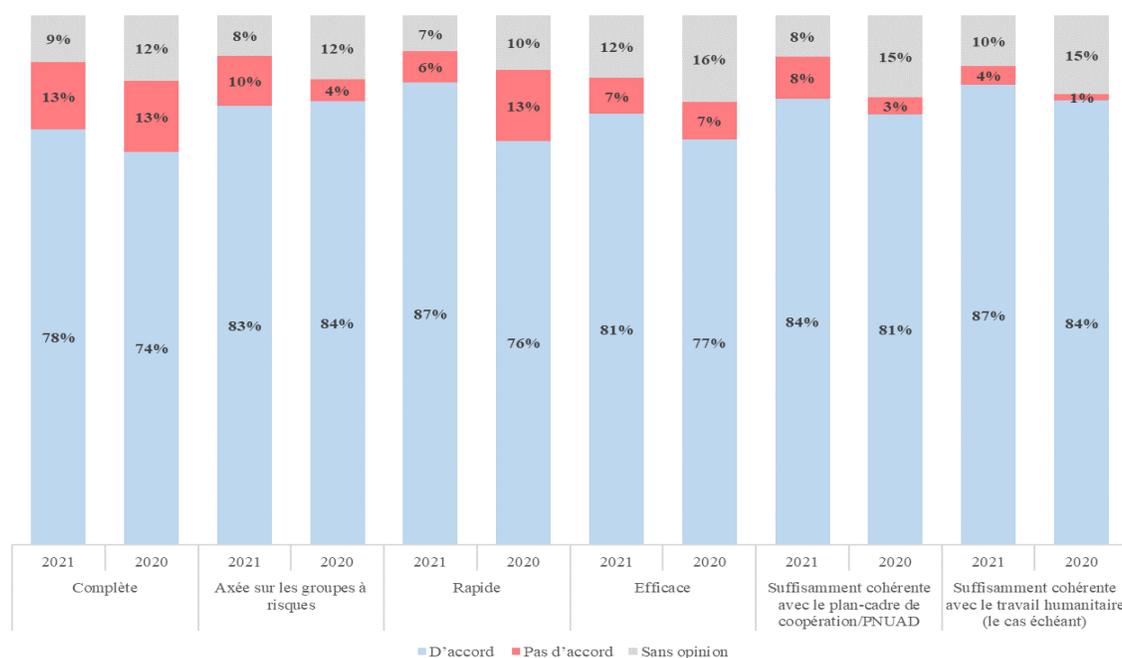
Figure 6  
**Les gouvernements des pays de programme estiment que le système des Nations Unies fournit un soutien technique et des conseils pratiques adéquats**



Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme.

34. Les gouvernements des pays de programme ont continué de donner une bonne appréciation en ce qui concerne la qualité de l'action menée face à la pandémie de COVID-19, cette appréciation étant dans l'ensemble légèrement meilleure qu'en 2020 (voir la figure 7).

Figure 7  
**Qualité de l'action menée face à la pandémie de COVID-19**



Source : Enquêtes réalisées en 2020 et 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme.

Abréviation : PNUAD = Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

35. En ce qui concerne les cinq volets de l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19, à savoir la protection des services et des systèmes sanitaires pendant la crise, la protection des personnes, la protection

des emplois, les mesures macroéconomiques et la cohésion sociale (voir la figure 8), les gouvernements des pays de programme ont considéré que la planification et la mise en œuvre avaient été encore plus efficaces qu'en 2020. Le volet concernant les mesures économiques et le relèvement a enregistré la progression la plus notable, puisque 85 % des gouvernements des pays de programme se sont déclarés satisfaits du soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement à la planification de leurs mesures respectives en 2021, contre 69 % en 2020.

Figure 8

**Efficacité du soutien du système des Nations Unies pour le développement en fonction des volets du plan d'intervention socioéconomique mis en place face à la COVID-19**

		Répartition des réponses (2021) (en pourcentage)			Objectif (en pourcentage)		Variation (en pourcentage)	
		Efficace	Inefficace	Sans opinion	2020	2021	2020 --> 2021	
<b>Priorité à la santé : protection des services et des systèmes sanitaires pendant la crise</b>	Planification	95	1	4	87	95	▲	8
	Mise en œuvre	93	0	7	84	93	▲	9
<b>Protection des personnes : protection sociale et services de base</b>	Planification	91	3	6	83	91	▲	8
	Mise en œuvre	86	4	10	81	86	▲	5
<b>Mesures économiques et relèvement : protection des emplois, des PME et des travailleurs du secteur informel</b>	Planification	85	6	9	69	85	▲	16
	Mise en œuvre	79	9	12	64	79	▲	15
<b>Mesures macroéconomiques et collaboration multilatérale</b>	Planification	78	9	12	71	78	▲	7
	Mise en œuvre	77	10	13	69	77	▲	9
<b>Cohésion sociale et résilience des populations</b>	Planification	89	5	6	77	89	▲	12
	Mise en œuvre	85	5	10	74	85	▲	11

Source : Enquêtes réalisées en 2020 et 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme.

Abréviation : PME = petites et moyennes entreprises.

36. Dans son rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable rend compte des principaux résultats obtenus s'agissant des 18 indicateurs socioéconomiques élaborés pour suivre la progression des mesures mises en œuvre collectivement par les équipes de pays des Nations Unies en matière de riposte et de relèvement face aux conséquences de la pandémie. En outre, le rapport d'étape établi dans le cadre de l'évaluation globale de l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19, publié en mars 2022, souligne que les réformes ont favorisé la planification collaborative et cohérente des équipes de pays des Nations Unies face à la COVID-19. Il montre également comment les mécanismes de financement commun, tels que le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, ont eu pour effet d'encourager le rapprochement entre les entités, favorisant ainsi une action intégrée.

37. Les données supplémentaires reçues, notamment grâce aux nouvelles enquêtes menées auprès des équipes de pays des Nations Unies et des gouvernements donateurs, confirment une nouvelle fois que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents apporte une valeur ajoutée à l'action des équipes de pays des Nations Unies. Il convient de souligner que si le système des coordonnatrices et

coordonneurs résidents doit devenir autonome à l'avenir, il ne peut se contenter de « coordonner » ; il doit apporter une valeur ajoutée, de sorte que le système des Nations Unies pour le développement devienne plus grand que la somme de ses parties.

38. Les échos et les données recueillis auprès des coordonnatrices et coordonneurs résidents et des gouvernements des pays de programme sont utiles à la gestion du système des coordonnatrices et coordonneurs résidents et des actions visant à consolider le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Ces données permettent de savoir quels sont les domaines particuliers à améliorer : il faut notamment apporter encore plus de cohérence et éviter les doubles emplois au sein des équipes de pays, faire en sorte que les coordonnatrices et coordonneurs résidents soient habilités à influencer sur la présence dans le pays et la direction à imprimer aux équipes de pays et continuer d'améliorer les compétences dans les bureaux des coordonnatrices et coordonneurs résidents, et dans les équipes de pays des Nations Unies dans leur ensemble, afin de soutenir la transformation économique des pays – une priorité pour la réalisation des objectifs de développement durable.

### **Analyses communes de pays et plans-cadres de coopération cohérents et intégrés**

39. Le fait que le plan-cadre de coopération revitalisé constitue le principal instrument permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement qui appuient la réalisation du Programme 2030 a été salué dans le cadre de l'examen quadriennal de 2020. Comme l'explique en détail la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans son rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement, nous avons avancé dans le déploiement des nouveaux plans-cadres de coopération et veillé à ce que des consultations inclusives débouchent sur des plans-cadres de coopération de meilleure qualité, qui soient en phase avec les priorités et les besoins des pays en vue de la réalisation du Programme 2030.

40. L'exécution de 31 nouveaux plans-cadres de coopération a débuté en 2021, ce qui porte le nombre total de plans-cadres de coopération en cours à 68, couvrant 52 % des équipes de pays des Nations Unies au début de 2022. L'exécution de 26 autres plans-cadres de coopération débutera en 2022, ainsi que l'élaboration de 48 autres. En 2023, les 16 pays qui n'en ont pas encore s'engageront dans l'élaboration d'un plan-cadre de coopération et, à la fin de cette même année, tous les pays disposeront de plans-cadres nouvelle génération. Les 121 plans d'intervention socioéconomique, qui couvrent 139 pays, sont désormais intégrés dans les plans-cadres de coopération, l'objectif étant de faire en sorte que les priorités soient alignées et que le relèvement favorise la transition juste des pays vers des économies plus durables et plus inclusives. D'ici à la fin de 2023, tous les pays seront passés de l'ancien instrument de planification (c'est-à-dire les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement) aux nouveaux plans-cadres de coopération. Quatre-vingts pour cent des équipes de pays des Nations Unies ont établi ou actualisé leur analyse commune de pays, celle-ci servant à l'élaboration de leur plan-cadre de coopération.

41. Pour faire en sorte que les plans-cadres de coopération soient pilotés conjointement avec les gouvernements, puis guidés par eux, plus de 80 % des coordonnatrices et coordonneurs résidents ont créé, avec les gouvernements, des comités directeurs mixtes qui poursuivent leurs travaux tant que le plan-cadre de coopération existe, 72 % d'entre eux se réunissant au moins une fois par an. Il s'agit d'une étape importante pour renforcer la direction au niveau des pays, l'alignement sur les priorités nationales et l'application du principe de responsabilité dans nos activités de développement.

42. À cet égard, je me félicite que la quasi-totalité des gouvernements (96 %) aient confirmé que les activités des Nations Unies menées au titre du plan-cadre de coopération répondent effectivement aux priorités fixées à l'échelon national en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et que 82 % des gouvernements estiment que leur participation au processus est suffisante en vue d'une appropriation nationale.

43. Il est maintenant temps de passer à la phase suivante et de faire en sorte que les descriptifs de programme, établis au niveau des entités, découlent réellement des plans-cadres de coopération. Les entités des Nations Unies ont indiqué, dans les réponses qu'elles ont données récemment, avoir pris de nouvelles mesures pour aligner les descriptifs de programme de pays en phase sur les plans-cadres de coopération. En outre, le Bureau de la coordination des activités de développement a pris des mesures pour faciliter et améliorer la transparence en ce qui concerne l'alignement des descriptifs de programme de pays sur les plans-cadres de coopération, notamment en veillant à ce qu'un tableau de bord de l'état d'avancement des plans-cadres de coopération actualisé en temps réel, y compris sur l'état d'avancement des préparatifs, soit accessible au public. Les organes directeurs peuvent se servir de ce tableau de bord lorsqu'ils examinent les descriptifs de programme de pays établis par leurs entités respectives.

44. Cela dit, les résultats sont encore mitigés à cet égard, faute de mesures adaptées permettant d'établir les responsabilités en matière d'application. Seuls 28 % des équipes de pays des Nations Unies ont communiqué le descriptif de programme de pays à la coordonnatrice résidente ou au coordonnateur résident pour qu'elle ou il l'examine et confirme par lettre que le descriptif découle bien du plan-cadre de coopération. Des changements importants devront être mis en place à cette fin au cours de l'année à venir.

### **Configuration adaptée des équipes de pays des Nations Unies**

45. Dans mon rapport sur le repositionnement du système des Nations pour le développement, publié en décembre 2017 ([A/72/684-E/2018/7](#)), j'avais proposé un modèle de configuration des équipes de pays des Nations Unies axé sur la demande qui associe de manière optimale les capacités et compétences opérationnelles du système des Nations Unies, qu'il s'agisse d'organismes résidents ou non résidents, et réponde au mieux aux priorités des pays. Dans sa résolution [75/233](#) sur l'examen quadriennal, les États Membres ont adopté cette idée et souligné qu'il fallait adapter la présence des entités du système des Nations Unies pour le développement en fonction des besoins propres aux pays de programme et que cela devait se faire au moyen de dialogues ouverts et inclusifs engagés avec les gouvernements dans le cadre des concertations portant sur les plans-cadres de coopération.

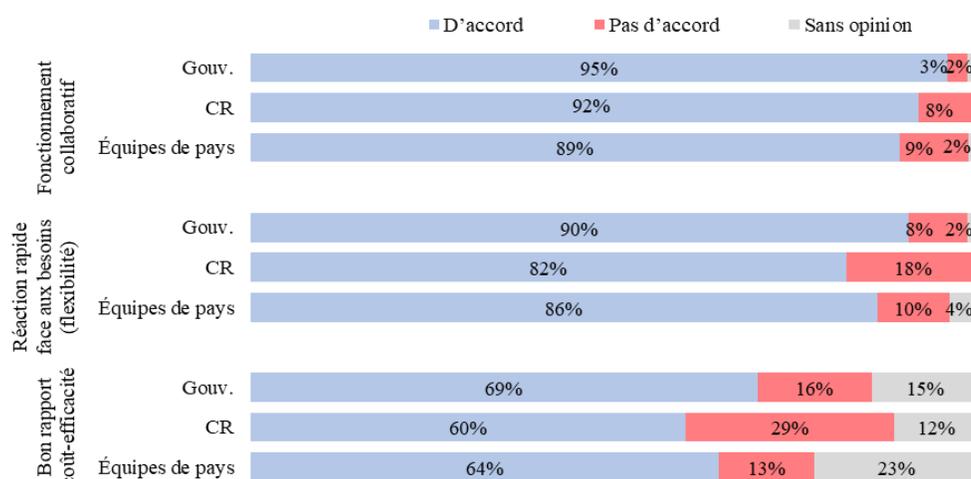
46. Dans mon précédent rapport ([A/76/75-E/2021/57](#)), j'ai demandé au Groupe des Nations Unies pour le développement durable de tracer un chemin plus clair et plus transparent pour optimiser la configuration des capacités des équipes de pays au cours des années 2021 et 2022, notamment avec les gouvernements hôtes.

47. À la fin de 2021, sur les 68 équipes de pays des Nations Unies qui avaient élaboré un plan-cadre de coopération depuis 2019, 50 (73 %) avaient entrepris un exercice de configuration. Les gouvernements de pays de programme se sont déclarés satisfaits, dans leur grande majorité (96 %), de la participation de l'équipe de pays aux dialogues, plus précisément sur la question de la configuration et de la présence des Nations Unies.

48. Les équipes de pays ont perçu la valeur intrinsèque du processus de configuration lui-même, qui a permis aux équipes de pays des Nations Unies de

repérer les effets de synergie et les complémentarités, de revoir les modèles institutionnels de fonctionnement et de favoriser un soutien plus collaboratif et intégré. Les gouvernements estiment à 81 % que l'exercice de configuration a permis de mettre en place des équipes de pays des Nations Unies bien adaptées aux besoins et défis qui leur sont propres, les pourcentages allant de 92 % pour les pays en développement sans littoral à 61 % pour les petits États insulaires en développement en passant par 89 % pour les pays les moins avancés. En outre, les gouvernements, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies s'accordent généralement à dire que les entités des Nations Unies présentes dans les pays fonctionnent de manière collaborative et flexible et que le rapport coût-efficacité est bon (voir la figure 9).

Figure 9  
**Une présence et une configuration des Nations Unies dans les pays qui misent sur la collaboration, la flexibilité et un bon rapport coût-efficacité**



Source : Enquêtes réalisées en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements, auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et auprès des membres des équipes de pays des Nations Unies.

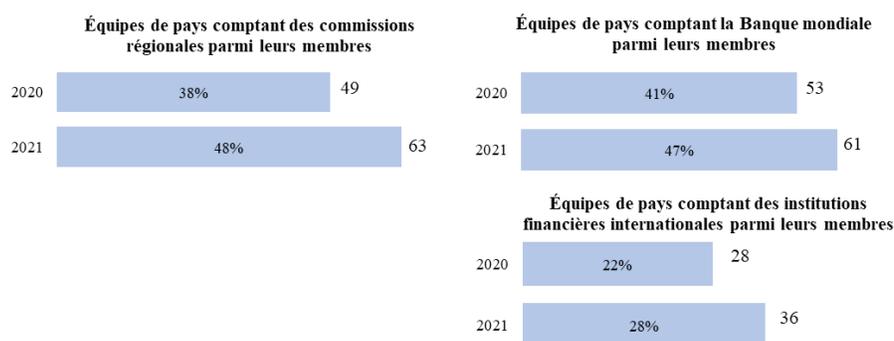
Note : Les gouvernements ont été interrogés sur la question de la présence des Nations Unies dans les pays, tandis que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies ont été interrogés sur la configuration actuelle, dont l'une des composantes est la présence des entités des Nations Unies.

Abréviations : Gouv. = Gouvernements ; CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

49. Dans son rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a indiqué que la participation d'organismes qui ne sont pas physiquement présents dans les pays a créé une valeur ajoutée. Certaines entités, comme l'Union internationale des télécommunications, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale du Travail, la CNUCED et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, dont la présence permanente dans les pays est limitée, voire inexistante, ont contribué de manière importante aux plans-cadres de coopération. Le savoir-faire de la CNUCED en matière de suivi des flux financiers illicites a bénéficié aux travaux menés en Afrique du Sud, en Angola, au Bénin, au

Burkina Faso, en Égypte, au Gabon, au Ghana, au Mozambique, en Namibie, au Nigéria, au Sénégal et en Zambie. Au Mozambique, l'ONUDI et la CNUCED ont contribué à la stratégie nationale de développement visant à diversifier l'économie pour assurer des moyens de subsistance durables. Les commissions régionales, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international participent de plus en plus aux équipes de pays des Nations Unies (voir la figure 10) et signent de plus en plus de plans-cadres de coopération.

Figure 10  
**Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies qui comptent des institutions premières internationales et/ou des commissions régionales parmi leurs membres**

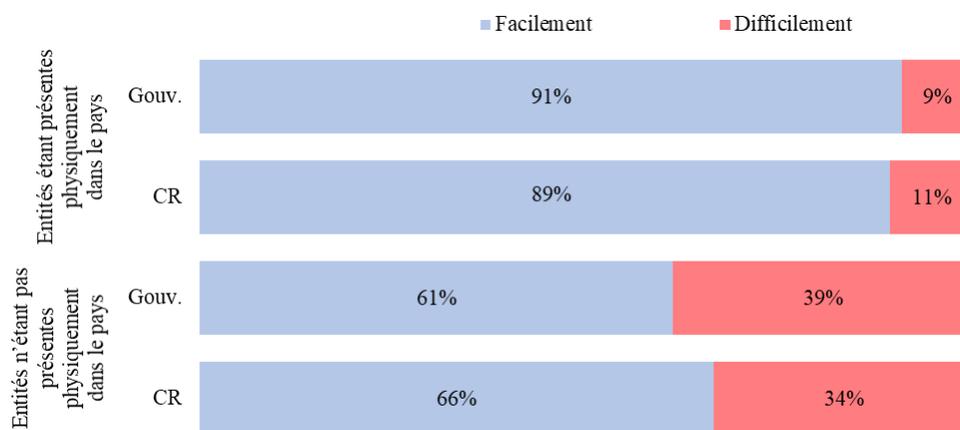


Source : Système de gestion de l'information du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, 2021.

Abréviations : FMI = Fonds monétaire international ; équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

50. S'il s'agit d'un constat positif, je reste d'avis que nous pouvons être plus ambitieux dans nos efforts de reconfiguration et dans notre examen des compétences des équipes de pays des Nations Unies afin de répondre à l'évolution des demandes sur le terrain. Il est évident qu'il y a encore des occasions manquées de mieux déployer nos moyens dans les pays. En outre, 39 % des pays et 34 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continuent de signaler des difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder au savoir-faire technique des entités des Nations Unies qui ne sont pas physiquement présentes dans le pays (voir la figure 11). En ce qui concerne la perception que les gouvernements ont de l'amélioration du rapport coût-efficacité, qui serait le fait de la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies, nous constatons peu de progrès.

Figure 11  
**Les gouvernements et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont accès au savoir-faire technique d'entités qui ne sont pas physiquement présentes dans le pays**



Source : Enquêtes réalisées en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme et auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Abréviations : Gouv. = Gouvernements ; CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

51. Pour aider les pays à redresser la barre et à atteindre les objectifs de développement durable, le système des Nations Unies pour le développement doit déployer ses meilleures compétences et son meilleur savoir-faire, indépendamment de la présence physique, dans les pays, des entités qui les détiennent. Les équipes de pays des Nations Unies devront s'adapter rapidement afin de demeurer à la hauteur des objectifs visés, gérer les difficultés actuelles et futures et tirer parti des possibilités qui existent déjà ou qui apparaîtront. En 2022, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable mettra en place une méthode d'évaluation des capacités pour aider les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à ajuster les effectifs en place en fonction de l'évolution des priorités et des besoins nationaux. Cela devra aller de pair avec des efforts plus importants visant à accroître la mobilité du personnel et avec un dialogue permanent engagé avec les gouvernements hôtes, lesquels ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre complète de cette priorité dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

### **Renforcer la coordination entre le travail humanitaire, les activités de développement et l'action en faveur de la paix pour faire progresser les objectifs de développement durable**

52. Les violences et les conflits, associés à une crise climatique et à des catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et intenses, ainsi qu'aux conséquences de la pandémie de COVID-19, continuent de faire des ravages. Avant même le déclenchement de la guerre en Ukraine, on estimait que quelque 274 millions de personnes auraient besoin d'une aide et d'une protection humanitaires en 2022, soit 17 % de plus qu'en 2021. En raison des conséquences directes que le conflit a en Europe, ainsi que des répercussions qu'il a à l'échelle mondiale sur les pays en développement du fait de l'instabilité des marchés financiers, énergétiques et alimentaires internationaux, le nombre de personnes nécessitant une aide et une protection humanitaires est passé à 296 millions. Cent sept pays sont gravement exposés à au moins une des trois dimensions – alimentaire, énergétique ou

financière – de ce choc, ce qui représente 1,7 milliard de personnes, dont 55,3 millions sont déjà en situation de pauvreté et 215 millions déjà sous-alimentés. À cet égard, j'ai créé en mars 2022 le Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière, qui est chargé de coordonner les mesures à prendre à l'échelle mondiale face aux répercussions que la guerre en Ukraine a sur les systèmes alimentaires, énergétiques et financiers mondiaux. Le Groupe a publié sa première note de synthèse sur les répercussions que la guerre en Ukraine a sur les systèmes alimentaires, énergétiques et financiers à l'échelle mondiale et présenté une série de recommandations visant à atténuer les effets de cette crise.

53. Il est évident que le Programme 2030 ne pourra être réalisé de manière universelle que si nous modifions sensiblement la façon dont les entités des Nations Unies collaborent dans des contextes difficiles où se rejoignent les enjeux de l'action humanitaire, du développement et de la paix. L'examen quadriennal de 2020 est clair à cet égard. Il ne s'agit pas de brouiller les mandats ou les ressources mais de veiller à ce que les moyens des différents piliers de l'action des Nations Unies soient déployés de manière cohérente, le but étant d'aider les pays à rester sur la voie du développement durable ou à redresser la barre. En d'autres termes, une action plus intégrée entre les différents piliers est absolument nécessaire si nous voulons être plus efficaces s'agissant de prévenir les conflits, les crises et les vulnérabilités avant qu'il ne soit trop tard et d'accélérer les transitions pour que la sortie des conflits et des crises se fasse plus rapidement le cas échéant.

54. Nous disposons d'une bonne assise sur laquelle nous pouvons nous appuyer, grâce aux efforts déjà accomplis et aux réformes complémentaires engagées au niveau du système des Nations Unies pour le développement, de l'architecture de la paix et de la gestion. Quelque 84 % des gouvernements des pays de programme considèrent désormais que les entités des Nations Unies collaborent étroitement en ce qui concerne l'action humanitaire, le développement et la consolidation de la paix. Quelque 83 % des membres des équipes de pays des Nations Unies et 89 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont fait état d'une collaboration étroite entre les entités chargées des activités de développement et d'aide humanitaire. Le fait que 75 % des membres des équipes de pays des Nations Unies et 76 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont fait état d'une collaboration étroite entre les acteurs de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix signifie que des améliorations sont encore possibles.

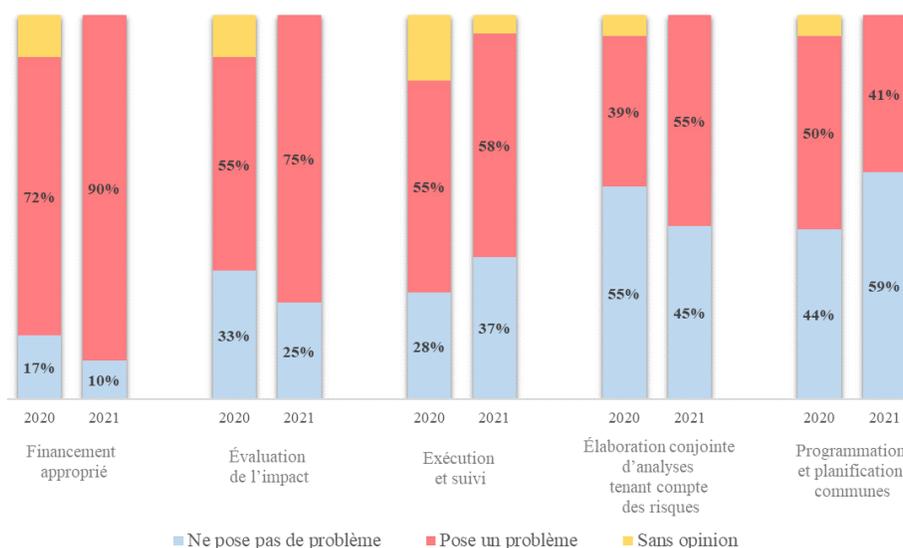
55. Seuls 77 % des gouvernements des pays de programme ont déclaré que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribuaient à renforcer les synergies entre les interventions humanitaires, les activités de développement et l'action en faveur de la paix – une baisse par rapport au pourcentage enregistré en 2020, qui était de 88 %. Les personnes interrogées au siège des entités ont estimé que des compétences spécialisées ou des capacités supplémentaires visant à soutenir les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en particulier des conseillers pour la paix et le développement et des conseillers en matière de réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'un appui visant à renforcer la coordination entre les programmes, étaient essentiels pour favoriser l'analyse, la planification et la programmation conjointes. D'après les personnes interrogées au siège des entités, l'insuffisance du partage des données et le manque d'interopérabilité des données entre les entités des Nations Unies constituent un autre obstacle de taille. En fin de compte, il est largement admis qu'il faudra un changement profond de culture et de comportement au niveau de la direction et du personnel des Nations Unies pour renforcer la collaboration et faire en sorte que les acteurs de tous les piliers reconnaissent réellement la valeur unique du développement, dans la mesure où celui-ci peut être à la fois la cause profonde des crises et leur solution.

56. J'ai demandé à mon conseiller spécial pour le renforcement de l'intégration des programmes de travailler en étroite collaboration avec les entités de tous les piliers afin de trouver des moyens d'accélérer les progrès, en se fondant sur les données recueillies, en particulier dans les domaines pour lesquels il ressort que les attentes ne sont pas satisfaites. Nous entreprenons également un examen interne au sein du Comité directeur mixte chargé de promouvoir la collaboration entre les secteurs de l'humanitaire et du développement, afin de repérer là où il serait possible d'opérer un changement radical pour favoriser la collaboration entre l'action humanitaire et les activités de développement. Dans l'intervalle, et conformément au mandat issu de l'examen quadriennal de 2020, les travaux du Comité directeur mixte sont communiqués régulièrement aux États Membres, la dernière séance d'information ayant eu lieu le 30 novembre 2021.

57. Pour réussir à réduire les cloisonnements lorsque le contexte national l'exige et à intensifier la collaboration entre les piliers, il faut une mobilisation différente des États Membres et des partenaires financiers et de nouvelles mesures incitatives à cet effet. Il est particulièrement inquiétant de constater que, bien que le pacte de financement soit en place, la question du financement prévisible, flexible et pluriannuel continue d'être perçue comme un problème important par 90 % des personnes ayant répondu à l'enquête au sein du système des Nations Unies, contre 72 % en 2020 (voir la figure 12). Celles-ci ont estimé que les obstacles administratifs, notamment le fait que les ressources soient liées à des projets bien précis, ainsi que le fait que certains donateurs empêchent la mise en commun des fonds destinés à l'action humanitaire et aux activités de développement, contribuaient à perpétuer une approche fragmentée.

Figure 12

### Travaux en cours visant à rapprocher l'action humanitaire, les activités de développement et la consolidation de la paix

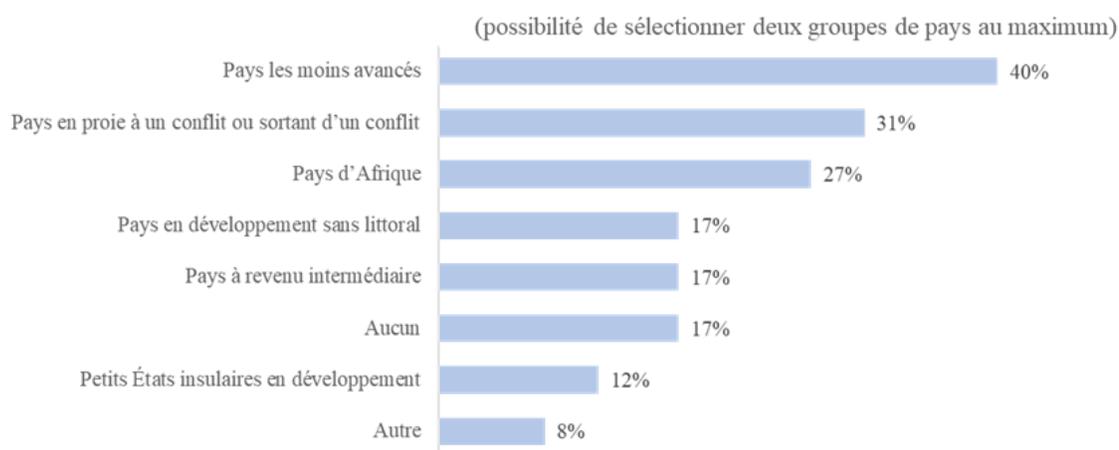


Source : Enquêtes réalisées en 2020 et 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès du siège des entités chargées du système des Nations Unies pour le développement.

58. Un mécanisme de financement flexible qui pourrait cibler les activités menées dans les domaines où se rejoignent l'action humanitaire, les activités de développement et les mesures en faveur de la paix pourrait permettre d'énormes

progrès. Hélas, seuls 29 % des gouvernements donateurs ont indiqué qu'ils prévoient d'augmenter leur financement au moyen des fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies d'ici à 2023 et seuls 29 % ont indiqué qu'ils prévoient de soutenir davantage les programmes communs, même si les gouvernements donateurs accordent généralement la priorité aux pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit lorsqu'ils décident du financement du système des Nations Unies pour le développement (voir la figure 13).

Figure 13  
**Groupes de pays auxquels les pays donateurs accordent la plus grande priorité lorsqu'ils prennent des décisions de financement**



Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements donateurs.

59. Le système des Nations Unies prend des mesures pour favoriser la cohérence et, par conséquent, l'impact des ressources déjà mises en commun, notamment le Fonds pour la consolidation de la paix, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le Fonds central pour les interventions d'urgence. Si ces fonds continueront d'être gérés séparément et d'avoir leur propre orientation programmatique, il est possible d'améliorer la coordination de la répartition des fonds afin de renforcer l'efficacité sur le terrain et de contribuer à un effort à plus long terme visant à introduire des mécanismes de financement commun plus souples.

60. Il demeure essentiel de faire en sorte que les dispositions en matière de gouvernance entre les piliers soient plus cohérentes et propices à la collaboration. La nouvelle formule de la réunion du Conseil économique et social sur le passage de la phase des secours aux activités de développement, conformément à la résolution 75/290 A de l'Assemblée générale, est l'occasion de veiller à ce que les pays en proie à un conflit et ceux faisant face à des situations d'urgence humanitaire reçoivent un appui intégré, l'objectif étant qu'ils améliorent leurs résultats en matière de développement durable. Je trouve encourageante par ailleurs la perspective d'une collaboration continue entre le Conseil économique et social, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, notamment moyennant la tenue de réunions conjointes à l'appui des dialogues consacrés à tel ou tel pays et des dialogues thématiques. De grands progrès peuvent être accomplis à ce niveau ; c'est aux États Membres qu'il appartient de faire ce choix.

### **Des bureaux multipays pour un soutien adapté**

61. Tout au long de l'année 2021, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et diverses entités du système des Nations Unies pour le développement ont pris de nouvelles mesures pour rendre opérationnelles les recommandations visant à renforcer l'aide offerte par le système des Nations Unies aux pays et territoires desservis par les bureaux multipays. Les difficultés et les vulnérabilités propres à ces pays et territoires – principalement des petits États insulaires en développement qui se trouvent dans les régions des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien – n'ont été que trop évidentes une fois de plus au cours de l'année écoulée, puisqu'ils ont rencontré d'énormes revers au niveau de la croissance économique en raison de la perte du tourisme et de la fermeture des frontières pendant la pandémie, de l'aggravation des conséquences des changements climatiques, et maintenant de la guerre en Ukraine. La plupart de ces États sont des importateurs nets de denrées alimentaires et de combustibles et sont très endettés ; ils font donc partie des pays en développement les plus exposés au triple choc – alimentaire, énergétique et financier – provoqué par la guerre.

### **Renforcement de la présence dans les pays**

62. Je suis particulièrement satisfait de voir que l'engagement que nous avons pris de renforcer la capacité du système des Nations Unies pour le développement de soutenir les pays par l'intermédiaire de bureaux multipays s'est concrétisé. À force de ténacité et de collaboration avec les États Membres, notamment les petits États insulaires en développement, les résolutions se sont transformées en résultats.

63. Un Plan-cadre plurinationnel de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans les Caraïbes anglophones et néerlandophones (2022-2026) commence à être mis en œuvre dans 22 pays et territoires et un nouveau plan-cadre de coopération pour le Pacifique (2023-2027) est en cours d'élaboration. Grâce à cette approche multipays, le système des Nations Unies a continué de se rendre utile au niveau national s'agissant de tous les pays et territoires visés, tout en tirant parti des points communs qui existent entre les pays concernés.

64. Dans le prolongement de l'examen des bureaux multipays, réalisée en octobre 2021, le Bureau de la coordination des activités de développement a créé un bureau de coordonnateur(trice) résident(e) et une équipe de pays des Nations Unies pour la Micronésie, couvrant les Îles Marshall, Kiribati, la Micronésie (États fédérés de), Nauru et les Palaos. Les premières réactions des gouvernements nationaux ont été très positives ; les attentes à l'égard du bureau demeurent élevées. Des responsables de la coordination des activités menées dans le pays sont désormais sur place, dans chaque pays desservi par un bureau multipays dans les régions du Pacifique, des Caraïbes et de l'océan Indien, et des spécialistes de la coordination régionale ont également été déployés dans les régions du Pacifique et des Caraïbes pour renforcer la coordination avec les institutions régionales et sous-régionales.

65. Au titre du nouveau Plan-cadre de coopération pour les Caraïbes, des entités telles que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont pris des engagements programmatiques plus importants ou décidé d'avoir une présence physique dans les Caraïbes orientales. Trois nouveaux bureaux conjoints des Nations Unies, partagés par plusieurs entités, doivent être ouverts en 2022 à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique et à Saint-Vincent-et-les Grenadines. Dans le Pacifique, la présence programmatique des Nations Unies a également augmenté de manière considérable, passant de 70 millions de dollars et de 880 membres du personnel en 2018 à 237 millions de dollars en 2021 engagés dans les plans de mise en œuvre par pays exécutés par 1 106 membres du personnel.

66. L'optimisme est de mise s'agissant de la nouvelle formule des bureaux multipays. Au cours de l'année écoulée, le système des Nations Unies a tiré parti des nouvelles capacités des bureaux multipays pour aider les petits États insulaires en développement à faire face à la COVID-19. Le système des Nations Unies dans le Pacifique a reprogrammé environ 46 % des interventions prévues par des entités des Nations Unies pour apporter un soutien aux pays touchés par la pandémie. Dans les Caraïbes orientales, le plan d'intervention multisectoriel des Nations Unies a permis de recueillir plus de 45 millions de dollars et, au vu de ce succès, a été prolongé jusqu'en 2021 pour permettre d'adapter le soutien et l'assistance technique des Nations Unies aux nouvelles priorités ; il a notamment été élargi à la protection sociale, au financement et aux partenariats.

67. En outre, le rôle moteur joué par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le fait qu'il y ait, au sein de leur bureau, des spécialistes de la mobilisation des ressources ont contribué à augmenter considérablement les niveaux de financement commun disponibles pour les petits États insulaires en développement depuis 2019. Jusqu'au premier trimestre de 2022, le système des Nations Unies dans le Pacifique a accès à une combinaison de fonds destinés aux activités de développement, à l'action humanitaire et aux mesures de riposte face à la COVID-19, équivalant à plus de 55 millions de dollars et provenant de partenaires de développement, ce qui permet d'avoir une programmation conjointe plus intégrée qui passe des institutions clés et de mobiliser des fonds supplémentaires provenant d'investisseurs publics et privés. Le nombre de programmes conjoints des Nations Unies dans le Pacifique a été multiplié par 9 depuis le début de la réforme, puisqu'il est passé de 8 en 2019 à 75 en 2021.

68. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a donné la priorité aux petits États insulaires en développement dans l'allocation initiale de ses fonds en 2020 et 2021, répartissant la somme totale de 28,6 millions de dollars entre 19 pays et territoires, l'accent étant mis tout particulièrement sur la protection sociale et le financement des objectifs de développement durable. En outre, en juin 2021, un appel à propositions visant précisément les petits États insulaires en développement a permis de mobiliser 30 millions de dollars supplémentaires, l'objectif étant de renforcer la résilience par des investissements innovants et catalytiques. Vingt-trois entités différentes des Nations Unies seront associées à ces projets, tant au niveau national que régional, qui mobiliseront 17,8 millions de dollars supplémentaires venant du système des Nations Unies pour le développement aux fins de politiques intégrées et de financement des objectifs de développement durable.

69. Il est particulièrement encourageant de constater que diverses entités des Nations Unies s'efforcent d'intensifier le soutien qu'elles apportent aux petits États insulaires en développement comme suite aux engagements pris lors de l'examen des bureaux multipays. L'initiative du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) intitulée « Rising up for SIDS », par exemple, vise à apporter rapidement un soutien technique et stratégique dans les domaines de l'action climatique, de l'économie bleue, de la transformation numérique et du financement. Le Centre du commerce international consulte actuellement des partenaires des Caraïbes et du Pacifique à propos d'une stratégie en faveur des petits États insulaires en développement qui portera sur la diversification économique ; le renforcement de la capacité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises de surmonter les contraintes liées à l'éloignement, à la taille et à la vulnérabilité ; la promotion de l'infrastructure numérique, du commerce électronique et de la propriété intellectuelle ; l'appui à la résilience climatique des entreprises. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé un certain nombre d'initiatives en 2021, en étroite collaboration avec des entités intergouvernementales régionales comme la Communauté des Caraïbes, afin de lutter contre la corruption et la criminalité

transnationale organisée, notamment le trafic de drogues et d'armes à feu et la traite des personnes aux points d'entrée, ainsi qu'en mer. Il a également travaillé avec la Commission de l'océan Indien et les États qui en sont membres pour élaborer un plan d'action régional pour la protection et la résilience des câbles sous-marins aux Comores, à Madagascar, à Maurice et aux Seychelles. Au Belize, le bureau de la coordonnatrice résidente et le PNUD ont travaillé de concert pour fournir au gouvernement hôte une carte des investisseurs en phase avec les objectifs de développement durable, visant à faciliter et à attirer le financement du secteur privé en faveur du développement dans 16 domaines d'investissement correspondant aux priorités nationales. Dans le Pacifique, l'équipe de pays des Nations Unies a lancé une initiative emblématique de « financement bleu » dans le cadre du programme conjoint pour les récifs coralliens de Fidji, mobilisant 10 millions de dollars du Fonds commun pour les objectifs de développement durable et du Fonds mondial pour les récifs coralliens, l'intention étant de réunir 50 millions de dollars supplémentaires en provenance d'investisseurs privés et publics dans le cadre d'un financement mixte.

70. Je trouve encourageants les progrès réalisés dans le renforcement de l'appui apporté par le système des Nations Unies à tous les petits États insulaires en développement, qu'ils disposent de bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents autonomes ou de bureaux multipays, comme le montre également l'amélioration de la perception que ces États ont de l'alignement des activités des équipes de pays des Nations Unies sur les besoins et les priorités de développement nationaux, qui est passée de 70 % à 84 %.

71. Ce n'est toutefois que le début de ce qui, nous l'espérons, marquera une nouvelle ère dans la collaboration du système des Nations Unies avec les petits États insulaires en développement. À l'avenir, nous nous efforcerons de démultiplier les effets du soutien apporté par le système des Nations Unies sur le terrain, ces États continuant d'être déstabilisés par des difficultés qui leur sont propres et qui sont liées aux finances, à l'endettement, aux transports et au climat, et accorderons une attention supplémentaire à l'aide au relèvement des États qui sont particulièrement exposés aux effets croisés des changements climatiques, de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine.

### **C. Mobiliser les moyens régionaux pour répondre aux besoins des pays**

72. Des plateformes de collaboration régionales sont désormais pleinement établies dans toutes les régions : elles constituent une base solide en vue d'apporter un meilleur soutien régional aux pays, en fonction de la demande de ces derniers. Cela a fait partie des priorités examinées à l'occasion des cinq réunions annuelles des plateformes de collaboration régionales présidées par la Vice-Secrétaire générale, qui ont lieu en mars et avril 2022.

73. Les coalitions thématiques régionales constituent l'un des principaux vecteurs des travaux de fond que les plateformes de collaboration régionale peuvent offrir aux équipes de pays, en mobilisant, avec souplesse, le savoir-faire de l'ensemble du système des Nations Unies pour répondre à l'évolution des besoins des régions et des pays. Les cinq régions ont évalué l'aide offerte par leurs coalitions thématiques en 2021, ce qui a conduit à des changements d'orientation et de fonctionnement (voir la figure 14). Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, une coalition thématique sur le financement du développement a été créée en 2021, comme suite à une demande qui émanait des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. En Afrique, il est ressorti d'une consultation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies

que les données, l'action climatique, les cadres macroéconomiques et la transformation numérique seraient des domaines de soutien prioritaires pour des coalitions thématiques axées sur les possibilités. Il faudra faire des efforts supplémentaires en 2022 pour renforcer le dialogue entre les niveaux régional et national et faire en sorte que les coalitions thématiques remplissent leur rôle, qui consiste à apporter, de manière souple et réactive, un soutien intégré qui soit en phase avec les priorités de la région.

Figure 14  
**Coalitions thématiques actuelles, par région**

<p><b>Afrique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de données et systèmes statistiques renforcés</li> <li>• Gestion macroéconomique et transformation économique</li> <li>• Dividendes démographiques (jeunesse, genre)</li> <li>• Nouvelles technologies et transitions numériques porteuses (croissance inclusive et développement)</li> <li>• Action climatique et résilience</li> <li>• Paix, sécurité et respect des droits humains</li> <li>• Déplacements et migrations forcées</li> <li>• Initiatives et stratégies sous-régionales*</li> </ul>	<p><b>Europe et Asie centrale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adolescence et jeunesse</li> <li>• Systèmes alimentaires durables</li> <li>• Santé et bien-être</li> <li>• Égalité des genres</li> <li>• Environnement et changements climatiques</li> <li>• Protection sociale</li> <li>• Larges mouvements de population, déplacements et résilience</li> </ul>	<p><b>États arabes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Climat et environnement</li> <li>• Justice de genre et égalité</li> <li>• Lien entre action humanitaire, développement et paix</li> <li>• Gestion économique</li> <li>• Services sociaux inclusifs</li> <li>• Migration</li> <li>• Protection sociale</li> <li>• Emploi et autonomisation des jeunes</li> </ul>
<p>* En chantier.</p>	<p><b>Amérique latine et Caraïbes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements climatiques et résilience</li> <li>• Criminalité et violence</li> <li>• Croissance équitable</li> <li>• Gouvernance et institutions</li> <li>• Mobilité humaine</li> <li>• Financement du développement</li> </ul>	<p><b>Asie-Pacifique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'ambition rehaussé concernant l'action climatique</li> <li>• Renforcement de la résilience</li> <li>• Promotion des droits humains, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes</li> <li>• Reprise économique inclusive et relèvement (COVID-19)</li> </ul>

74. L'examen régional avait fait ressortir qu'il était prioritaire également de permettre aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'avoir accès, à la demande, à des experts de la région qui puissent répondre en temps utile aux besoins et aux priorités des pays en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, moyennant l'établissement d'un fichier d'experts ou le recours à des communautés de pratique. L'état des lieux des moyens régionaux, réalisée en 2019 par le groupe de réflexion Centro de Pensamiento Estratégico Internacional dans le cadre de l'examen régional, donne une idée de l'ampleur du savoir-faire disponible dans la région.

75. Il existe dans chaque région des centres de gestion des connaissances, grâce auxquels il est possible de mobiliser en temps utile les savoir-faire et l'expérience nécessaires pour répondre aux besoins recensés. Nous nous sommes employés également à améliorer la cohérence de l'architecture des données, de sorte que la planification, la programmation et les activités de suivi et d'établissement de rapports ayant trait aux objectifs de développement durable soient fondées sur des données probantes. Un référentiel de données de qualité sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 (Africa United Nations Data for Development Platform) a été lancée en 2021 et une stratégie des Nations Unies pour les données et les statistiques en Afrique a été menée à bien. Dans le même ordre d'idées, le Groupe régional de coordination des

Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale a continué de soutenir les équipes de pays des Nations Unies en 2021 et élargi sa composition à des entités clés qui sont actives dans le domaine des données et des statistiques mais n'appartiennent pas au système des Nations Unies, s'intégrant ainsi davantage dans la communauté mondiale de la statistique. La plateforme Manara, qui a été lancée dans les États arabes au début de 2022, comprend notamment un moteur de recherche intelligent et des outils aux fins d'enquête, d'analyse et de visualisation des données, et de simulation.

76. Des équipes de gestion des opérations régionales ont été créées dans toutes les régions : elles sont chargées d'élaborer et d'appliquer des stratégies régionales relatives aux activités d'appui afin de soutenir la mise en œuvre des initiatives visant à obtenir des gains d'efficacité dans les régions. Une stratégie est en place dans la région des États arabes ; des stratégies sont en cours d'élaboration pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale, et l'Amérique latine et les Caraïbes. Les rapports publiés par toutes les régions sur les résultats obtenus en 2021 sous l'égide des plateformes de collaboration régionales montrent bien les réalisations collectives qui ont été accomplies et les efforts conjoints déployés à l'échelle du système au niveau régional qui ont contribué à faire progresser le Programme 2030 et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que les initiatives, les objectifs et les priorités de développement qui sont propres à une région. J'encourage les États Membres à étudier chacun de ces rapports et à réagir aux travaux et aux priorités des plateformes respectives.

#### **Vue d'ensemble du soutien intégré fourni dans chaque région**

77. En 2021, la plateforme de collaboration régionale en Afrique a soutenu la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'objectif étant d'approfondir l'intégration régionale et de favoriser le commerce intra-africain en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Un soutien technique a été fourni à l'Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Mali, au Nigéria et au Togo pour les aider à élaborer des plans de riposte face à la COVID-19, à mobiliser des ressources humaines et financières pour soutenir l'exécution et à en suivre l'évolution dans les secteurs de la finance, du tourisme et des transports. Les coalitions thématiques axées sur les possibilités portant sur l'action et la résilience climatiques, telles qu'on les connaît en Afrique, ont mis en commun leurs moyens régionaux pour apporter un appui conjoint à la Commission de l'Union africaine en vue de l'établissement, à l'échelle du continent, d'un dispositif d'alerte rapide multirisque. L'action climatique restera une priorité pour la plateforme de collaboration régionale en Afrique en 2022 : il s'agira de tirer parti des moyens régionaux dans le cadre des préparatifs de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Égypte.

78. Dans les États arabes, la plateforme de collaboration régionale a apporté son soutien à l'adoption d'une déclaration ministérielle comportant des principes directeurs essentiels en matière de protection sociale post-COVID-19 et à l'examen régional, avec les États Membres, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle a également aidé neuf pays à se préparer au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, notamment en analysant le contexte national et les progrès accomplis à l'échelle des pays.

79. En Asie et dans le Pacifique, la coalition thématique sur l'atténuation des changements climatiques a aidé les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements à relever le niveau d'ambition de leurs contributions déterminées au niveau national en vue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies ont reçu de l'aide pour formuler des plans-cadres de coopération qui tiennent davantage compte des risques, de l'égalité des genres et des droits humains, notamment en Afghanistan, au Bangladesh, en Malaisie, aux Maldives, en Thaïlande et au Viet Nam. La plateforme de collaboration régionale a également joué un rôle de facilitation entre les niveaux mondial et national notamment sur les questions des systèmes alimentaires durables et du financement du développement.

80. En Europe et en Asie centrale, la coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques a fourni aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies un recueil de mesures visant à aider les États Membres à intégrer l'écologie dans leurs plans de relèvement de la pandémie. La coalition thématique sur les systèmes alimentaires durables a apporté un soutien technique aux équipes de pays des Nations Unies dans le cadre de leurs préparatifs en vue du Sommet sur les systèmes alimentaires. Elle a également lancé une communauté de pratique régionale sur la durabilité des systèmes alimentaires afin de fournir aux principales parties prenantes un espace numérique ouvert et inclusif pour qu'elles puissent échanger des idées et mettre en commun leurs pratiques et connaissances sur les grandes questions régionales ayant trait aux systèmes alimentaires.

81. La plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a aidé les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à formuler des plans-cadres de coopération qui tiennent davantage compte des risques et soient porteurs de transformation, notamment le Plan-cadre plurinationnel de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans les Caraïbes anglophones et néerlandophones (2022-2026), qui concerne 22 pays et territoires, ainsi que les plans-cadres de coopération pour El Salvador, le Honduras et le Pérou. Comme suite à une demande venant des coordonnatrices et coordonnateurs résidents d'Amérique centrale, de Colombie et du Mexique concernant les difficultés posées par l'intensification des déplacements humains et les problèmes de protection connexes rencontrés dans leur région, la coalition thématique sur la mobilité humaine a mobilisé les savoir-faire disponibles à l'échelle du système pour faciliter une réponse coordonnée dans les pays concernés de la région.

82. L'examen régional est l'une des entreprises les plus complexes de ces réformes. En collaborant avec les États Membres et les bureaux régionaux des Nations Unies dans toutes les régions, nous avons accompli des progrès sans précédent. En 2021, j'ai été ravi de constater que les moyens régionaux travaillaient de manière plus collaborative et faisaient preuve de davantage de cohésion pour répondre aux besoins et aux priorités des pays, l'expérience, les connaissances et le savoir-faire des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies guidant leur action. Nous ressentons qu'il y a un véritable enthousiasme de la part des régions qui entrent dans une nouvelle ère de collaboration, mais l'épreuve décisive pour ces réformes sera de savoir si notre action débouchera sur de véritables changements dans les pays.

83. À ce stade précoce des réformes engagées au niveau régional, seuls 54 % des gouvernements des pays de programme ont déclaré qu'il leur a été facile d'accéder aux savoir-faire des bureaux régionaux des entités du système des Nations Unies pour le développement ; il nous reste donc un long chemin à parcourir avant de réaliser pleinement notre ambition<sup>1</sup>. Le succès de la nouvelle architecture régionale dépend

---

<sup>1</sup> Plus précisément, 54 % des gouvernements des pays de programme ayant répondu ont déclaré qu'il leur a été facile d'accéder aux savoir-faire des bureaux régionaux, et 19 % difficile ; 27 % ont répondu « sans opinion/sans objet ».

de notre capacité de répondre, en temps réel, aux demandes faites au niveau national et de l'impact que nos actions auront sur le terrain. Il faudra faire des efforts supplémentaires, dans toutes les régions, pour mobiliser les experts et les savoir-faire et fournir des conseils pratiques intégrés en temps voulu, dans la région et au-delà, en vue de la réalisation du Programme 2030. L'une des priorités, en 2022, sera de faire un état des lieux actualisé des savoir-faire disponibles au niveau régional et de rendre opérationnels les dispositifs en place de sorte que ces savoir-faire soient facilement accessibles. Pour que toutes les parties prenantes concernées se mobilisent au service des objectifs de développement durable, les plateformes de collaboration régionales devront également organiser des actions plus systématiques visant à sensibiliser les partenaires extérieurs, notamment les entités régionales, les institutions de financement du développement, le secteur privé, les groupes de réflexion et le monde universitaire.

84. Pour accélérer les progrès eu égard à ces priorités tout en continuant de concrétiser nos ambitieux objectifs pour les régions, nous avons demandé au groupe de réflexion Centro de Pensamiento Estratégico Internacional, qui a accompagné l'examen des moyens régionaux, d'établir un bilan indépendant et de formuler des recommandations. Pendant trop longtemps, les entités régionales des Nations Unies n'ont pas été associées aux réformes et aux efforts visant à renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour le développement. Souvent, il n'était pas rendu compte dans les rapports établis à l'échelle du système de l'action menée sur le plan régional, les réalisations devenant de ce fait, dans une large mesure, invisibles. Nous sommes en train de changer cet état de fait en nous efforçant de placer le déploiement de nos moyens régionaux sous le signe de la transparence et de l'impact.

### **III. Une action intensifiée et intégrée pour répondre aux besoins et priorités des pays en matière de développement durable**

85. Le monde a accusé un recul concernant la plupart des objectifs de développement durable, le conflit qui se déroule actuellement en Ukraine venant aggraver la crise tridimensionnelle – alimentaire, énergétique et financière – qui frappe les personnes, les pays et les économies les plus vulnérables du monde. Cette situation intervient à un moment où les pays en développement sont toujours aux prises avec toute une pléiade de problèmes dont ils ne sont pas responsables : la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et le manque d'accès à des ressources suffisantes pour financer le relèvement, sur fond d'inégalités persistantes et croissantes. Faute de mesures urgentes, nous sommes face à une tempête parfaite qui menace de dévaster les économies de nombreux pays en développement.

86. Nous devons sauver les objectifs de développement durable et redresser la barre pour réaliser le Programme 2030. Nous devons tirer parti des crises simultanées avec lesquelles nous sommes actuellement aux prises pour mettre en place les changements profonds dont notre monde a besoin. Il s'agit d'opérer des transitions justes dans les domaines de l'énergie, des systèmes alimentaires et de la desserte numérique, qui, prises ensemble, peuvent avoir des effets multiplicateurs sur l'ensemble du Programme 2030. Pour cela, nous devons sortir les pays en développement du gouffre financier, en faisant en sorte que les économies qui en ont le plus besoin aient accès aux fonds disponibles par l'intermédiaire du système financier international, afin que les États puissent éviter le défaut de paiement, fournir des filets de sécurité sociale aux plus pauvres et aux plus vulnérables, et continuer de faire des investissements essentiels dans le développement durable. Pour tenir la promesse de ne laisser personne de côté, nous devons placer les personnes au centre de l'action menée, en faisant en sorte que toutes et tous aient les mêmes droits et les mêmes possibilités.

87. Ces impératifs sont au cœur de l'examen quadriennal de 2020, dans le cadre duquel un appel a été lancé, précisément, à soutenir les efforts de relèvement susceptibles d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Il a été demandé que le système des Nations Unies pour le développement se concentre sur les investissements cruciaux à faire dans les domaines suivants : éducation, santé, protection sociale et travail décent ; action climatique, croissance économique durable et inclusive, conservation et utilisation durable de la biodiversité et transition énergétique ; promotion de l'égalité des genres et lutte contre la discrimination sous toutes ses formes ; exploitation de la puissance de la transformation numérique. Les États Membres ont également souligné qu'il fallait apporter un soutien renforcé et adapté aux pays pour mobiliser les moyens de mise en œuvre, en particulier le financement du développement.

88. En dépit de difficultés considérables, il ne fait aucun doute que les résultats obtenus avec le soutien du système des Nations Unies pour le développement l'année dernière ont contribué à faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Au total, 133 millions d'enfants dans 95 pays ont bénéficié de programmes de transfert en espèces ; 19,9 millions de personnes ont eu accès à des services d'assainissement de base ; 138 millions de travailleurs dans le monde ont été protégés grâce à des mesures visant à réduire les risques de décès, de blessures et de maladies liés au travail ; 48,7 millions d'enfants qui étaient non scolarisés, dont 50 % de filles, ont eu accès à l'enseignement. On trouvera de plus amples informations sur ces résultats, et bien d'autres encore, dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Ces résultats sont porteurs d'espoir : ils montrent que les fondations sont désormais bien en place et que le système des Nations Unies pour le développement a relevé le défi consistant à apporter un soutien plus intégré et plus spécialisé qui réponde aux besoins et aux priorités des pays en matière de développement durable.

89. À l'avenir, il sera essentiel de redoubler d'efforts en matière de plaidoyer et de sensibilisation afin de mobiliser l'ambition politique, de parvenir à des progrès importants et d'obtenir les engagements voulus de la communauté internationale pour venir à bout de la pandémie, inverser la tendance quant à la détérioration de la situation s'agissant des objectifs de développement durable, faire en sorte qu'il y ait une action climatique décisive et réformer le système financier international.

90. Pour contribuer à accélérer les choses, il est essentiel de s'attaquer d'urgence à certaines des failles dans notre action, qui ont été soulignées par les enquêtes réalisées récemment. Il faut continuer de s'employer à adopter des comportements et des modèles institutionnels plus collaboratifs dans toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement ; à améliorer les outils de planification et de programmation de sorte qu'il y ait une véritable intégration des programmes ; à rehausser le niveau d'ambition et à renforcer les connaissances et les savoir-faire s'agissant des domaines prioritaires définis dans l'examen quadriennal de 2020 afin de soutenir les transitions justes des pays vers un avenir durable, inclusif et équitable. Pour ce faire, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents doivent tirer parti de leur rôle fédérateur afin de s'entourer de tous les experts voulus et d'obtenir des résultats à grande échelle.

91. Les propositions que j'ai faites dans Notre Programme commun ont pour ambition de fournir des leviers supplémentaires visant à dynamiser l'action en faveur des objectifs de développement durable. J'ai demandé à la Vice-Secrétaire générale de continuer à travailler avec l'équipe dirigeante du Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin que nous puissions renforcer l'aide que nous offrons collectivement en faveur des objectifs de développement durable, en tirant parti de notre programme commun pour obtenir des résultats à grande échelle.

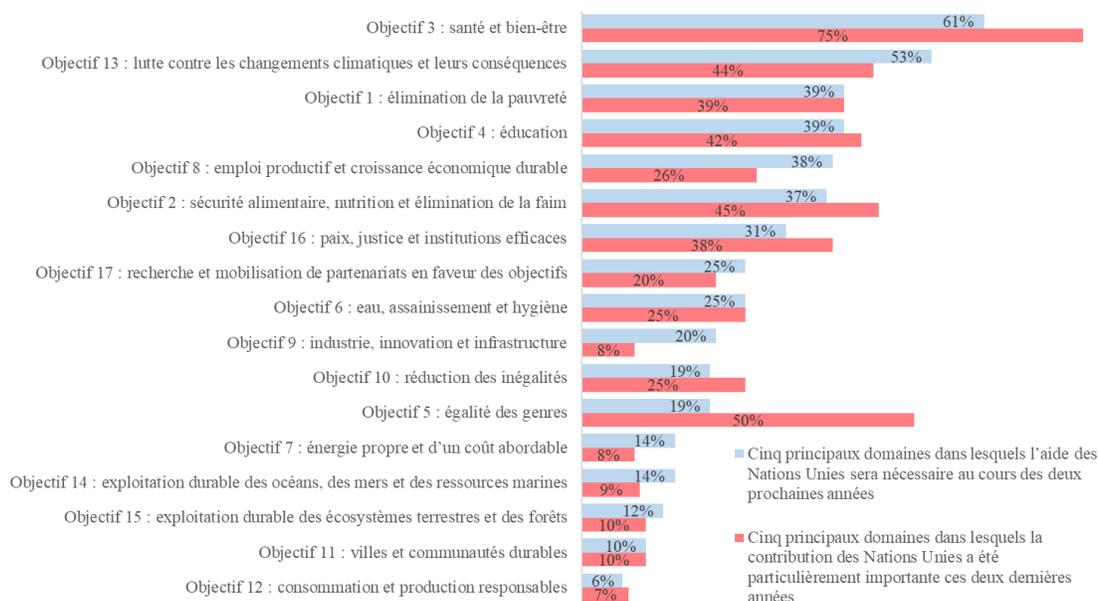
## **A. Vers un soutien intégré : favoriser la reprise économique mondiale et sauver les objectifs de développement durable**

### **Poursuivre l'intégration du soutien apporté par le système des Nations Unies**

92. En 2021, l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19 a montré de manière évidente la valeur que les gouvernements hôtes accordent à l'obtention de conseils pratiques et d'un soutien technique intégrés et fondés sur des données probantes. Grâce aux mesures sanitaires, humanitaires et socioéconomiques globales qui ont été prises pour aider les pays, ceux-ci ont pu se concentrer sur les besoins immédiats tout en s'efforçant de protéger les acquis arrachés de haute lutte en matière de développement. Par exemple, 1,4 milliard de doses de vaccin ont été livrées dans 144 pays et 2,8 milliards de doses supplémentaires ont été obtenues ou reçues sous forme de dons. Les premières conclusions de l'évaluation globale de l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19 font ressortir un lien évident entre la réforme et la cohérence des programmes, soulignant l'efficacité dont les entités des Nations Unies ont fait preuve puisqu'elles ont su s'adapter rapidement, réaffecter les fonds et les ressources, mobiliser de nouveaux financements et transformer les difficultés en possibilités. Après les mesures de relance immédiates, tous les plans d'intervention socioéconomique ont été intégrés dans les plans-cadres de coopération pour que les activités futures s'inscrivent dans le prolongement des mesures d'intervention d'urgence et consolident les bases permettant aux pays d'opérer une transition équitable vers des économies plus durables et inclusives.

93. Faisant le point sur l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement, les gouvernements ont indiqué que la contribution du système des Nations Unies aux efforts déployés par les pays au cours des deux dernières années avait été le plus utile dans le domaine de la santé et du bien-être (objectif de développement durable n° 3), un effet évident de l'action menée face à la COVID-19 (voir la figure 15). Viennent ensuite les domaines suivant : égalité des sexes (objectif 5), sécurité alimentaire (objectif 4), changements climatiques (objectif 13), éducation (objectif 4) et élimination de la pauvreté (objectif 1). Alors que la pandémie entre dans sa troisième année, le domaine de la santé et du bien-être (objectif 3) continuent d'être celui pour lequel la plupart des gouvernements (61 %) espèrent avoir l'appui du système des Nations Unies pour le développement au cours des deux prochaines années, même si ce pourcentage est nettement moins élevé qu'en 2020 (75 %). L'action climatique (objectif 13) est remontée dans la liste des priorités.

Figure 15  
**Aide et contributions passées et futures des Nations Unies en faveur des objectifs de développement durable**



Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme.

94. Il ressort également de l'examen quadriennal de 2020 que le système des Nations Unies pour le développement doit tirer parti des contributions qui sont propres à telle ou telle entité, apporter une valeur ajoutée et fournir des conseils pratiques et un soutien intégrés de qualité en mettant davantage l'accent sur les actions, les résultats, la cohérence, les progrès et l'impact.

95. Les pays de programme reconnaissent à sa juste valeur le changement d'approche qui en a résulté. En 2021, 94 % des gouvernements des pays de programme étaient d'accord pour dire que les plans-cadres de coopération définissaient des pistes permettant de maximiser les effets de synergie entre les objectifs de développement durable, et 86 % que les conseils pratiques intégrés communs émanant du système des Nations Unies étaient adaptés aux priorités et aux besoins nationaux.

96. Ils reconnaissent également la valeur incomparable du soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement dans les pays : 70 % d'entre eux estiment que le système des Nations Unies est l'un de leurs partenaires de développement préférés pour ce qui est de recevoir des conseils pratiques fondés sur des données probantes et 63 % pour ce qui est de recevoir des conseils pratiques intégrés, loin devant les autres institutions multilatérales et régionales et les institutions financières internationales (voir la figure 16).

Figure 16  
**Comparaison entre le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement**

	<i>Entités du système des Nations Unies pour le développement</i>	<i>Institutions financières internationales</i>	<i>Autres institutions multilatérales et régionales</i>	<i>Partenaires du CAD de l'OCDE</i>	<i>Partenaires du Sud</i>	<i>Partenaires dans le cadre d'un thème ou d'une alliance</i>
Conseils pratiques fondés sur des données probantes	70 %	23 %	29 %	17 %	7 %	9 %
Conseils pratiques intégrés fournis en fonction des besoins	63 %	23 %	31 %	11 %	4 %	8 %

*Source* : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements des pays de programme.

*Abréviations* : CAD = Comité d'aide au développement ; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques.

97. L'effort de collaboration qui s'opère au niveau national se traduit également par l'augmentation notable du nombre des programmes conjoints : il y a 571 programmes conjoints activement en cours dans 101 équipes de pays des Nations Unies, assortis d'un budget combiné de plus de 4,7 milliards de dollars, contre 400 programmes conjoints activement en cours dans 84 équipes de pays des Nations Unies, assortis d'un budget combiné de plus de 3,4 milliards de dollars l'année précédente<sup>2</sup>.

98. Au niveau mondial, l'adoption, en 2021, de plans stratégiques pour 13 entités a permis de mieux faire correspondre les objectifs et les modèles de fonctionnement des entités avec les objectifs de développement durable, comme les États Membres l'avaient demandé lors de l'examen quadriennal de 2020. Le rapport d'étape sur l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19 a fait ressortir une certaine évolution à cet égard, les plans stratégiques traduisant un engagement fort à poursuivre ou à accélérer les mesures prises en vue d'obtenir des résultats porteurs de transformations et mettant davantage l'accent sur la programmation conjointe. Le plan stratégique du PNUD comporte également un objectif clair visant à renforcer l'offre d'appui intégré, en fournissant au système des services axés sur la demande qui répondent aux priorités des gouvernements en matière de stratégie et de programmation, et ce, sous la coordination générale des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Cette évolution positive s'inscrit dans le cadre des efforts plus larges déployés par le PNUD pour consolider son « rôle fédérateur » au sein d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies.

99. Ce sont là d'importantes avancées. Il nous faut d'autre part intensifier l'action menée pour éloigner le système des Nations Unies pour le développement d'un modèle de soutien de plus en plus obsolète qui serait apporté par une seule institution et serait axé sur des projets, car ce modèle ne permet pas de répondre aux exigences relatives aux objectifs de développement durable. Ce ne sera pas facile. Il ressort d'un examen externe indépendant visant à analyser l'incidence de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays<sup>3</sup> par exemple que l'offre collective vers une « approche systémique » dans laquelle les conseils pratiques intégrés auraient davantage de place restait parcellaire à ce stade précoce des

<sup>2</sup> Les programmes conjoints activement en cours sont ceux qui ont engagé des dépenses au cours de l'année écoulée.

<sup>3</sup> Côte d'Ivoire, Eswatini, Géorgie et Ouganda.

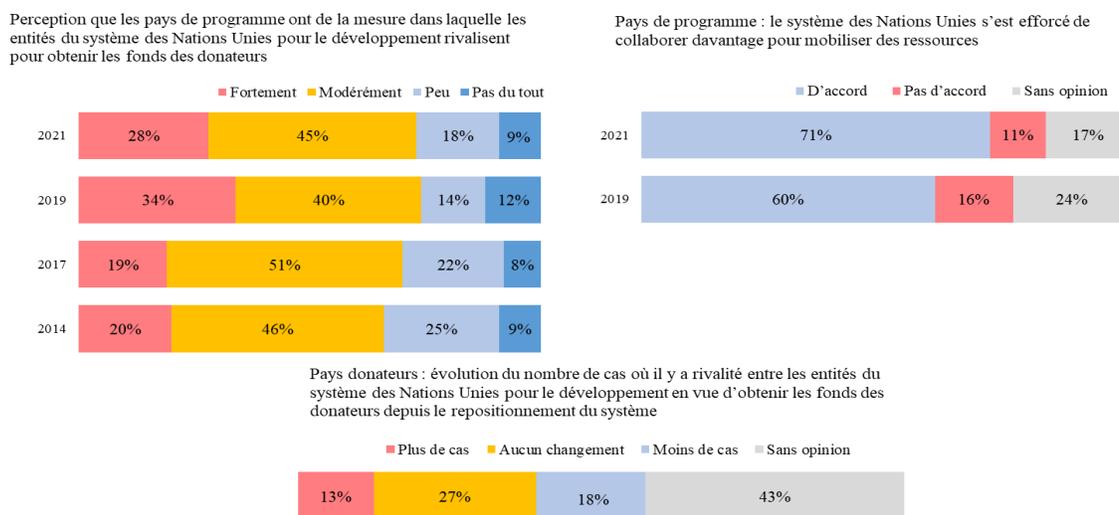
réformes<sup>4</sup>. Cela correspond à nos propres constatations. En 2021, seuls 66 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont confirmé qu’eux-mêmes et les équipes de pays des Nations Unies étaient pleinement satisfaits du soutien qu’ils avaient reçu de leurs sièges respectifs pour élaborer des politiques intégrées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Le niveau de satisfaction le plus élevé a été enregistré en Afrique (86 %) et le plus faible en Asie et dans le Pacifique ainsi qu’en Europe et en Asie centrale (47 % dans chaque région).

100. La rivalité qui persiste entre les entités des Nations Unies qui s’emploient à obtenir le financement des bailleurs de fonds reste un frein majeur à une plus grande intégration. Au niveau mondial, seules 7 entités sur 29 ont alloué à des activités conjointes au moins 15 % des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement, ce qui va à l’encontre du mandat défini par les États Membres dans la résolution 72/279. Au niveau des pays, près des trois quarts des gouvernements des pays de programme font état d’une concurrence importante ou modérée, estimant qu’il y a eu peu de changements depuis 2014 (voir la figure 17). Près de la moitié des pays donateurs déclarent qu’il n’y a pas eu de changement depuis la réforme et plus du cinquième des pays donateurs que la concurrence s’est accrue.

101. Il convient toutefois de noter que 71 % des pays de programme disent que les entités des Nations Unies ont fait des efforts pour adopter des approches plus collaboratives et cohérentes de la mobilisation des ressources.

Figure 17

**Si les entités du système des Nations Unies pour le développement rivalisent encore pour obtenir le financement des donateurs, davantage d’efforts sont faits en faveur d’une mobilisation collaborative des ressources**



Source : Enquête réalisée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements.

102. Faire en sorte que nous réussissions, de manière universelle, à apporter des réponses intégrées aux besoins et aux priorités des pays restera une priorité pour 2022 et au-delà. Les équipes de pays doivent tirer le meilleur parti du plan-cadre de coopération, ainsi que des plans de travail et du cadre de financement qui l’accompagnent, afin que l’esprit de collaboration inhérent au plan-cadre de

<sup>4</sup> Silke Weinlich *et al.*, *New Rules, Same Practice? Analysing UN Development System Reform Effects at the Country Level*, document de travail 3/2022 (Bonn, Institut allemand de développement, 2022).

coopération se traduise par une programmation intégrée et un financement proportionné. Et le PNUD a un rôle fédérateur important à jouer.

### **Placer l'élimination de la pauvreté au cœur de notre action**

103. La pandémie de COVID-19 a éloigné le monde de l'objectif qu'il s'était fixé d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes. Rien qu'en 2020, quelque 131 millions de personnes de plus ont été réduites à la pauvreté. Selon le Programme alimentaire mondial, plus de 276 millions de personnes risquent de souffrir de faim aiguë en raison de la COVID-19. Il est essentiel de remédier aux faiblesses des systèmes actuels de santé, d'éducation et de protection sociale, ainsi qu'aux discriminations systémiques et aux rapports de force déséquilibrés qui ont été mis à nu par la pandémie de COVID-19, pour éliminer la pauvreté et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Dans le cadre de l'examen quadriennal de 2020, l'accent a été mis une fois encore sur l'action que doit mener le système des Nations Unies pour le développement pour renforcer le soutien qu'il apporte aux pays dans ces domaines.

104. Sur les trois principaux objectifs nécessitant l'aide des entités des Nations Unies au cours des deux prochaines années, les gouvernements des pays de programme ont souligné l'objectif 1 (élimination de la pauvreté), l'objectif étant de favoriser une relance verte, résiliente et inclusive.

105. Dans l'ensemble, les gouvernements ont estimé que le système des Nations Unies était un partenaire apprécié, 85 % d'entre eux ayant indiqué que les équipes de pays des Nations Unies avaient aidé leur pays à évaluer la situation des plus pauvres, et 80 % à répondre à leurs besoins<sup>5</sup>.

### **Accélérer la couverture sanitaire universelle**

106. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence des risques longtemps passés sous silence, notamment le caractère inadéquat des systèmes de santé et l'existence de failles dans la protection sociale et d'inégalités structurelles. Elle a également fait prendre conscience de l'importance qu'il y a à bien se préparer aux situations d'urgence et de l'urgence qu'il y a à instaurer la couverture sanitaire universelle. Les demandes d'appui soumises au système des Nations Unies pour le développement en matière de santé et de bien-être restent nombreuses : beaucoup concernent l'instauration d'une couverture sanitaire universelle d'ici à 2030 ; elles s'adressent aux équipes de pays des Nations Unies et proviennent essentiellement des gouvernements des pays à faible revenu (76 %) et des pays à revenu intermédiaire inférieur (78 %).

107. Dans Notre Programme commun, j'ai fait des propositions précises pour renforcer l'architecture sanitaire mondiale. Il s'agit notamment de promouvoir un plan de vaccination mondial contre la COVID-19, de renforcer l'Organisation mondiale de la Santé, d'améliorer la sécurité sanitaire mondiale et la préparation aux situations d'urgence sanitaire et de progresser vers une couverture sanitaire universelle. J'ai été heureux de constater l'appui que les États Membres ont apporté à ces propositions lors des consultations sur Notre Programme commun et je souhaiterais qu'ils continuent de coopérer à cette fin alors que nous traçons la voie à suivre.

---

<sup>5</sup> Contre 91 % et 92 %, respectivement, en 2020 ; cela dit, les critères mesurables étant différents, les chiffres ne sont pas comparables d'une année sur l'autre.

### **Mener à bien la protection sociale universelle d'ici à 2030**

108. La crise de la COVID-19 a mis en évidence les profondes lacunes qui existent en matière de protection sociale et a laissé 4 milliards de personnes, soit plus de la moitié de la population mondiale, sans protection. Une majorité écrasante de gouvernements hôtes (96 %) ont jugé efficace le soutien apporté par les équipes de pays des Nations Unies en ce qui concerne les systèmes nationaux de protection sociale. L'action menée par les équipes de pays des Nations Unies dans la mise en œuvre de mesures spéciales et ciblées visant à étendre la protection sociale aux pauvres et aux plus vulnérables a été jugée très efficace s'agissant des mesures ciblées destinées aux enfants et aux jeunes (99 %) et aux réfugiés, aux migrants et aux déplacés (90 %), et dans une moindre mesure s'agissant de celles destinées aux personnes âgées (58 %) et aux peuples autochtones (52 %).

109. Il s'agit d'un bon point de départ pour renforcer le soutien dans les années à venir. En septembre 2021, j'ai proposé la création d'un accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale, qui vise à étendre la protection sociale aux 4 milliards de personnes laissées sans protection et à créer au moins 400 millions d'emplois d'ici à 2030, principalement dans l'économie verte, l'économie des services à la personne et l'économie du numérique. Cela fournira aux pays un appui en vue de développer des stratégies nationales d'emploi et de protection sociale inclusives et intégrées, de renforcer la coopération multilatérale et d'accroître l'accès au financement international. L'Accélérateur sera soutenu par la Coalition des ministres pour de hautes ambitions, l'objectif étant de favoriser la création d'emplois dans les secteurs émergents. S'inspirant du modèle suivi lors de récents sommets tels que le Sommet sur les systèmes alimentaires, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents mobiliseront les équipes de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans les pays de programme de sorte que l'Accélérateur mondial soutienne les priorités et les besoins des pays en matière de protection sociale.

### **Transformer l'éducation grâce à une action collective**

110. Partout dans le monde, les systèmes éducatifs sont à la croisée des chemins. Du fait des restrictions liées à la pandémie, les écoles ont été complètement fermées pendant 20 semaines en moyenne au cours des deux dernières années, ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques pour les acquis futurs et la participation scolaire, surtout pour les filles et les groupes marginalisés. Cette situation n'a fait qu'exacerber une crise éducative préexistante, la moitié des enfants des pays à revenu faible ou intermédiaire étant incapables de lire un texte élémentaire à l'âge de 10 ans. En outre, un rapport fondamental de la Commission internationale sur les Futurs de l'éducation a montré que les systèmes éducatifs du monde entier peinaient à fournir aux apprenants les connaissances, les compétences et les valeurs qu'il faut pour prospérer dans un monde en mutation rapide. Il est urgent de transformer l'éducation pour mieux préparer les sociétés à un avenir incertain.

111. Le système des Nations Unies pour le développement joue un rôle important en soutenant les gouvernements dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4. En 2021, 88 % des gouvernements ont déclaré avoir reçu le soutien des équipes de pays des Nations Unies s'agissant d'élargir l'accès à une éducation de qualité inclusive et équitable. Presque toutes les coordonnatrices et tous les coordonnateurs résidents ont jugé efficace l'aide apportée par les équipes de pays des Nations Unies concernant différents éléments ayant trait à l'éducation, notamment celle apportée pour améliorer la culture numérique des enfants et des adolescents (99 %) et réduire le nombre d'enfants non scolarisés, en particulier les filles (96 %). Le soutien apporté par le système des Nations Unies a permis à 48,7 millions d'enfants non scolarisés, dont la moitié était des filles, d'avoir accès à l'enseignement ;

6,4 millions de ces enfants étaient en situation de déplacement et 31,7 millions en situation de crise humanitaire. Dans le même temps, le soutien au secteur de l'éducation reste compartimenté, et moins de la moitié des entités du système des Nations Unies pour le développement ont une stratégie dans ce secteur, selon l'enquête menée auprès du siège des entités. Au niveau mondial, on a pris une série de mesures importantes pour renforcer la coopération en ce qui concerne l'éducation, notamment la création par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture du Comité directeur de haut niveau Objectif de développement durable n° 4-Éducation 2030.

112. Le renforcement de l'aide offerte par les équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de l'éducation est un élément important des préparatifs du Sommet sur la transformation de l'éducation, qui se tiendra en septembre 2022. Ce sommet vise à renouveler l'engagement politique et public en faveur de l'éducation, laquelle constitue un bien public essentiel. Il s'agit de dynamiser l'action, de rehausser le niveau d'ambition, de mobiliser la solidarité et de trouver les solutions qu'il faut pour réinventer l'éducation, en vue de remédier aux pertes d'apprentissage causées par la pandémie et d'accélérer la réalisation de l'objectif 4. Sous la houlette des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies aideront les pays à mener des consultations nationales inclusives, l'objectif étant d'élaborer une déclaration d'engagement national à transformer l'éducation d'ici à 2030.

### **Renforcer les capacités nationales de collecte et d'utilisation des données**

113. Je suis préoccupé qu'il n'y ait pas toujours de données fiables quand il le faut. Or, sans données, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs de développement durable ou d'en faire le suivi correctement. Cela rend aussi notre promesse de ne laisser personne de côté hors de portée, ce qui est tragique. Sept ans après le début de la mise en œuvre du Programme 2030, cette situation n'est tout simplement pas acceptable.

114. Dans la cible 17.18 associée aux objectifs de développement durable, il est demandé d'apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, l'objectif étant de disposer d'un nombre beaucoup plus grand de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. Nous n'avons pas encore tenu cet engagement en ce qui concerne la plupart des indicateurs.

115. Il s'agit d'un domaine dans lequel le système des Nations Unies pour le développement dispose d'un solide avantage comparatif, puisqu'il s'agit d'un partenaire de longue date et apprécié des gouvernements. En 2021, 95 % des équipes de pays des Nations Unies ont apporté leur soutien au renforcement des capacités statistiques nationales, et 53 % font état d'une amélioration s'agissant de la collecte conjointe de données et de l'innovation. Les gouvernements (91 %) et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents (85 %) s'accordent, dans leur grande majorité, à dire que le système des Nations Unies a contribué à renforcer les capacités nationales en matière de statistiques et de planification. Il existe désormais dans 43 % des équipes de pays des Nations Unies des plans de travail concertés pour ce qui est de coordonner et de renforcer les capacités statistiques nationales, soit plus du double de la proportion enregistrée l'année précédente. Les équipes de pays des Nations Unies ont également soutenu le renforcement des capacités statistiques nationales en matière de ventilation des données en fonction du sexe (82 %), de l'âge (76 %) et du handicap (65 %) et, dans une moindre mesure, de l'appartenance ethnique (28 %) et de la race (20 %).

### Égalité des sexes et élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles : vers des progrès plus tangibles

116. Selon le dernier rapport du Forum économique mondial, il faudra plus de 135 ans pour combler l'écart entre les sexes dans le monde entier et 267 ans pour combler l'écart entre les sexes pour ce qui est de la participation à la vie économique et l'accès à l'emploi. En raison de la pandémie de COVID-19, les violences faites aux femmes et aux filles se sont multipliées, le mariage des enfants, qui était en baisse ces dernières années, a augmenté et les femmes ont continué d'être les premières victimes des pertes d'emploi et d'assumer une part disproportionnée des travaux domestiques et des soins aux personnes.

117. Alors que le système des Nations Unies pour le développement a continué d'œuvrer à l'égalité des sexes et à une plus grande prise en compte des questions de genre, les gouvernements des pays de programme ont classé l'égalité des sexes au deuxième rang des domaines ayant été le plus aidés au cours des deux dernières années. Sur les 27 équipes de pays des Nations Unies qui ont établi un plan-cadre de coopération en 2021, 19 ont défini une réalisation portant spécifiquement sur l'égalité des sexes. L'égalité des sexes est restée l'un des grands domaines d'activités conjointes, 87 % des équipes de pays des Nations Unies ayant fait état d'un ou de plusieurs programmes conjoints visant l'objectif de développement durable n° 5.

118. En 2021, les capacités des équipes de pays des Nations Unies ont été renforcées de façon à répondre aux priorités des pays sur les questions de genre. Alors même que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) est présente dans 76 pays, des conseillers et conseillères pour les questions de genre ont été déployés auprès des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans 21 pays où l'Entité est absente, dans le cadre d'un partenariat avec elle. Quatre-vingt-six pour cent des équipes de pays des Nations Unies sont dotées d'un dispositif dédié, par exemple un groupe thématique sur l'égalité des genres, leur permettant d'appuyer les activités conjointes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

119. Les équipes de pays des Nations Unies ont dans l'ensemble jugé efficace l'appui apporté par le système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes (voir la figure 18).

Figure 18  
**Efficacité de l'appui**

	<i>Appui efficace</i>	<i>Appui inefficace</i>	<i>Ne sait pas</i>
Renforcement des mécanismes institutionnels et des cadres juridiques visant à prévenir et à éliminer la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles	92 %	5 %	3 %
Mise en œuvre de mesures visant à protéger les femmes et les filles de la violence fondée sur le genre	88 %	10 %	2 %
Expertise en matière d'égalité des sexes	95 %	5 %	0 %
Amélioration de la collecte, de la disponibilité et de l'utilisation des données ventilées par sexe	78 %	14 %	8 %

120. Les équipes de pays des Nations Unies ont consacré une grande part de leur temps à combattre les inégalités de genre dans la mise en œuvre des mesures anti-COVID-19 et à lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles. Comme indiqué dans le rapport pour 2020-2021, l'Initiative Spotlight – un partenariat entre

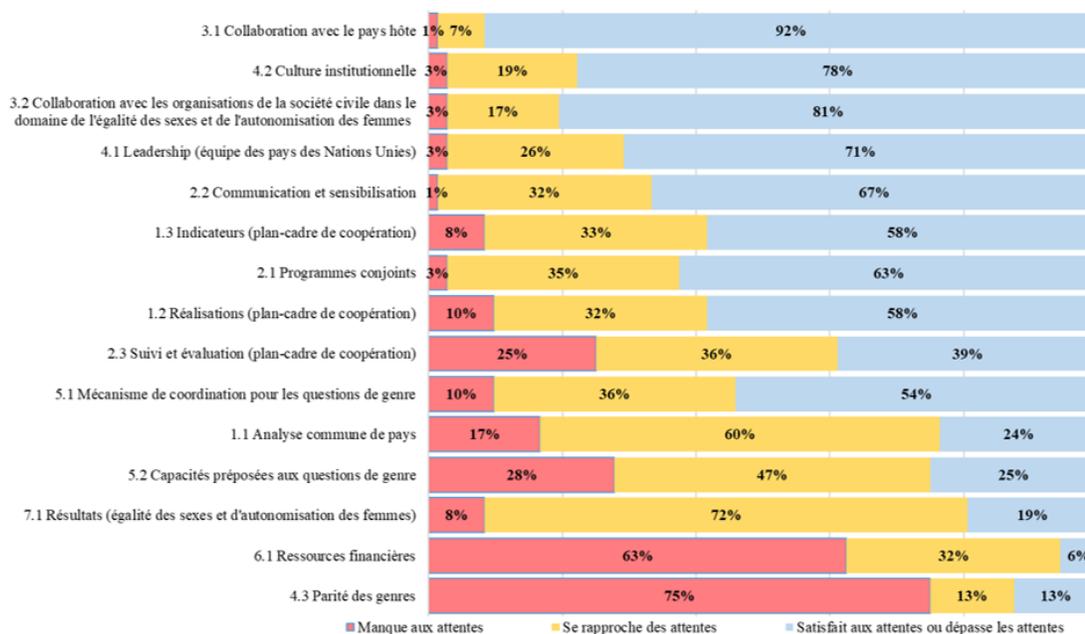
l'ONU et l'Union européenne visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles – a contribué à l'augmentation de 32 % des ressources nationales allouées à la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles et favorisé l'adoption ou le renforcement de 84 lois ou politiques dans 17 pays. Elle a également concouru à l'augmentation de 22 % du nombre de condamnations prononcées contre les auteurs de violences et permis à plus de 650 000 femmes et filles de bénéficier de services dans le domaine des violences fondées sur le genre, en dépit des confinements et des contraintes liées à la pandémie.

121. De même, l'attention portée aux questions de genre par le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement a permis d'augmenter considérablement le montant des ressources allouées aux programmes soucieux de l'égalité des sexes. Les sommes versées par le fonds, qui représentaient 5 % du financement total (1,9 million de dollars) lors du premier appel de fonds, ont atteint 64 % (11,9 millions de dollars) lors du second appel. D'autres fonds, comme le fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan, suivent désormais cet exemple.

122. L'adoption de la Feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes a contribué à ce que les questions de genre soient prises en compte dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et le relèvement post-COVID-19. Les feuilles de résultats remises par les équipes de pays montrent que l'intégration du genre progresse, comme en témoigne notamment le fait que de plus de plus d'objectifs liés au genre figurent dans les plans stratégiques et les plans-cadres de coopération. Au niveau mondial, 64 % des appréciations données l'ont été dans les catégories « satisfait aux attentes » ou « dépasse les attentes ». Au niveau des pays, 61 équipes de pays ont présenté un rapport en 2021, contre 38 en 2020.

123. On trouve à la figure 19 les résultats ventilés pour les quatre dernières années.

Figure 19  
**Plan d'action à l'échelle du système : résultats des équipes de pays des Nations Unies pour 2018-2021**



Source : ONU-Femmes, 2021.

124. Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour inverser la tendance et parvenir à l'égalité des sexes, alors même que, dans toutes les régions, peu de progrès ont été constatés s'agissant de la plupart des cibles et indicateurs associés à l'objectif 5 et que les perspectives s'assombrissent du fait de la pandémie. Les équipes de pays doivent viser haut, en tirant parti des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies en matière de parité et d'intégration du genre, de façon que nous puissions aider les États à prendre des mesures de grande ampleur susceptibles de changer véritablement la dynamique sur le terrain. À l'heure actuelle, nos efforts restent trop souvent sous-dimensionnés et ne permettent pas de combler les énormes inégalités qui existent entre les hommes et les femmes. Si l'on considère les quatre dernières années, sur les 72 équipes de pays qui ont établi un rapport complet après avoir rempli leurs feuilles de résultats, seules 25 (soit 34,7 %) ont dit avoir atteint ou dépassé les attentes dans 9 ou plus (soit 60 %) des 15 domaines prévus.

125. Dans Notre Programme commun, j'ai exhorté les États Membres et les autres parties prenantes à prendre cinq mesures, toutes liées les unes aux autres et porteuses de transformations, dans le droit fil de mon appel à l'action en faveur des droits humains : a) assurer la réalisation pleine et entière de l'égalité des droits, notamment en abrogeant toutes les lois discriminatoires visant les femmes (cible 5.1 des objectifs de développement durable) ; b) promouvoir la parité hommes-femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision, y compris par des quotas et des mesures spéciales (cible 5.c) ; c) faciliter l'inclusion économique des femmes, notamment en investissant massivement dans l'économie des services à la personne, en assurant l'égalité des salaires et en apportant un plus grand soutien aux entrepreneuses (cibles 5.4, 5.5 et 5.a) ; d) prendre mieux en compte la voix des jeunes femmes ; e) arrêter, à titre prioritaire, un plan d'intervention d'urgence destiné à hâter l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles (cible 5.2).

126. Par ailleurs, afin d'améliorer encore l'appui apporté par le système des Nations Unies, j'ai demandé à la Vice-Secrétaire générale de diriger l'examen des capacités du système des Nations Unies en matière de genre (personnel, ressources, structure organisationnelle), en coopération étroite avec ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le but étant de déterminer si le système était en mesure de faire de l'égalité des sexes une priorité et de parvenir à cette égalité dans toutes les entités. L'examen devrait déboucher sur des recommandations sur les moyens de faire de l'égalité des sexes une responsabilité partagée et une priorité dans tous les mandats, d'intégrer cette question dans les programmes et les critères de financement et de lui affecter les compétences et le personnel nécessaires, en toute cohérence et de façon à tirer le meilleur parti de l'expertise présente et à réduire au minimum les chevauchements d'activités.

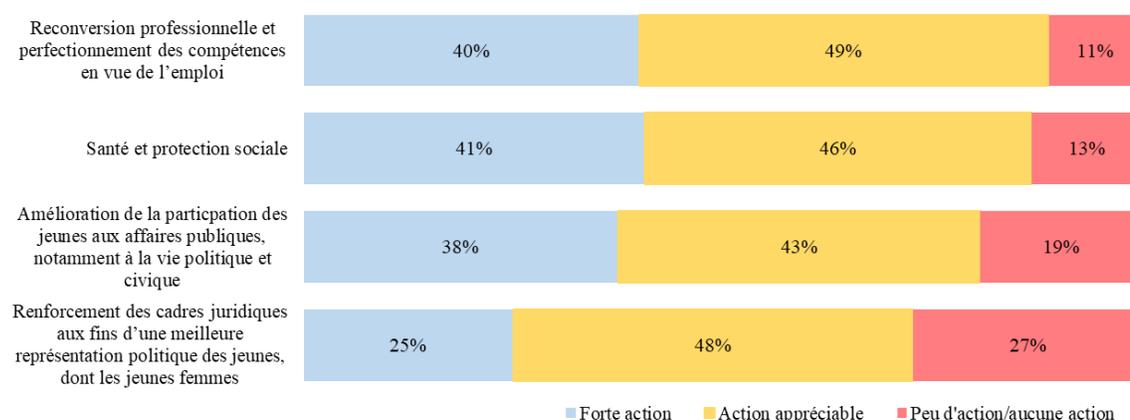
### **Faciliter la participation et l'inclusion des jeunes**

127. Partout dans le monde, la situation des jeunes s'est sensiblement dégradée sur divers plans (formation, santé mentale, débouchés économiques), ce qui est venu aggraver les carences qui existaient déjà dans l'aide qui leur est apportée. Parallèlement, on valorise de plus en plus le rôle que jouent les jeunes, à la fois comme acteurs de changement et comme contributeurs à la mise en œuvre du Programme 2030, ce dont témoigne notamment le fait que le système des Nations Unies est très souvent sollicité pour apporter un appui à leur inclusion.

128. Parmi les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, 76 % ont indiqué que leur pays hôte avait sollicité un appui en faveur des jeunes (voir la figure 20). La Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, établie en 2018, est le premier cadre mis en place à l'échelle du système dans le but d'œuvrer en faveur des jeunes, en collaboration avec eux et à leurs côtés. Parmi les 130 équipes de pays des Nations

Unies appliquant cette stratégie, 121 font participer les jeunes à leurs initiatives, au niveau local (80 %) et en y incluant les filles et les jeunes femmes (80 %). Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents considèrent que les domaines dans lesquels les équipes de pays agissent le plus pour répondre aux besoins particuliers des jeunes sont la reconversion professionnelle et le perfectionnement des compétences en vue de l'emploi (89 %), ainsi que la santé et la protection sociale (87 %), tandis que le domaine dans lequel elles interviennent le moins est le renforcement des cadres juridiques aux fins d'une meilleure représentation politique des jeunes.

Figure 20  
**Action des équipes de pays des Nations Unies en faveur des jeunes : appréciation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents**



Source : Enquête menée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

129. Le rapport 2022 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse rend compte de manière plus complète de l'action menée par les 40 entités des Nations Unies et les 130 équipes de pays eu égard à plusieurs indicateurs clés de performance, montre combien celles-ci sont déterminées à améliorer progressivement les activités qu'elles conduisent en faveur des jeunes et indique les domaines auxquels il faudrait accorder davantage d'attention. Néanmoins, selon une évaluation des programmes pour les jeunes mis en œuvre dans le système des Nations Unies de 2015 à 2020, le système des Nations Unies pour le développement pourrait améliorer grandement la façon dont il s'adresse aux jeunes, ne plus les considérer simplement comme des bénéficiaires et s'efforcer davantage d'aider les plus marginalisés et les plus vulnérables<sup>6</sup>.

130. Pour préserver sa place et son utilité, le système des Nations Unies doit œuvrer davantage en faveur des jeunes et travailler davantage avec eux, notamment au niveau national. Ma proposition de créer au Secrétariat de l'ONU un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, si elle était acceptée par les États Membres, pourrait aider l'ensemble du système à atteindre cet objectif. En appelant davantage et durablement l'attention sur la sensibilisation, l'innovation, la coordination et le respect à l'échelle du système du principe de responsabilité, ce nouveau bureau pourrait contribuer à placer les jeunes et leurs intérêts au centre des préoccupations de l'Organisation et des travaux du système des Nations Unies pour le développement et ce, à tous les niveaux.

<sup>6</sup> FNUAP, « What works to amplify the rights and voices of youth? », décembre 2021.

### **Inclure systématiquement le handicap**

131. Constituant plus de 15 % de la population mondiale, soit un milliard d'individus, les personnes en situation de handicap forment la plus grande minorité de la planète. En temps normal, elles sont moins susceptibles de recevoir des soins médicaux, de suivre des études, d'avoir un emploi ou de participer à la vie sociale. Elles ont plus de chances de vivre dans la pauvreté et d'être victimes de violence, de négligence ou de maltraitance et, en temps de crise, font partie des personnes les plus marginalisées. La pandémie de COVID-19, dont les conséquences directes et indirectes les ont touchées de façon disproportionnée, est venue aggraver encore leur situation. Il est donc indispensable de les inclure dans l'action contre la COVID-19 et les plans de relèvement, ainsi que dans toutes les activités de développement, de façon à honorer la promesse de ne laisser personne de côté et à concrétiser les engagements pris par le monde dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Programme 2030.

132. Lancée en 2019, la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, qui offre un cadre d'action concret, a permis d'apporter de grands changements aux personnes en situation de handicap dans l'ensemble des programmes et opérations de l'Organisation. Les progrès accomplis ces deux dernières années en matière d'inclusion du handicap sont indéniables. Toutefois, étant donné que seules 15 % des entités du système des Nations Unies pour le développement et 21 % des équipes de pays des Nations Unies disent avoir atteint ou dépassé au moins 50 % des indicateurs figurant dans le cadre de responsabilité de la Stratégie, beaucoup encore reste à faire et de nouveaux efforts devront être consentis pour assurer l'application complète de la Stratégie.

133. Pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie, l'action menée par les entités du système des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies dans l'ensemble des programmes et des opérations doit être concertée et se faire notamment en consultation avec les personnes en situation de handicap et les organisations qui les représentent. En 2021, 44 % des entités du système des Nations Unies pour le développement ont atteint ou dépassé les attentes pour ce qui est de permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à tous les aspects de la vie. Vingt et une de ces entités ont intégré l'inclusion du handicap dans leurs plans stratégiques sous une forme ou une autre, même si à l'heure actuelle seules 28 % d'entre elles atteignent ou dépassent les attentes définies dans le cadre. Quarante-quatre pour cent des entités élaborent et mettent en œuvre des plans d'action visant à améliorer l'accessibilité physique et numérique ; en matière de consultation, seules 12 % des entités et 36 % des équipes de pays disent atteindre ou dépasser les attentes et se concerter activement avec les personnes en situation de handicap pour tout ce qui concerne leur travail, y compris dans la planification, la conception et la mise en œuvre des programmes.

134. L'inclusion du handicap a été intégrée dans la lutte contre la COVID-19 grâce à l'action coordonnée menée par le réseau des personnes référentes chargées de la Stratégie au sein des entités et une équipe spéciale temporaire composée d'équipes de pays des Nations Unies, qui ont aidé à l'élaboration de plans d'action et de mesures spéciales en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs droits, notamment par la voie de communications inclusives et accessibles et la prise en compte des personnes handicapées dans les campagnes de vaccination et l'administration des vaccins.

135. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a continué de financer dans des pays 35 programmes conjoints en faveur de la protection sociale intégrée ; 10 de ces programmes ciblent directement les personnes en situation de handicap et 12 ont permis d'inclure les questions de handicap dans les politiques

intégrées de protection sociale visant à ne laisser personne de côté. En outre, en 2021, grâce à l'appui du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, 42 programmes conjoints sur l'inclusion du handicap ont été exécutés aux niveaux national ou plurinational.

### **Faire progresser les droits humains afin de ne laisser personne de côté**

136. Lors de l'examen quadriennal de 2020, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont été invitées à aider les gouvernements qui en faisaient la demande dans les actions qu'ils menaient pour respecter et remplir les obligations et engagements en matière de droits de l'homme que leur faisait le droit international, actions essentielles à la concrétisation de la promesse de ne laisser personne de côté.

137. Pour donner suite à cette demande, la plupart des équipes de pays des Nations Unies (89 %) ont indiqué avoir mené leurs travaux d'analyse en s'inspirant des recommandations formulées par les organes conventionnels de défense des droits de l'homme. En outre, 48 % d'entre elles ont aidé les États à honorer leurs obligations conventionnelles en matière de droits de l'homme et 42 % ont aidé les États à établir leurs rapports au titre de l'Examen périodique universel. Cet appui n'a parfois pas pleinement répondu aux attentes des États, dont certains ont fait observer qu'il leur fallait davantage de ressources financières et techniques pour se conformer aux instruments relatifs aux droits de l'homme et établir leurs rapports sur les droits de l'homme.

138. Pour accroître encore les capacités et l'expertise des équipes de pays en matière de droits de l'homme, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont, lorsque des États Membres en ont fait la demande et en consultation avec eux, continué de dépêcher des conseillers et conseillères pour les droits humains dans les pays (54 pays en 2021 contre 43 en 2020), ces postes étant financés par le fonds d'affectation spécial multidonateurs pour l'intégration des droits humains.

### **Réaliser des transitions intégrées et justes dans les domaines de l'énergie, des systèmes alimentaires et de la connectivité**

139. Des transitions justes dans le domaine de l'énergie, des systèmes alimentaires et de la connectivité pourraient hâter la mise en œuvre des objectifs de développement durable et avoir des effets multiplicateurs pour chacun d'eux.

140. Des transitions énergétiques justes aideront les pays à limiter la hausse de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en inscrivant l'action climatique au cœur de toutes les initiatives visant à mettre en place des économies plus vertes et plus durables.

141. La transformation des systèmes alimentaires permettra d'éliminer l'une des principales causes d'inégalité pour les 3 milliards de personnes qui n'ont pas accès à une alimentation saine, de réduire considérablement les retards de croissance et d'obtenir des gains importants en matière de développement cognitif et de niveau d'instruction. Elle permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les systèmes alimentaires, de renforcer la résilience face aux chocs climatiques, de lutter contre la perte de biodiversité et de réduire fortement les répercussions économiques négatives d'une mauvaise nutrition.

142. Une transition numérique juste renforcera l'interconnexion des personnes, des organisations et des technologies, ce qui permettra aux pays d'assurer une éducation de qualité, le travail à distance, le commerce électronique, l'accès aux technologies financières et aux systèmes de paiement et la fourniture en ligne des services essentiels, le but étant que les populations puissent profiter des avantages de la numérisation et s'adapter aux emplois du futur et que les États aient accès à des

données environnementales, économiques et sociales et à des systèmes d'observation leur permettant de mesurer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

143. À l'occasion du Sommet sur les systèmes alimentaires, du dialogue de haut niveau sur l'énergie et de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Glasgow en 2021, le système des Nations Unies pour le développement a aidé les États Membres à faire de grandes avancées, notamment à élaborer 110 plans nationaux fixant les priorités des pays en vue de la transition des systèmes alimentaires et à établir une feuille de route mondiale visant à atteindre d'ici 2030 l'objectif de développement durable n° 7. Ces réalisations procèdent directement des réformes que nous avons entreprises. Au niveau mondial, le système des Nations Unies pour le développement a, sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, fait campagne d'une seule voix, s'appuyant sur l'expertise et l'autorité des différentes entités pour inciter la planète à revoir à la hausse ses ambitions. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont su, par leur rôle fédérateur, amener les diverses parties prenantes à appuyer les ambitions et les besoins des pays.

144. Nous devons maintenant passer à l'étape suivante et faire en sorte que nos plans et nos ambitions donnent des résultats concrets sur le terrain. Le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents donne aux entités des Nations Unies de nouveaux moyens de s'organiser au niveau national et d'aider les États à tirer le meilleur parti des possibilités offertes et de l'élan impulsé par les sommets mondiaux et les autres initiatives mondiales en faveur de ces transitions indispensables.

#### **Agir pour le climat et faire la paix avec la nature**

145. Le système des Nations Unies pour le développement, au sein duquel les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle de plus en plus actif au niveau national, a aidé les pays à faire figurer leurs priorités en matière de développement durable à l'agenda des grandes manifestations intergouvernementales de 2021, comme la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Glasgow, la première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Sommet sur les systèmes alimentaires et le dialogue de haut niveau sur l'énergie, et à revoir à la hausse leurs ambitions en faveur de l'action climatique et de la durabilité environnementale.

146. En préparation de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans le cadre de l'initiative « Promesse climatique » lancée par le PNUD, un appui a été apporté à 120 pays pour les aider à définir de nouvelles contributions déterminées au niveau national et de nouveaux plans nationaux d'adaptation ou à modifier leurs contributions et plans existants. Le système des Nations Unies pour le développement a contribué à l'établissement d'une feuille de route mondiale visant à atteindre d'ici 2030 l'objectif de développement durable n° 7 et d'ici 2050 l'objectif de zéro émission nette. Il a également aidé les États, les entreprises et d'autres parties prenantes à conclure à titre volontaire des pactes pour l'énergie dans le cadre du dialogue de haut niveau sur l'énergie, l'objectif étant d'ouvrir la voie à des transitions énergétiques justes permettant l'avènement d'une économie plus verte et plus durable.

147. Il nous faudra faire preuve de la même détermination lors de la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra en 2022 et convenir d'un nouveau cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Adoptée en mai 2021 par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), l'Approche commune visant à intégrer la biodiversité et les solutions de développement durable fondées sur la nature dans la planification et l'exécution des politiques et programmes

des Nations Unies fournit le cadre normatif qui permet d'intégrer la question de la biodiversité dans les travaux du système des Nations Unies et de favoriser l'action collective afin de remédier aux facteurs contribuant à l'appauvrissement de la biodiversité et de restaurer les écosystèmes. À l'heure actuelle, 14 entités sur 27 indiquent avoir fait converger leurs stratégies, politiques et programmes avec l'Approche commune et 13 sur 27 déclarent avoir pris en compte dans leurs plans stratégiques les facteurs de la perte de biodiversité. De même, la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra en Égypte en 2022, la prochaine Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, ainsi que les négociations à venir autour d'un traité mondial sur le plastique, offriront de nouvelles occasions d'œuvrer à un avenir plus vert et plus durable.

148. Au niveau des pays, 83 % des États hôtes ont dit avoir bénéficié de conseils sur l'action climatique de la part du système des Nations Unies pour le développement et 75 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et membres des équipes de pays des Nations Unies ont indiqué que, outre l'action climatique, d'autres questions environnementales avaient été prises en compte dans les programmes et politiques au cours de l'année écoulée. En 2022, l'une des priorités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable est de faire en sorte que l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement aux objectifs des pays en matière de transitions justes et vertes soit mieux intégré.

### **Permettre aux pays d'organiser la transition de leurs systèmes alimentaires**

149. Lors des préparatifs du Sommet sur les systèmes alimentaires qui s'est tenu en septembre 2021, les participants ont délibérément adopté une approche systémique de l'alimentation et de l'agriculture, c'est-à-dire une approche qui envisage les liens d'interdépendance qui existent entre la production, les marchés, la consommation, le commerce, l'environnement, les changements climatiques et la santé.

150. Sous l'égide des coordonnatrices et coordinateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies ont, dans 148 pays, aidé les autorités nationales à réunir les parties prenantes et à donner à celles-ci l'occasion d'exprimer leurs priorités et leurs solutions pour la mise en place de systèmes alimentaires durables. À l'issue de 1 644 dialogues qui ont rassemblé 108 915 participants, les équipes de pays ont contribué à l'élaboration de 110 plans nationaux, chacun d'eux visant à atteindre d'ici 2030 un système alimentaire durable et à progresser au niveau national dans la mise en œuvre de plusieurs objectifs de développement durable.

151. Pour assurer un suivi et aider les pays à traduire leurs plans en politiques et programmes conformes aux priorités nationales définies pour 2022 et après, le système des Nations Unies pour le développement a établi un centre de coordination des systèmes alimentaires, qui prend la suite du secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires.

### **Appuyer des transitions numériques justes**

152. Bien que l'accès au numérique ait progressé depuis le début de la pandémie, 2,9 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet. Parmi elles, 96 % vivent dans des pays en développement, où la fracture numérique touche davantage encore les femmes et les filles. Lors de l'examen quadriennal de 2022, il a été pris acte de cette situation et la coopération avec les pays de programme a été encouragée pour améliorer l'inclusion numérique. Les transitions numériques permettent l'accès à une éducation de qualité, la fourniture en ligne de services essentiels (comme la télémédecine), le travail à distance, le commerce électronique, l'accès aux technologies financières et les paiements numériques. Elles constituent un puissant

moteur d'inclusion, en augmentant la participation des femmes, des filles, des jeunes, des personnes en situation de qualité et des populations autochtones, afin de ne laisser personne de côté.

153. Les équipes de pays des Nations Unies aident déjà les pays à préparer leur avenir numérique. Au Bénin, l'équipe de pays a apporté son appui à la création d'une plateforme numérique innovante, qui recueille en temps réel les données sur les investissements étrangers directs, l'aide et les autres formes de financement du développement afin d'aider le pays à planifier ses politiques et à établir son budget conformément aux objectifs de développement durable. Au Bangladesh, le système des Nations Unies a facilité la mise en place d'une plateforme commerciale numérique permettant de mettre en relation investisseurs et porteurs de projets liés aux objectifs de développement durable. Si les exemples de ce type abondent, seulement 65 % des pays de programme ont indiqué que l'équipe de pays leur avait prêté assistance en matière d'inclusion numérique ; nous pensons toutefois que ce chiffre devrait fortement augmenter dans les années à venir. En outre, 41 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que l'appui apporté par le Siège avait été « plutôt faible ». Les entités des Nations Unies devront s'assurer qu'elles sont prêtes à faire face à l'augmentation de la demande que nous anticipons dans ce domaine.

154. Au niveau multilatéral, j'ai proposé, dans mon rapport « Notre Programme commun », que l'on élabore des propositions communes en vue d'établir un pacte numérique mondial dont le but serait de connecter toute la population à Internet. Si cette idée de pacte était approuvée par les États Membres, nous pourrions disposer d'un cadre utile pour intensifier notre action.

#### **Appuyer la transformation économique, accroître le financement du développement durable et renforcer la coopération avec les institutions financières internationales**

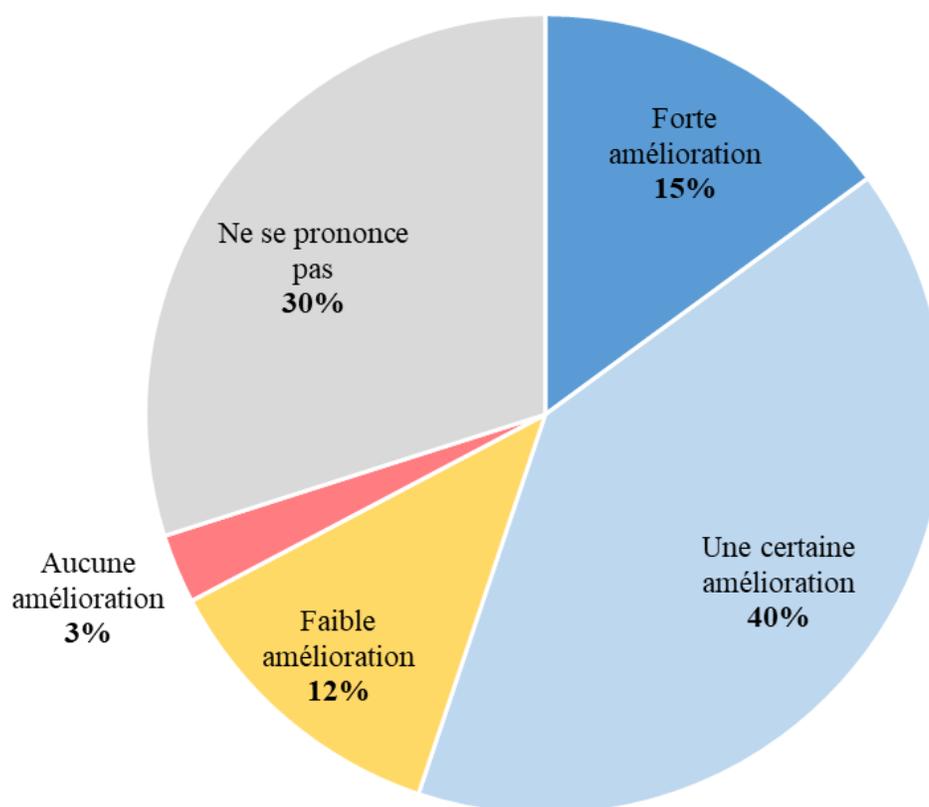
155. Lorsque j'ai pris mes fonctions, l'une de mes priorités a été de réaffirmer la place de l'ONU dans le débat économique mondial. Nous avons parcouru un long chemin à cet égard. En renforçant le pouvoir de décision et l'autorité des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, aptes désormais à mobiliser les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, le secteur privé et les autres parties prenantes du pays, la réforme a permis au système des Nations Unies pour le développement de mieux aider les pays à se ménager des marges de manœuvre budgétaire pour financer leur développement durable. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents bénéficient désormais de l'appui d'un(e) économiste, présent(e) dans chacun de leurs bureaux, et de l'aide apportée par le Réseau des économistes des Nations Unies nouvellement créé. Ils profitent également d'une coopération beaucoup plus forte avec le Département des affaires économiques et sociales, les commissions économiques et sociales régionales et les autres entités spécialisées compétentes en matière de commerce, de financement du développement et de transformation économique.

156. Je me réjouis de constater que 86 % des pays de programme indiquent que le système des Nations Unies a apporté un appui adéquat au financement des objectifs de développement durable, 78 % d'entre eux déclarant en outre que les cadres de financement nationaux intégrés les ont aidés à renforcer leurs mécanismes de financement du développement durable. Grâce au Fonds commun pour les objectifs de développement durable, les équipes de pays des Nations Unies ont pu renforcer leur appui à la conception des cadres de financement nationaux intégrés et consolider l'architecture de financement des objectifs de développement durable dans 69 pays. Je me réjouis également de constater que 67 % des pays de programme font état d'une amélioration notable des collaborations engagées dans le pays par le système des

Nations Unies (voir la figure 21). La participation directe des institutions financières internationales à l'analyse commune de pays est passée de 36 % à 54 % entre 2020 et 2021. Parmi les équipes de pays, 54 % ont indiqué entretenir des rapports officiels avec les institutions financières internationales et 55 % ont indiqué avoir mené avec elles des initiatives communes en 2021, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2020. Parmi ces initiatives, 40 ont été menées avec la Banque mondiale, 20 avec le Fonds monétaire international, 15 avec la Banque africaine de développement et 13 avec la Banque asiatique de développement. Le système des Nations Unies continuera de s'employer à collaborer davantage avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement en vue de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Figure 21

**Amélioration de la collaboration avec les institutions financières internationales au cours des quatre dernières années**



Source : Enquête réalisée en 2020 auprès des gouvernements des pays de programme par le Département des affaires économiques et sociales.

157. Au niveau mondial, l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après a permis d'élaborer un ensemble ambitieux de mesures pouvant être adoptées à court, moyen et long terme – mesures qui témoignent de la diversité des besoins et des points de vue chez les parties prenantes, y compris les États Membres –, et contribué à ce qu'un appui financier crucial soit apporté à certains pays grâce à des activités ciblées de sensibilisation, comme l'organisation en mars 2021 d'une manifestation de haut niveau sur la dette et la liquidité. En outre, grâce à nos activités de sensibilisation, l'Initiative de suspension du service de la dette a été prolongée jusqu'à la fin de 2021, 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux

ont été émis en août 2021 en vue d'accroître la liquidité mondiale, et un Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité a été créé sous les auspices du Fonds monétaire international en vue notamment de venir en aide aux pays à revenu intermédiaire vulnérables.

158. Malgré ces avancées, beaucoup doit encore être fait pour remédier aux faiblesses de longue date du système financier mondial, lequel continue de pénaliser les pauvres par la façon dont il organise la gestion de la dette et l'accès au crédit et aux liquidités financières. Au niveau international, j'ai préconisé une réforme de l'architecture financière mondiale, proposant notamment d'augmenter les ressources des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement et de créer ainsi un effet d'entraînement, le but étant d'établir un environnement propice aux investissements en faveur des objectifs de développement durable. Au niveau des pays, nous devons continuer d'améliorer l'appui apporté par le système des Nations Unies. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents déclarent qu'il leur est toujours difficile d'obtenir des conseils en politique économique de la part des entités qui ne sont pas présentes dans le pays, et seules 40 % des équipes de pays des Nations Unies indiquent avoir bénéficié, dans une large ou une certaine mesure, de l'appui du siège de telle ou telle entité pour obtenir des financements durant l'année écoulée.

### **Coopération et partenariats à l'appui d'une transition juste**

159. On attend beaucoup du système des Nations Unies et de sa capacité d'initier et de favoriser les partenariats à l'appui du Programme 2030. Fait notable, 86 % des pays hôtes ont indiqué que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient facilité la conclusion de partenariats à l'appui de l'action qu'ils menaient pour mettre en œuvre le Programme 2030. Quant aux pays donateurs, la plupart (93 %) ont déclaré que le système des Nations Unies était aussi ou plus efficace que les autres partenaires de développement pour ce qui était de mobiliser les parties prenantes, promouvoir les partenariats et faciliter le partage des connaissances (voir la figure 22). Lorsqu'on leur a demandé qui leur fournissait un meilleur appui pour nouer des partenariats, 70 % des États ont désigné le système des Nations Unies pour le développement.

160. Appelés à juger la collaboration engagée par le système des Nations Unies auprès des différentes catégories de parties prenantes, les pays en développement ont particulièrement apprécié l'action menée auprès de la société civile, notamment les groupes représentant les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap. Nous nous employons désormais avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et l'Organisation internationale du Travail à faire en sorte que les équipes de pays des Nations Unies collaborent davantage avec les syndicats et les organisations patronales.

161. Dans les pays, cette évolution positive se manifeste également dans le fait que la société civile et le secteur privé, entre autres parties prenantes, participent davantage aux analyses communes de pays (dans 88 % des pays pour la première et 57 % des pays pour le second) et à l'établissement des plans-cadres de coopération (dans 90 % des pays pour la première et 69 % des pays pour le second).

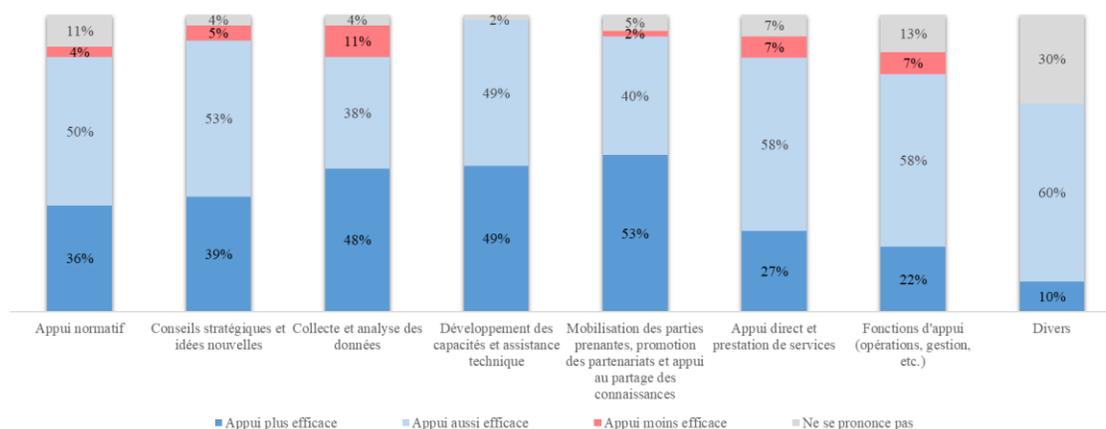
162. Comme indiqué plus haut, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont également contribué pour beaucoup à mobiliser l'appui apporté aux pays avant le Sommet sur les systèmes alimentaires, le dialogue de haut niveau sur l'énergie et la dernière Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. À chaque fois ils ont su, sous la direction stratégique du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et de sa présidence, rassembler les parties prenantes afin d'aider les pays à se fixer des objectifs ambitieux et à s'engager à obtenir des résultats concrets en vue d'un avenir plus durable et équitable.

163. Ces éléments positifs montrent que le rôle des coordonnatrices et coordinateurs résidents, capables dans chaque pays de mobiliser les acteurs du développement durable, ne cesse de s'affirmer et contribue grandement à faire avancer la cause du développement durable.

164. D'autres types de partenariats ont permis d'améliorer l'appui apporté par le système des Nations Unies. Par exemple, 20 entités du système des Nations Unies pour le développement ont indiqué avoir intégré les résultats de la coopération Sud-Sud lorsqu'ils ont rendu compte de leurs résultats et 17 entités ont indiqué avoir prêté appui à des projets Sud-Sud financés par les fonds d'affectation spéciale gérés par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, notamment en fournissant des fournitures médicales vitales et en œuvrant à atténuer l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 dans 22 pays. Comme il ressort de l'examen quadriennal de 2020, le volontariat peut également jouer un rôle important dans la mise en œuvre du Programme 2030. En 2021, plus de 10 000 Volontaires des Nations Unies, dont 85 % étaient originaires des pays du Sud, ont travaillé au Secrétariat et dans les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris 245 dans les bureaux des coordonnatrices et coordinateurs résidents.

Figure 22

### Efficacité du système des Nations Unies pour le développement par rapport aux autres partenaires du développement



Source : Enquête menée en 2021 par le Département des affaires économiques et sociales auprès des contributeurs.

165. La gestion et le suivi des partenariats peuvent encore être améliorés : 24 % des coordonnatrices et coordinateurs résidents ont déclaré mettre au point une approche en matière de partenariats à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, soit un chiffre légèrement supérieur à celui de 2019 (18 %), et, parmi les 29 entités du système des Nations Unies pour le développement, 25 ont indiqué disposer d'une politique ou d'un document d'orientation sur les partenariats. Seules 67 % des entités ont indiqué disposer d'une plateforme mondiale de suivi et de communication de l'information permettant de suivre l'état des partenariats et leurs résultats. En outre, il est ressorti d'une évaluation du système des Nations Unies pour le développement effectuée en 2021 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales que beaucoup trop de partenariats conclus par les entités des Nations Unies avaient simplement pour but de lever rapidement des fonds. On soulignait dans cette évaluation que, pour faire du système des Nations Unies un partenaire crédible et stratégique du secteur privé, il fallait que celui-ci accroisse ses compétences, renforce ses structures et développe ses façons de faire. À cette fin, nous nous employons à renforcer les liens entre le système des coordonnatrices et

coordonnateurs résidents et le Pacte mondial, en particulier par l'intermédiaire de ses réseaux locaux dans les pays, réseaux qui rassemblent de nombreux acteurs du secteur privé déterminés à faire avancer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Des centres régionaux du Pacte mondial sont en train d'être créés et seront chargés de fournir des capacités supplémentaires aux réseaux locaux et aux équipes de pays des Nations Unies et de renforcer la participation du secteur privé local, y compris dans les pays dépourvus de réseaux locaux. Ces centres coordonneront à la fois des activités stratégiques et opérationnelles pour les réseaux locaux : conception, adaptation et exécution des programmes, participation à l'élaboration des politiques, croissance, levée de fonds et participation des entités des Nations Unies et des petites et moyennes entreprises. On y trouvera notamment des capacités chargées d'examiner si les entités sont prêtes à nouer des partenariats avec le secteur privé en vue de créer de nouveaux réseaux locaux, en fonction des priorités nationales.

166. Nous avons également noté avec préoccupation que, dans les pays couverts par de petits programmes, dont les petits États insulaires en développement, le niveau de satisfaction à l'égard de l'appui fourni par le système des Nations Unies était plus faible. Cela est d'autant plus étonnant que ces pays sont souvent ceux qui ont le plus besoin de partenariats et qui en sollicitent le plus. Nous entendons prendre des mesures pour corriger cette situation.

167. Un exemple à suivre est la collaboration qui avait été engagée entre le Bureau des Nations Unies pour les partenariats et les Instituts de recherche en santé du Canada pour l'établissement du *Schéma directeur des Nations Unies en matière de recherche pour le redressement postpandémique* publié en novembre 2020. Cet exemple montre comment la science et une collaboration internationale peuvent aider la planète à mieux se relever de la pandémie de COVID-19 tout en accordant une attention particulière aux besoins des personnes laissées de côté. Le Schéma directeur a été élaboré en collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada et avec la participation de 38 organismes de financement de la recherche du monde entier. En 15 mois, quelque 804 millions de dollars ont été investis dans près de 4 000 projets de recherche touchant au Schéma directeur et à l'appel à l'action du Secrétaire général.

168. Parmi les autres grandes initiatives ayant permis de renforcer les partenariats des Nations Unies, citons la création du Groupe des partenariats des Nations Unies, un réseau informel de praticiens des partenariats du système des Nations Unies ayant vocation à cerner les problématiques communes, à partager l'information, à collaborer et à remédier ensemble aux problèmes. Le Groupe est dirigé par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, le Pacte mondial et le Bureau de la coordination des activités de développement.

## **B. Pays en situation particulière**

169. Dès le début du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, je me suis engagé à travailler avec le système de façon qu'un soutien ciblé soit apporté à chaque pays, avec la participation active des acteurs nationaux. Il ne saurait y avoir une seule méthode pour atteindre les objectifs de développement durable, chaque pays étant unique. De ce fait, une attention particulière a été accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement, aux pays africains et aux pays à revenu intermédiaire, comme dans l'examen quadriennal complet.

170. Les dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, dont l'aide humanitaire, ont continué d'augmenter dans les pays en situation particulière (voir la figure 23). Depuis 2015, ces dépenses ont crû de 60 % dans les petits États

insulaires en développement, soit un chiffre supérieur à l'augmentation enregistrée dans l'ensemble des pays de programme (47 %). Les dépenses dans les pays les moins avancés ont également beaucoup augmenté (51 %). Fin 2020, les dépenses dans les pays les moins avancés représentaient 50 % des dépenses engagées dans l'ensemble des pays de programme.

Figure 23

**Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, dont l'aide humanitaire, par catégorie de pays**

Catégorie de pays	Nombre de pays	Dépenses en 2020 (en millions de dollars des États-Unis)	Pourcentage par rapport au montant total des dépenses	Montant moyen des dépenses par pays (en millions de dollars des États-Unis)		Évolution des dépenses sur cinq ans	Montant des dépenses par habitant (en dollars des États-Unis)
				2020	2015		
Pays les moins avancés	46	15 903	50 %	346	224	+51 %	15,04
Petits États insulaires en développement	55	941	3 %	17	11	+60 %	13,23
Pays en développement sans littoral	32	8 057	25 %	252	200	+26 %	15,11
Pays africains	54	13 545	42 %	251	182	+37 %	10,11
Pays à revenu intermédiaire	109	16 438	52 %	151	118	+24 %	2,86
Pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit	53	17 513	55 %	310	326	+58 %	17,08
Ensemble des pays de programme	163	31 810	100 %	195	132	+47 %	4,85

Source : Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable du Département des affaires économiques et sociales.

171. On trouve dans le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, adopté en mars 2022 dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de précieuses indications visant à permettre au système des Nations Unies pour le développement de mieux cibler l'appui qu'il apporte aux pays les moins avancés. On y souligne la nécessité d'appuyer une transformation durable et inclusive des économies de ces pays, notamment en renforçant les capacités productives dans la santé et l'éducation, en investissant dans les infrastructures numériques, en développant les capacités en matière de sciences, de technologies et d'innovation, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques industrielles vertes et en diversifiant l'économie et les filières d'exportation. Les entités du système des Nations Unies pour le développement sont invitées à aider les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à intégrer en toute cohérence et coordination les engagements du Programme dans la planification des activités nationales de développement et sont priées d'intégrer le Programme dans leur document stratégique. Pour mettre en œuvre le Programme, elles pourront s'appuyer sur le soutien fourni par la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui aide ces pays à accéder aux capacités dont ils ont besoin en matière de sciences, de technologies et d'innovation pour promouvoir la transformation structurelle de leur économie, éliminer la pauvreté et favoriser le développement durable.

172. Le système des Nations Unies pour le développement a également renforcé l'appui qu'il apporte aux pays appelés à sortir de la catégorie des pays les moins avancés, notamment aux quatre dont on anticipe qu'ils sortiront de cette catégorie au

cours du présent cycle de l'examen quadriennal<sup>7</sup>, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de soutien au reclassement durable, lequel rassemble, pour chaque pays, les services intégrés de conseil et de renforcement des capacités du système des Nations Unies et l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement des pays les moins avancés.

173. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 demeure une priorité. Je me félicite à cet égard du solide partenariat qui s'est noué entre le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, dont l'objet est de fournir une aide technique aux pays africains en développement sans littoral ainsi qu'un appui au renforcement de leurs capacités, en vue de leur permettre d'élaborer, de financer et d'exécuter des projets d'infrastructure de transport. Par ailleurs, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds international de développement agricole mettent en œuvre un projet de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à généraliser les politiques en faveur d'une économie verte durable dans les pays en développement sans littoral d'Asie centrale. Enfin, le montant annuel des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement dans les 32 pays en développement sans littoral a augmenté de 26 % depuis 2015 et dépasse désormais les 8 milliards de dollars.

174. La croissance en Afrique s'est contractée d'environ 2,1 % en 2020 – la première récession sur le continent depuis un demi-siècle – et l'endettement s'est de nouveau aggravé, passant de 40 % à près de 70 % en 2022. Les objectifs fixés dans le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 risquent fort de ne pas être atteints. En 2021, l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, composée de 54 membres, s'est efforcée de mieux coordonner l'appui apporté par le système des Nations Unies aux priorités du continent, par exemple pour ce qui est de l'accès à l'énergie – un élément indispensable à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et l'un des principaux domaines dans lequel l'action du système des Nations Unies est irremplaçable. J'ai évoqué précédemment le rôle que joue en Afrique la Plateforme de collaboration régionale, qui s'emploie à renforcer l'appui apporté aux priorités et aux besoins des pays, notamment par des activités visant à aider les pays à profiter des avantages qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine pour une croissance inclusive et le développement durable.

175. J'ai évoqué dans le présent rapport l'appui apporté par les bureaux multipays aux petits États insulaires en développement, appui qui vient compléter l'action menée au niveau mondial par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Je me réjouis de constater que le montant des sommes consacrées par le système des Nations Unies aux activités opérationnelles de développement dans ces petits États insulaires en développement a augmenté de 60 % depuis 2015. Nous devons poursuivre et renforcer nos efforts, en raison des fortes vulnérabilités de ces États qui, pour la plupart, ne peuvent bénéficier d'aides publiques au développement ou de financements à des conditions favorables, étant des pays à revenu intermédiaire, et qui sont très exposés aux risques du fait de leur situation géographique, de leur dépendance aux importations et de la place qu'occupe le tourisme dans leur économie.

<sup>7</sup> Bhoutan (2023), Angola (2024), Sao Tomé-et-Principe (2024) et les Îles Salomon (2024).

176. Les pays à revenu intermédiaire regroupant environ 75 % de la population mondiale et représentant à peu près le tiers du produit intérieur brut (PIB) mondial, il nous faut réinventer complètement l'appui que nous leur apportons. En application de la résolution 76/215 de l'Assemblée générale, le système des Nations Unies pour le développement procédera à un état des lieux permettant de se faire une idée de l'appui offert à ces pays – état des lieux qui sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-dix-huitième session. La plus grande tâche qui nous incombe toutefois est de revoir de fond en comble la manière dont le bien-être est mesuré.

177. Dans mon rapport « Notre Programme commun », j'ai demandé ainsi aux États Membres d'envisager d'adopter des indicateurs de progrès qui viendraient compléter le PIB, comme nous y invite la cible 17.19 des objectifs de développement durable. Par ailleurs, dans sa résolution 76/203, l'Assemblée générale a salué ma proposition d'élaborer un indice de vulnérabilité multidimensionnel, en particulier à l'intention des petits États insulaires en développement. Le Président de l'Assemblée a nommé un groupe de haut niveau, coprésidé par le Premier ministre d'Antigua-et-Barbuda et l'ancienne Première ministre norvégienne, chargé de mettre au point cet indice d'ici décembre 2022. Cette initiative viendra également à l'appui de la proposition que j'ai faite au CCS d'élaborer des indicateurs de mesure destinés à compléter le PIB – proposition qui, je l'espère, sera entérinée par l'Assemblée et le Conseil économique et social. Il faut absolument faire avancer la réflexion sur cette question de façon que le monde puisse mieux appréhender la vulnérabilité des États et élaborer des solutions plus efficaces en faveur du développement durable, y compris mieux organiser le financement du développement.

#### **IV. La voie à suivre : un système des Nations Unies pour le développement intégré et efficace, qui rend des comptes et qui prête appui à des transitions justes pour un avenir durable et inclusif**

178. L'appui apporté l'année dernière par le système des Nations Unies pour le développement a permis de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable, notamment d'inscrire les activités de lutte contre la pandémie de COVID-19 dans le cadre d'un relèvement juste, équitable et durable, de faire avancer, grâce au rôle mobilisateur des coordonnatrices et coordinateurs résidents, les idées et les priorités des pays avant et après les grands sommets organisés sur l'action climatique, l'énergie et les systèmes alimentaires et d'aider les pays à faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19, aux changements climatiques et à des incertitudes financières et économiques de plus en plus fortes. Ces actions ont permis de maintenir en vie les objectifs de développement durable et les engagements en faveur du climat dans une période particulièrement troublée.

179. L'année 2021 a également permis de tirer des leçons cruciales pour l'avenir : il nous reste encore beaucoup à faire si nous voulons voir les équipes de pays des Nations Unies améliorer l'appui qu'elles apportent aux programmes et en matière de conseils de façon à amplifier et à accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il est possible de tirer encore davantage parti du rôle mobilisateur des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour produire des avancées à plus grande échelle, notamment lors du suivi des sommets mondiaux qui ont suscité beaucoup d'élan et d'ambitions. Nous savons désormais mieux aider les pays à transformer leurs économies et à accroître leur marge de manœuvre budgétaire, les besoins à cet égard étant considérables. Nous devons œuvrer de concert à une refonte de l'architecture financière internationale et trouver ensemble des solutions de long terme.

180. Pour apporter un soutien optimal aux pays dans ces domaines, nous sommes conscients qu'il faut consolider encore les réformes entreprises et continuer de faire évoluer les comportements dans l'ensemble du système. Dans le présent rapport, nous avons recensé les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires pour aider au mieux les équipes de pays des Nations Unies. Il faut notamment faire pleinement converger les documents de programmation des entités des Nations Unies et les plans-cadres de coopération, configurer les équipes de pays davantage en fonction des besoins et des priorités des pays, y compris dans les situations d'urgence humanitaire et les situations de crise, articuler d'une façon plus structurale les dispositifs d'incitation et les modes de fonctionnement des entités – de façon que le système des Nations Unies, dans son ensemble, se consacre moins aux petites projets et s'emploie davantage à fournir un appui de haute qualité à grande échelle –, mieux tirer parti de l'expertise des nombreuses entités qui composent le système, consolider l'appui apporté par les bureaux multipays et veiller à ce que les moyens régionaux puissent apporter leur expertise aux pays qui en font la demande.

181. Pour obtenir des résultats qui soient à la mesure des ambitions du Programme 2030 et que l'aggravation des crises rend d'autant plus nécessaires, il faudra également que le système des Nations Unies pour le développement rende davantage de comptes. Il s'agit là de l'une des demandes centrales formulées par les États Membres lors de l'examen quadriennal de 2020 et dans la résolution sur le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents – demande dont je me félicite vivement. Les États Membres ont demandé la pleine application du dispositif de double rattachement hiérarchique, une pièce maîtresse du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ils ont demandé que l'on poursuive l'action visant à assurer que les services opérationnels fonctionnent de manière optimale et efficace à l'appui des programmes et, pour qu'ils puissent disposer d'analyses et de données leur permettant d'exercer leur contrôle, que l'on veuille à faire établir des rapports axés sur les résultats et procéder à des évaluations à l'échelle du système. Surtout, ils ont réaffirmé leur volonté d'honorer les engagements pris dans le pacte de financement en vue d'aligner les ressources et les incitations au financement avec les objectifs de développement durable. Ils se sont également engagés à financer en intégralité le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents selon les modalités convenues.

182. En 2021, nous avons franchi une nouvelle étape dans notre entreprise de transformation. Grâce à l'impulsion donnée par l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, grâce également à de nouveaux outils, comme le cadre révisé de gestion et de responsabilité et les nouveaux plans stratégiques établis par certaines entités des Nations Unies, nous voyons que le dispositif de double rattachement hiérarchique commence à produire des changements de culture et de comportement et que le système accorde une plus grande importance à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous constatons une amélioration de la façon dont les entités du système rendent compte des résultats obtenus aux niveaux national, régional et mondial, ce qui permet de mieux faire connaître l'action du système des Nations Unies. La création du Bureau chargé des évaluations à l'échelle du système, qui sera financé par des ressources extra-budgétaires et auquel seront affectés des fonctionnaires détachés, poursuit son cours. De nombreuses évaluations et études continuent d'indiquer que nous sommes sur la bonne voie, tout en apportant de nouvelles perspectives et idées sur la manière dont nous pourrions accélérer les progrès dans les domaines prioritaires. Malgré ces avancées importantes, le sous-financement chronique du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents continue de menacer nos réformes et les objectifs que nous avons arrêtés en vue du Programme 2030.

183. L'année 2022 s'annonçant encore plus difficile, il est indispensable de consolider les acquis obtenus et d'atteindre les buts que nous nous sommes fixés au début de la réforme. Les États Membres nous ont fourni à cet égard de précieuses orientations quand ils ont adopté la résolution sur l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En 2022, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable présentera aux organes directeurs, pour les aider à mieux s'acquitter de leur tâche de supervision, une liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et fournira aux organismes des Nations Unies un formulaire d'auto-évaluation pour leur permettre de rendre compte des progrès accomplis. Le Bureau chargé des évaluations à l'échelle du système, dont le(la) Directeur(trice) doit être nommé(e) très bientôt, arrêtera une politique d'évaluation à l'échelle du système grâce à laquelle nous pourrions tirer en temps réel les enseignements de nos activités. En outre, le cadre révisé de l'examen quadriennal complet et le projet de cadre de résultats sur le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, une fois qu'ils auront été arrêtés, fourniront aux États Membres de nouveaux outils leur permettant de mieux suivre les réformes entreprises au Conseil économique et social. Comme les États Membres l'ont demandé, je continuerai l'année prochaine d'examiner de près la façon dont fonctionne le modèle de financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et, si nécessaire, je déciderai si les États Membres doivent de nouveau examiner la proposition que j'ai faite lors de l'examen du système, à savoir augmenter la part de financement assuré au moyen du budget ordinaire à l'occasion d'une révision du modèle.

#### **A. Assurer la pleine mise en œuvre de l'examen quadriennal et du dispositif de double rattachement hiérarchique**

184. Dans sa résolution 75/290 A sur l'examen du Conseil économique et social, l'Assemblée générale a rappelé qu'il incombait au Conseil, lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement – à l'occasion duquel le système rend des comptes –, de fournir des orientations au système des Nations Unies pour le développement et d'assurer sa coordination générale. Le débat permet aux États Membres de renforcer le contrôle qu'ils exercent sur l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies et, plus particulièrement, sur l'action menée par le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

185. Dans une enquête menée auprès des 27 entités du système des Nations Unies pour le développement, 26 ont indiqué qu'elles incluaient désormais dans leurs nouveaux plans stratégiques des mesures visant à mieux collaborer et à travailler de manière plus intégrée avec les autres entités. Toutes les entités interrogées (regroupant 94 % de l'ensemble des dépenses du système des Nations Unies pour le développement consacrées aux activités opérationnelles) ont indiqué qu'elles rendaient compte à leurs organes directeurs de la mise en œuvre de l'examen quadriennal. Les entités du Secrétariat rendent compte désormais de la mise en œuvre de l'examen quadriennal à l'occasion du présent rapport et des échanges qu'elles entretiennent avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. À la demande de leurs organes directeurs, plusieurs entités du système des Nations Unies pour le développement se sont employées à reprendre davantage dans leur plan stratégique les indicateurs figurant dans le cadre de suivi et d'information de l'examen quadriennal.

186. Par exemple, on trouve dans le nouveau cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du PNUD des indicateurs semblables ou complémentaires à ceux d'autres organismes des Nations Unies, dont 11 sont des indicateurs de l'examen quadriennal. Dix entités des Nations Unies se sont concertées pour élaborer des

indicateurs communs pour les produits de développement, dans le but de renforcer le suivi des résultats à l'échelle du système, ainsi que des indicateurs communs pour l'impact et les réalisations.

187. En outre, lors de la réunion conjointe du conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du conseil d'administration d'ONU-Femmes et du conseil d'administration du Plan alimentaire mondial, tenue en 2021, les participants se sont intéressés à la façon dont l'on pourrait tirer parti de l'examen quadriennal et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour hâter la réalisation des objectifs de développement durable en période de pandémie de COVID-19.

188. Ces éléments indiquent que le système des Nations Unies pour le développement tend à ressembler de plus en plus à ce que visent les mandats découlant de l'examen triennal et les réformes entreprises. Surtout, ces initiatives montrent le rôle moteur que jouent les États Membres dans la transformation du système des Nations Unies pour le développement. Pour aider le Conseil économique et social à exercer son contrôle, nous avons également pris des mesures pour améliorer la transparence des activités de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, notamment des mesures visant à améliorer la collecte des données appelées à figurer dans les rapports que je présente lors du débat sur les activités opérationnelles, ainsi que dans le rapport établi par la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable concernant les travaux du Bureau de la coordination des activités de développement. Ainsi, dans les rapports qu'il a établis cette année, le Département des affaires économiques et sociales a modifié le cadre de suivi de l'examen quadriennal en y intégrant les nouveaux mandats résultant de la résolution [72/279](#), ce qui permis d'avoir une vue d'ensemble des progrès accomplis ou des retards pris par rapport aux objectifs de l'examen quadriennal. Par ailleurs, comme demandé dans la résolution [76/4](#), on trouve cette année dans le rapport établi par la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable un projet de cadre de résultats assorti d'indicateurs et de cibles. Tous ces rapports contiennent des informations, des données et des analyses essentielles grâce auxquelles les États Membres pourront assurer leur contrôle et prendre des décisions. J'invite les États Membres à continuer de faire plein usage de ces précieux outils d'information afin de s'assurer que l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement et les résultats qu'il obtient sont à la hauteur des ambitions, besoins et priorités communes.

189. Dans sa résolution [72/279](#) adoptée en mai 2018, l'Assemblée générale a redéfini les lignes hiérarchiques au sein des équipes de pays des Nations Unies, les entités des Nations Unies étant désormais tenues de rendre compte à leurs organes directeurs de l'exécution de leurs mandats et, périodiquement, de rendre compte aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de leur contribution aux résultats collectifs au titre du plan-cadre de coopération. Ce nouveau régime est une pièce majeure des réformes et une étape essentielle dans la voie d'un meilleur leadership et d'une plus grande responsabilisation dans le système des Nations Unies pour le développement.

190. Cette double structure hiérarchique a été conçue pour permettre au système des Nations Unies pour le développement de se consacrer tout entier à notre but commun, à savoir atteindre d'ici 2030 les objectifs de développement durable, en veillant à ce que les entités des Nations Unies puissent tirer parti des atouts et de l'expertise de l'ensemble du système pour prêter appui aux États. Dans mon rapport sur l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ([A/75/905](#)), j'ai appelé l'attention sur les lacunes dans la mise en œuvre de ce nouveau régime, indiquant que certaines entités ne l'avaient pas encore intégré à leurs procédures internes, ou que

les autorités de certains pays de programme elles-mêmes, ou d'autres partenaires de développement locaux, ne reconnaissent pas pleinement le rôle directeur qui revenait à la coordonnatrice ou au coordonnateur résident, ce qui concourait à une fragmentation des activités. À l'époque, j'avais souligné que, pour bien s'approprier cette double structure hiérarchique, les entités devaient changer en profondeur leurs façons de faire et de fonctionner.

191. La résolution 76/4 sur l'examen du fonctionnement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a donné des orientations claires sur le sujet, l'Assemblée générale ayant prié le système des Nations Unies pour le développement de veiller au respect intégral du double ordre hiérarchique.

192. Le cadre révisé de gestion et de responsabilité, adopté en septembre 2021 par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, est un outil précieux à cet égard, car il organise les relations de travail et les lignes hiérarchiques au sein du système des Nations Unies pour le développement entre les niveaux national, régional et mondial. La plupart des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (84 %) et des équipes de pays des Nations Unies (87 %) ont fait état cette année d'une amélioration de la mise en œuvre du cadre, plus de 75 % des membres des équipes de pays des Nations Unies ayant indiqué que leurs descriptifs de poste faisaient dûment mention du lien hiérarchique avec la coordonnatrice ou le coordonnateur résident. Les progrès dans la mise en œuvre du système d'évaluation réciproque prévu dans le cadre restent toutefois inégaux. Alors que les observations des membres des équipes de pays sont déjà systématiquement prises en compte dans l'évaluation de la performance des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, seules 38 % des membres des équipes de pays font figurer les observations des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans leurs évaluations de la performance, et seuls 32 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué avoir fourni des contributions à plus d'un tiers des évaluations des membres des équipes de pays.

193. Treize entités des Nations Unies ont adopté leurs nouveaux plans stratégiques pour 2022-2025, ce qui leur a donné de nouveau l'occasion d'aligner leurs orientations stratégiques sur les objectifs de réforme. Selon les résultats préliminaires de l'évaluation menée à l'échelle du système de l'action entreprise par le système des Nations Unies pour le développement face à la pandémie de COVID-19<sup>8</sup>, ces 13 plans stratégiques s'inscrivent correctement dans le cadre d'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. La plupart font mention des travaux conjoints menés au titre du plan-cadre de coopération. Néanmoins, peu parviennent à formuler des engagements concrets en vue de l'objectif global du système des Nations Unies, à savoir répondre de façon plus cohérente aux priorités et aux besoins des pays pour ce qui touche aux objectifs de développement durable. Plus préoccupant encore, la plupart ne précisent pas comment ils contribueront à appuyer le système de coordination des activités de développement et la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, ou à faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement voulue par les États Membres réunis au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

194. Ce que l'on constate à ce stade, c'est que les changements cruciaux apportés aux structures, capacités et moyens de coordination du système des Nations Unies à l'occasion de son repositionnement ne font évoluer que lentement les politiques internes des entités et leurs modes de fonctionnement. Cela continue d'entraver la collaboration au niveau des pays, notamment du fait que les procédures d'élaboration

---

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/resources/interim-report-system-wide-evaluation-unds-response-covid-19>.

des programmes et de financement diffèrent d'une entité à l'autre, ce qui complique la coordination. Remédier rapidement à cette situation doit être l'une de nos priorités.

195. En application de la résolution 76/4, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable fournira aux chefs de secrétariat de toutes les entités du système des Nations Unies pour le développement une liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'un formulaire d'auto-évaluation leur permettant de rendre compte de la mise en œuvre dans leur entité du régime de double rattachement hiérarchique. Je suis certain que ces deux outils seront très utiles tant aux entités du système des Nations Unies pour le développement qu'à leurs organes directeurs, qui tous s'emploient à maximiser l'impact des réformes. En 2022, je compte également que le Groupe, sous l'égide de sa Présidente, prendra des mesures concrètes pour remédier aux problèmes qui continuent de faire obstacle à une bonne connaissance et à une bonne mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité, et notamment qu'il procédera à la refonte, si nécessaire, des dispositifs d'incitation propres aux différentes entités. Il nous faudra continuer à l'avenir de développer une culture institutionnelle commune qui fasse de la coopération la voie privilégiée à emprunter pour obtenir les meilleurs résultats dans les pays.

## **B. Mener des activités opérationnelles efficaces et efficientes**

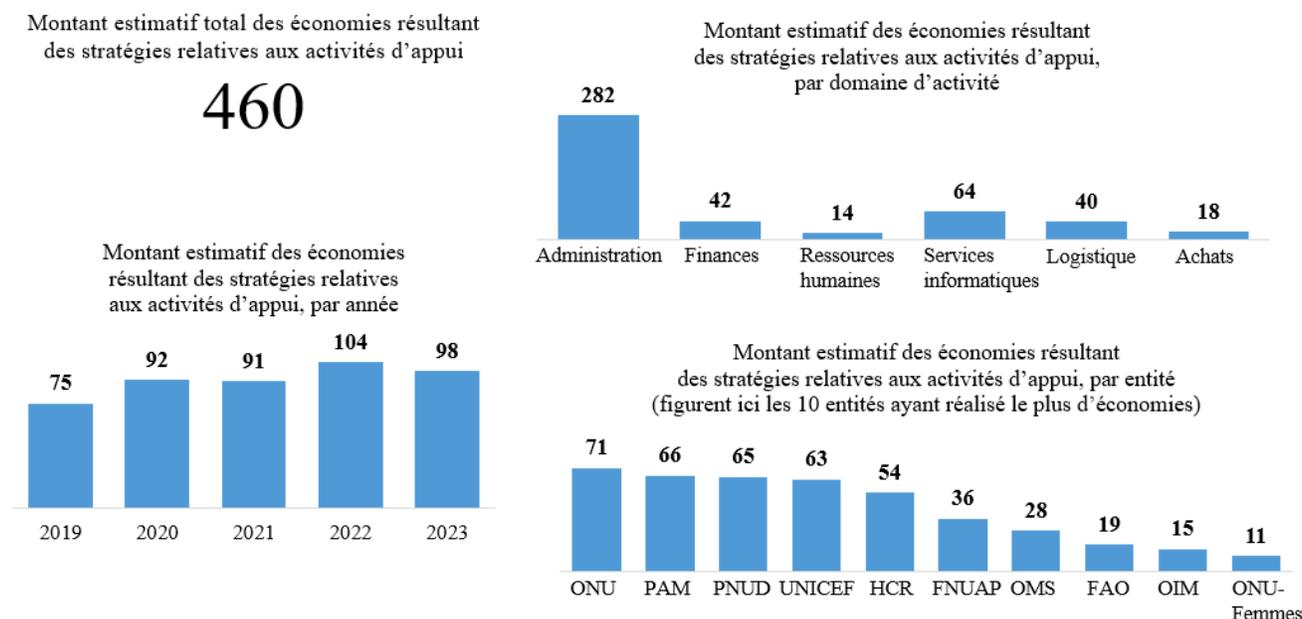
196. Dès le début, l'un des éléments centraux de la réforme du système des Nations Unies pour le développement a été de favoriser les activités opérationnelles communes au sein des équipes de pays des Nations Unies. Je reste convaincu que les efforts déployés en ce sens sont essentiels pour assurer et améliorer la collaboration et que les sommes économisées grâce aux activités communes peuvent ensuite être réinvesties par les différentes entités des Nations Unies dans leurs programmes de développement sur le terrain. L'arithmétique est simple : chaque dollar économisé grâce à des opérations plus efficaces, c'est un dollar de plus pour les programmes et les populations.

197. Suite à mes propositions à cet égard, les États Membres ont approuvé, dans la résolution 72/279, plusieurs améliorations à apporter à l'échelle du système dans quatre grands domaines : stratégie relative aux activités d'appui, partage des locaux, centres mondiaux de services partagés, services administratifs communs. Dans de précédents rapports, nous avons fait état des mesures prises à cette fin, notamment : la reconnaissance mutuelle des procédures administratives entre entités des Nations Unies ; la définition, d'un commun accord, de principes de calcul des coûts et des prix ; l'adoption d'une méthode permettant de mesurer les gains d'efficacité et d'en rendre compte.

198. Parallèlement, les 131 équipes de pays des Nations Unies disposent désormais toutes d'une stratégie relative aux activités d'appui (en avance sur le calendrier prévu), ce qui pourrait générer des économies considérables (460 millions de dollars sur cinq ans ; voir la figure 24). Ainsi, le regroupement au niveau national des services de sécurité fournis par des sociétés privées pour le personnel et les locaux pourrait générer plus de 21 millions de dollars d'économies ; la mise en commun et le regroupement des infrastructures de communication et des fonctions locales d'appui informatique pourraient permettre d'économiser près de 28 millions de dollars ; enfin, le recours à des services d'achat communs pourrait générer 16,5 millions de dollars d'économies.

Figure 24  
**Montant estimatif des économies résultant des stratégies relatives aux activités d'appui, 2019-2023**

(En millions de dollars des États-Unis)



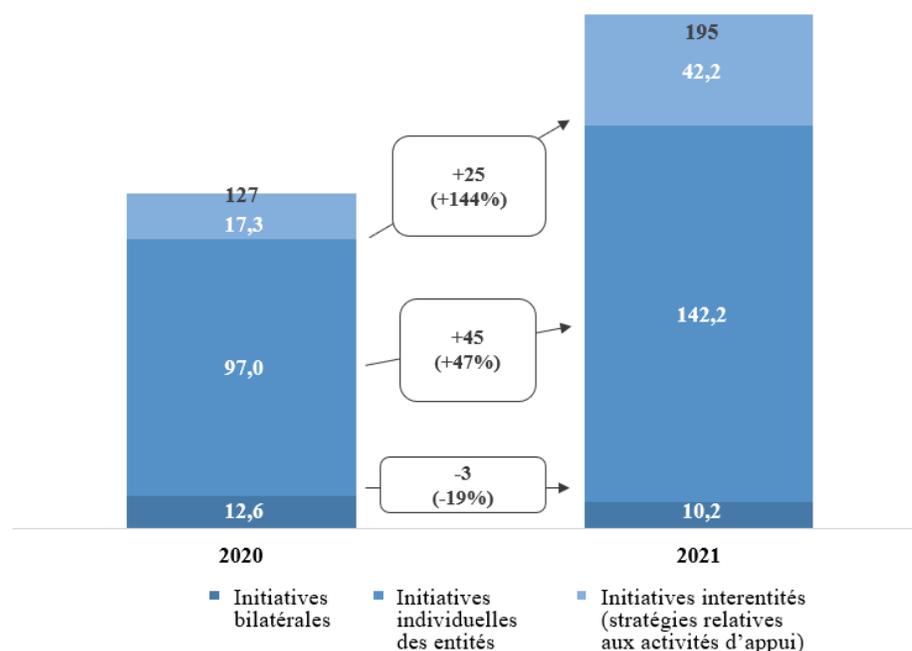
Source : Bureau de la coordination des activités de développement, 2021.

*Abréviations* : FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; OIM : Organisation internationale pour les migrations ; OMS : Organisation mondiale de la Santé ; ONU : Organisation des Nations Unies ; ONU-Femmes : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; PAM : Programme alimentaire mondial ; PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement ; UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

199. Toutes initiatives confondues, ce sont près de 195 millions de dollars qui ont été économisés en 2021, soit une augmentation de 53 % par rapport à 2020 (127 millions de dollars économisés). Les économies les plus importantes ont été réalisées grâce aux stratégies relatives aux activités d'appui (hausse de 144 % des économies réalisées, soit 25 millions de dollars de plus par rapport à 2020) – les 131 équipes de pays des Nations Unies disposant désormais toutes d'une telle stratégie – et grâce aux initiatives individuelles des entités (hausse de 47 % des économies réalisées, soit 45 millions de dollars de plus par rapport à 2020) ; en revanche, le montant des économies réalisées grâce aux initiatives bilatérales a baissé de 19 % (soit 3 millions de dollars de moins par rapport en 2020) (voir la figure 25).

Figure 25  
**Montant des économies réalisées par type d'initiative**

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Bureau de la coordination des activités de développement, 2021.

200. Le montant des économies réalisées en 2021 équivaut à 63 % du montant de 310 millions de dollars que nous projetons d'économiser en 2022. Nous avons fait de grands progrès par rapport à l'année dernière, mais il nous faudra faire plus au prochain semestre si nous voulons atteindre cette année l'objectif de 310 millions de dollars d'économies.

201. Ces résultats sans précédent doivent être salués ; toutefois, pour rester dans cette voie et réaliser de nouveaux gains d'efficacité, il faudra que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable continue de consacrer du temps à cette question et fasse preuve d'initiative. Ainsi, le partage des locaux et la mise en place de services administratifs communs ont pris du retard. Fin 2021, 18 équipes de pays des Nations Unies avaient commencé à concevoir des services administratifs communs, alors qu'au départ il était prévu que toutes les équipes de pays soient dotées de tels services en 2022. Vingt-six pour cent des entités du système des Nations Unies partagent actuellement des locaux communs, contre 23 % à la fin de 2020. Si l'on tient compte des locaux communs se trouvant dans les pays qui accueillent une forte présence de l'ONU, c'est 45 % du personnel des Nations Unies qui est hébergé dans des locaux communs. De nouveaux accords de partage des locaux ont été conclus en 2021 au Guyana, en Jamaïque, au Liban et en Uruguay et 18 autres équipes de pays des Nations Unies développent des projets visant à créer des locaux communs dans leur pays.

202. Pour favoriser et compléter les efforts déployés au niveau national, il nous faut réfléchir davantage à l'idée de créer des centres mondiaux et régionaux de services partagés. Il nous faut aussi renforcer la façon dont nous rendons compte des gains d'efficacité. Trente-neuf pour cent des entités sont désormais dotées de politique visant à améliorer la façon dont elles rendent compte des gains d'efficacité, soit une hausse de 33 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, fin 2021, moins de 35 %

des entités rendaient compte à leurs organes directeurs des économies réalisées grâce aux stratégies relatives aux activités d'appui, au partage des locaux ou à d'autres moyens, soit le même chiffre que l'année précédente. Pour compléter les informations fournies par les entités, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a conçu en 2022 un tableau de bord des gains d'efficacité, qui donne une vue d'ensemble des progrès accomplis et de l'impact des différentes initiatives interinstitutions menées aux niveaux national, régional et mondial. Le tableau de bord sera rendu public dans le courant de l'année 2022.

203. Indiscutablement, l'adhésion aux réformes et la détermination à les mener à bien l'emportent dans tout le système ; toutefois, j'ai appris avec consternation que certaines entités avaient envisagé la possibilité de ne pas participer aux grandes initiatives visant à générer des économies. Cela, bien sûr, serait venu s'opposer aux objectifs de réforme fixés par les États Membres. Je remercie les dirigeants du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dont les coprésidents du Groupe des innovations institutionnelles, du remarquable esprit d'initiative dont ils ont su faire preuve et qui a permis de vaincre les forces centrifuges et de faire en sorte que les entités en reviennent toutes à l'action commune avec la même détermination.

204. Nous savons parfaitement que tout retour en arrière est impossible. Il faut préserver l'ambition et l'intégrité de nos engagements collectifs, tout en ménageant la souplesse nécessaire pour nous adapter à l'évolution des besoins opérationnels et ajuster notre stratégie à mesure que nous avançons.

205. J'ai également demandé à la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de continuer à superviser directement cet élément central de la réforme, le but étant à terme d'augmenter la part des fonds alloués aux programmes et de diminuer celle consacrée aux coûts administratifs. Le Groupe a ainsi révisé la feuille de route sur les gains d'efficacité, l'assortissant de produits précis à exécuter et d'objectifs quantifiés, afin d'accélérer les progrès dans les quatre domaines d'activité recensés et d'améliorer l'information des États Membres sur la question.

### **C. Améliorer la présentation des résultats à l'échelle du système et l'évaluation à l'échelle du système aux fins d'une meilleure performance**

#### **Résultats à l'échelle du système**

206. Le pacte de financement et l'examen quadriennal de 2020 appellent tous les deux à une plus grande transparence et une meilleure présentation des résultats obtenus à l'échelle du système. Dans chaque pays, les rapports annuels sur les résultats sont l'un des principaux outils permettant aux équipes de pays des Nations Unies de rendre compte de leurs travaux aux États hôtes. En 2021, 99 % des équipes de pays ont établi un rapport annuel sur les résultats (contre 69 % en 2020 et 64 % en 2019) – un chiffre sans précédent. La grande majorité des États (89 %) ont constaté une amélioration de la qualité des rapports et 83 % ont estimé que ces rapports se rapportaient bien aux résultats nationaux en matière de développement, 42 % des États regrettant toutefois un manque de données financières.

207. Comme indiqué précédemment, les plateformes de collaboration régionales ont publié en 2021, pour la deuxième année consécutive, les rapports sur les résultats obtenus à l'échelle du système par les différents bureaux régionaux du système des Nations Unies pour le développement dans leur région respective. Ces rapports permettent aux États Membres de prendre connaissance des résultats obtenus dans les régions à l'appui des priorités des pays.

208. Au niveau mondial, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable s'est employé, avec l'appui du Bureau de la coordination des activités de développement, à améliorer encore la méthodologie commune, ce qui a permis à la Présidente du Groupe, dans son rapport, de rendre compte pour la première fois de la contribution apportée par l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce rapport, le premier du genre, est venu combler une lacune de longue date dans la façon dont le système des Nations Unies rendait compte de ses travaux. Seul outil permettant d'avoir une vue d'ensemble des activités et des résultats à l'échelle du système, la plateforme UN-Info utilise désormais les informations fournies par 109 équipes de pays des Nations Unies – contre 32 en 2018 lors de l'adoption du pacte de financement. Il s'agit là d'une nette amélioration.

209. Je me félicite également que les nouvelles normes communes régissant la communication de l'information financière à l'échelle du système aient été adoptées et soient utilisées. L'adoption de ces normes est un bon exemple de mise en œuvre à l'échelle du système de ma Stratégie d'exploitation des données. Toutes les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable communiquent désormais leurs données financières au CSS pour qu'il les publie sur son nouveau site Web (<https://unsceb.org/financial-statistics>), ce qui améliore la transparence des flux de financement. Parmi les entités du Groupe menant des activités au niveau national, 92 % communiquent désormais des données ventilées par pays. La proportion d'entités présentant des données ventilées par objectif de développement durable a considérablement augmenté, passant de 29 % en 2021 à 83 % en 2022. En matière de transparence, la prochaine étape consistera à veiller à ce que le Secrétariat, dont relève 12 entités membres du Groupe, commence à publier ses données selon la norme retenue par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, à l'instar des fonds, programmes et institutions spécialisées. Pour ce faire, lors de la phase 2.0 de la Stratégie d'exploitation des données, chaque entité, département et bureau des Nations Unies devra poursuivre sa transformation par les données, en fonction de sa mission, de ses problèmes et de ses perspectives, et, à cette fin, mettre sur pied des équipes préposées aux données, concevoir des programmes de données et renforcer ses capacités internes.

210. On peut toutefois regretter que, selon le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, deux entités sur cinq n'aient pas encore demandé à leurs bureaux de pays d'utiliser la plateforme UN-info pour faire connaître leurs résultats. Certaines entités n'ont même pas encore assuré l'interopérabilité de leurs systèmes de collecte de données. Il faut sans délai redoubler d'efforts à cet égard afin d'améliorer la transparence de nos activités d'appui au Programme 2030. Je suis déterminé à continuer de travailler avec les principaux acteurs du système des Nations Unies pour le développement de façon à garantir qu'en 2022, comme elles y ont été invitées dans la résolution 76/4, les entités du système investissent dans la plateforme UN-Info et en tirent pleinement parti.

### **Évaluation à l'échelle du système**

211. Le système des Nations Unies pour le développement a continué d'œuvrer à la concrétisation des engagements pris dans le pacte de financement et de donner suite à l'examen quadriennal de 2020. Signe encourageant, des efforts ont été faits pour procéder à des évaluations conjointes à l'échelle du système et améliorer la qualité des évaluations des plans-cadres de coopération effectuées au niveau national. Quatre-vingt-sept pour cent des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable publient désormais leurs évaluations internes sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et 22 entités sur 25 indiquent que leurs fonctions d'évaluation répondent aux normes établies par le Groupe pour l'évaluation.

La participation aux évaluations conjointes a également considérablement augmenté, 80 % des bureaux de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ayant participé à des évaluations conjointes en 2021. L'un des principaux objectifs en 2021 a été de renforcer l'évaluation des plans-cadres de coopération. Cette année-là, 40 pays (18 en Afrique, 2 dans la région des États arabes, 9 en Asie et dans le Pacifique, 5 en Europe et en Asie centrale et 6 en Amérique latine et dans les Caraïbes) ont commencé leurs évaluations, dont 30 sont désormais terminées. Ces travaux ont été facilités notamment par la publication des lignes directrices sur l'évaluation des plans-cadres de coopération, établies conjointement par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Bureau de la coordination des activités de développement, ainsi que par la tenue d'un atelier mondial de formation destiné aux pays devant être évalués en 2022 et aux spécialistes du contrôle de la qualité.

212. Tout en poursuivant nos efforts dans cette voie, nous avons également bien avancé dans la mise en place, au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, du Bureau chargé des évaluations à l'échelle du système, lequel permettra de renforcer la transparence, de mieux rendre compte de nos activités et d'améliorer en permanence la contribution apportée par l'ensemble du système des Nations Unies aux objectifs de développement durable. J'ai exposé la raison d'être de ce bureau dans mon rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en précisant ses fonctions et les capacités qu'il faudrait lui allouer – questions que j'ai approfondies dans mes rapports ultérieurs sur le suivi de l'examen quadriennal. La création du Bureau est également le fruit d'une vaste série de consultations auxquelles ont participé le Corps commun d'inspection, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Ces consultations ont permis d'identifier les principales lacunes des mécanismes de contrôle actuels et ce qui empêchait le Secrétaire général et les États Membres de se faire une idée précise de la performance d'ensemble du système des Nations Unies pour le développement pour ce qui était de l'appui apporté à la réalisation des objectifs de développement durable. On a notamment souligné qu'il n'était procédé à aucune évaluation de l'appui apporté par le système dans son ensemble aux objectifs de développement durable, qu'il n'existait aucun organe servant de cadre et de guide pour les évaluations des plans-cadres pour l'aide au développement et des plans-cadres de coopération, et qu'il n'existait non plus aucun mécanisme institutionnel permettant d'examiner les implications stratégiques à l'échelle du système des évaluations menées. Le Bureau chargé des évaluations à l'échelle du système a été conçu pour venir combler ces lacunes, sa mission et ses fonctions devant être complémentaires de celles du Corps commun d'inspection, du BSCI et des bureaux de l'évaluation de chaque entité du système des Nations Unies pour le développement. À l'occasion des consultations, le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation a présenté un projet de politique d'évaluation à l'échelle du système qui a servi de base aux recommandations du Secrétaire général au sujet du Bureau.

213. Dans mes précédents rapports, j'avais proposé l'idée d'un bureau organisé simplement et dirigé par un directeur ou une directrice de classe D-2 qui serait appuyé(e) par une petite équipe, me rendrait compte directement et serait habilité(e) à communiquer ses rapports directement au Conseil économique et social. Les États Membres ont appuyé ma proposition dans la résolution [72/279](#) et redit leur soutien dans les résolutions ultérieures sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Conformément à la résolution [35/217](#), j'ai demandé en 2021 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'approuver la création du poste de directeur(trice) chargé(e) du Bureau pour une période de deux ans, en indiquant qu'il serait financé au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Comité a approuvé la création du poste

pour une période d'un an. Il a en outre estimé que les ressources demandées pour le Bureau et le poste de directeur(trice) devraient figurer dans le projet de budget-programme pour 2023. Bien que les États Membres aient été informés à l'occasion de mes précédents rapports au Conseil économique et social que l'organe d'évaluation serait financé par des ressources extrabudgétaires, celui-ci pourrait avec leur accord être inclus dans le prochain projet de budget.

214. En 2021, alors que le Bureau chargé des évaluations à l'échelle du système était en cours de constitution, une équipe de transition a apporté au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents un appui à l'évaluation. L'équipe de transition et le Bureau ont déjà fourni de précieuses recommandations, par exemple à l'occasion du rapport sur les premiers enseignements et l'étude d'évaluabilité du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement<sup>9</sup>, publié en 2021, ainsi que du rapport d'étape établi dans le cadre de l'évaluation globale de l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement face à la COVID-19<sup>10</sup>, publié en mars 2022. Par ailleurs, une évaluation du Fonds commun pour les objectifs de développement durable a été lancée et sera achevée d'ici juin 2022. L'une des premières tâches du directeur ou de la directrice à son entrée en fonction sera d'arrêter une politique d'évaluation à l'échelle du système, en consultation avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les bureaux de l'évaluation de tout le système, y compris le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Je continuerai à tenir les États Membres informés de tout fait nouveau concernant cette question.

#### **D. Respecter les engagements pris dans le pacte de financement et financer en intégralité le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents**

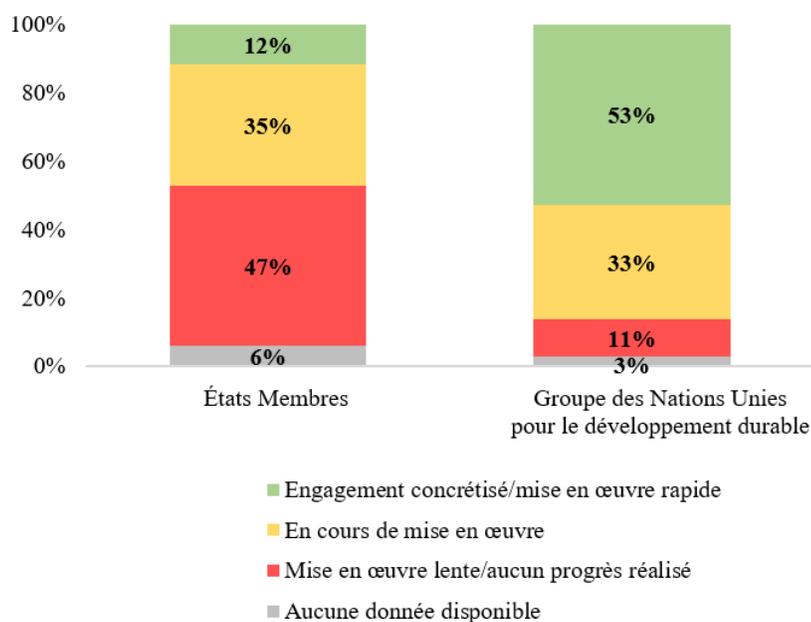
215. Les engagements pris en 2019 dans le pacte de financement par les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement doivent permettre d'insuffler l'action transformatrice et collaborative nécessaire pour atteindre d'ici 2030 les objectifs de développement durable. Le pacte préconisait un véritable changement des modes de financement et ambitionnait un financement plus prévisible, durable et de meilleure qualité. Parallèlement, le système des Nations Unies pour le développement s'y engageait à être plus transparent et à rendre compte davantage de ses dépenses, ainsi qu'à mieux utiliser les ressources limitées dont il disposait. Les changements envisagés sont interdépendants et se renforcent mutuellement, les progrès enregistrés d'un côté ou de l'autre devant permettre d'avancer sur tous les fronts.

216. Après trois ans, les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement ont bien avancé sur certaines des grandes priorités du pacte. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Au cours de l'année écoulée, on a enregistré des progrès dans la mise en œuvre de 86 % des engagements pris par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, tandis que, pour les États Membres, ce chiffre était de 47 % (voir la figure 26).

<sup>9</sup> Disponible à l'adresse suivante : [https://unsdg.un.org/sites/default/files/2022-02/MPTF%20Lessons%20Learned%20and%20Evaluability-%20Final%20Report\\_April22.pdf](https://unsdg.un.org/sites/default/files/2022-02/MPTF%20Lessons%20Learned%20and%20Evaluability-%20Final%20Report_April22.pdf).

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/resources/interim-report-system-wide-evaluation-unds-response-covid-19>.

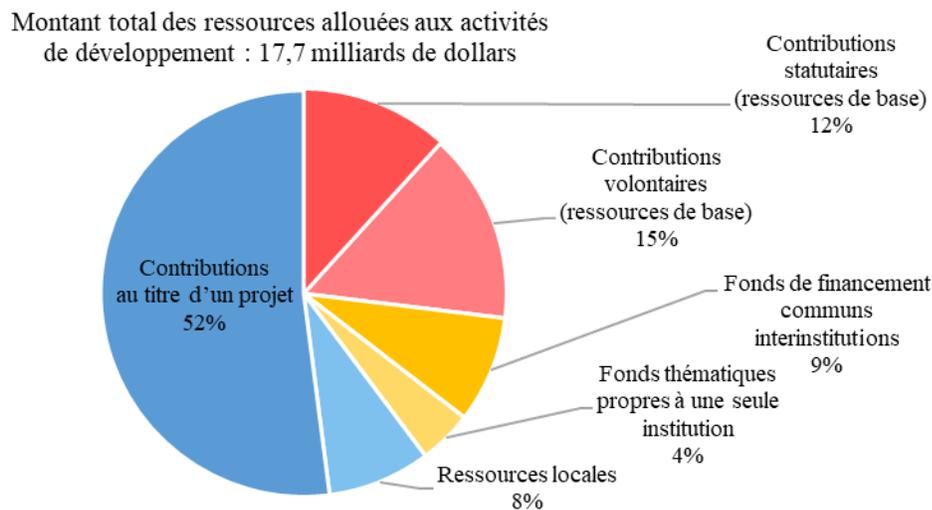
Figure 26  
**Progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements figurant dans le pacte de financement**



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

217. Le montant total des contributions financières aux activités opérationnelles de développement s'est établi à 42,4 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation notable de 16 % par rapport à 2019. Sur ce montant, 17,7 milliards de dollars étaient destinés aux activités de développement et 24,7 milliards de dollars aux activités humanitaires. On s'intéressera dans la suite de la présente section aux activités de développement, qui sont l'objet principal du pacte de financement (voir la figure 27).

Figure 27  
**Type et montant des ressources, 2020**



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

218. Il est préoccupant de constater qu'aucun progrès n'a été réalisé en vue d'atteindre l'objectif de 30 % fixé pour les ressources de base. En 2020, les contributions aux ressources de base ne représentaient que 27 % du montant total des ressources (voir la figure 28).

Figure 28

**Pacte de financement : engagement 1 pris par les États Membres**

**Accroître les ressources de base du système des Nations Unies pour le développement**

<i>Indicateur</i>	<i>Référence</i>	<i>Cible</i>	<i>Dernier valeur enregistrée</i>	<i>Tendance</i>
EM. 1.1. Part des ressources de base dans les contributions volontaires destinées à financer des activités de développement	19,4 % (2017)	30 % (2023)	17,2 % (2020)	
EM 1.2. Part des ressources de base dans le financement des activités de développement (contributions statutaires comprises)	27,0 % (2017)	30 % (2023)	26,9 % (2020)	

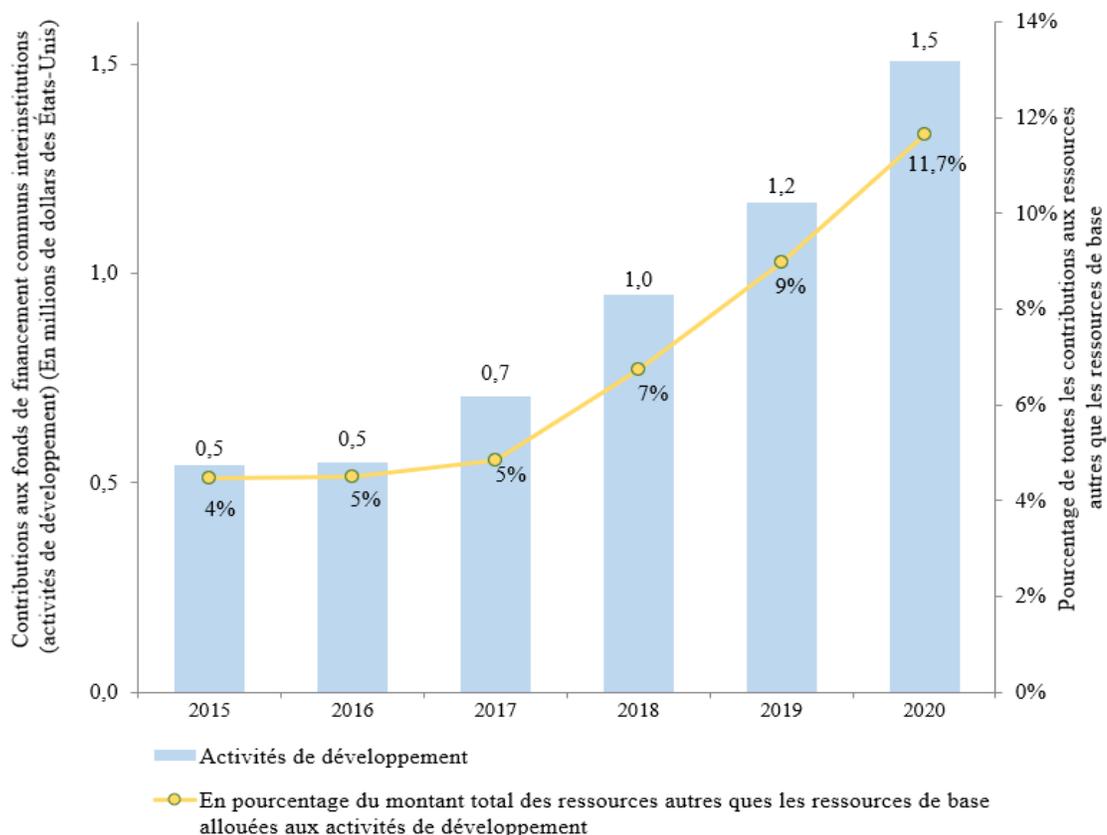
Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

219. Si l'on ne considère que les contributions volontaires (à savoir les contributions non statutaires), celles-ci ne représentaient plus que 17,2 % des ressources, soit une baisse par rapport à 2019 (19,6 %). Les contributions affectées à tel ou tel projet et qui n'alimentent pas le budget de base représentaient encore plus de la moitié du montant des ressources.

220. Les ressources de base permettent aux entités du système des Nations Unies pour le développement d'être souples et de pouvoir adapter leurs programmes à l'évolution des besoins et des priorités. Cette souplesse s'est avérée indispensable lors de la crise de la COVID-19, le système ayant pu ainsi réaffecter rapidement ses ressources pour faire face à la pandémie.

221. En revanche, nous nous réjouissons de constater que les contributions aux fonds de financement commun interinstitutions ont continué d'augmenter cette année, représentant 11,7 % de l'ensemble des ressources autres que les ressources de base destinées aux activités de développement, soit un chiffre légèrement supérieur à l'objectif de 10 % fixé dans le pacte de financement, le montant total desdites contributions s'élevant à 1,5 milliard de dollars, soit une augmentation de 29 % par rapport à l'année précédente et une hausse de 178 % par rapport à 2015 (voir la figure 29).

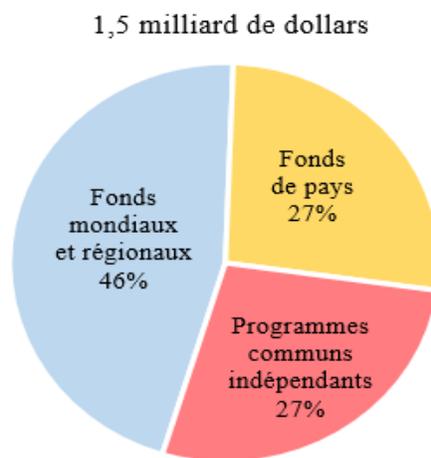
Figure 29  
**Montant et pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement par l'intermédiaire des fonds de financement communs interinstitutions, 2015-2020**



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022, et base de données des fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies, 2021.

222. Les contributions aux fonds mondiaux et régionaux, qui sont les types de fonds de financement commun interinstitutions les plus nombreux, ont augmenté de 72 % en 2020 par rapport à 2019 (voir la figure 30) et représentaient 46 % du montant total des ressources allouées aux fonds de financement commun interinstitutions.

Figure 30  
**Contributions aux fonds de financement commun interinstitutions, par type de fonds, 2020**



Source : Base de données des fonds de financement commun interinstitutions des Nations Unies, 2021.

223. Cette hausse tient en partie au fait que les contributions au Fonds pour la consolidation de la paix ont augmenté de 44 % entre 2019 et 2021 pour atteindre 195 millions de dollars, un chiffre qui reste toutefois inférieur à l'objectif de 500 millions de dollars fixé dans le pacte de financement et qui est très insuffisant pour répondre à des besoins en matière de développement de plus en plus nombreux (voir la figure 31).

Figure 31  
**Pacte de financement : engagement 2 pris par les États Membres**

**Doubler la part des contributions aux ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui est financée par des fonds de financement commun et des fonds thématiques propres à une institution**

Indicateur	Référence	Cible	Dernière valeur enregistrée	Tendance
EM 2.1. Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions	5,0 % (2017)	10,0 % (2023)	11,7 % (2020)	
EM 2.2. Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement financées par des fonds thématiques propres à une institution	2,6 % (2017)	6,0 % (2023)	5,9 % (2020)	
EM 2.3. Capitalisation annuelle du Fonds commun pour les objectifs de développement durable	43 millions de dollars (2018)	290 millions de dollars (2020)	79 millions de dollars (2021)	
EM 2.4. Contributions annuelles au Fonds pour la consolidation de la paix	129 millions de dollars (2018)	500 millions de dollars (2020)	195 millions de dollars (2021)	

Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

224. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le principal fonds dédié au financement des objectifs de développement durable, a reçu quelque

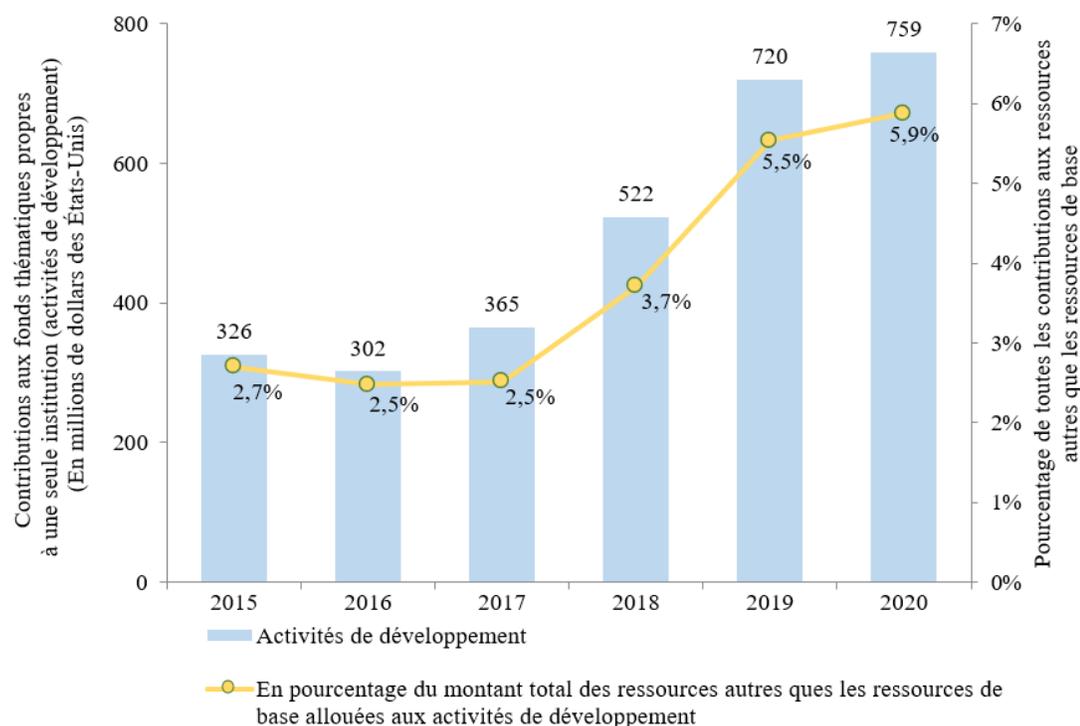
1,7 milliard de dollars depuis sa création en 2018. Les contributions ont augmenté de 85 % entre 2020 et 2021 pour atteindre 79 millions de dollars. Cette belle progression témoigne de la confiance que les États Membres accordent au Fonds et à sa capacité à produire des résultats. Ce chiffre restant toutefois inférieur à l'objectif annuel de 290 millions de dollars fixé dans le pacte de financement, j'exhorte de nouveau les États Membres à financer en priorité ce catalyseur essentiel des réformes.

225. Les contributions aux fonds de financement commun des Nations Unies établis pour chaque pays, qui sont utilisés par les équipes de pays des Nations Unies pour favoriser les activités communes convenues au titre du plan-cadre de coopération, ont augmenté de 11 % par rapport à 2019.

226. Je me réjouis également de constater que les États Membres ont continué d'augmenter, comme ils s'y étaient engagés, la part de leurs contributions aux ressources autres que les ressources de base allouée aux fonds thématiques propres à une seule institution. Le montant de ces contributions a doublé au cours des trois dernières années pour s'établir à 759 millions de dollars, ce qui représente 5,9 % du montant total des contributions aux ressources autres que les ressources de base (voir la figure 32), soit un chiffre à peine inférieur à l'objectif de 6 % fixé dans le pacte de financement.

Figure 32

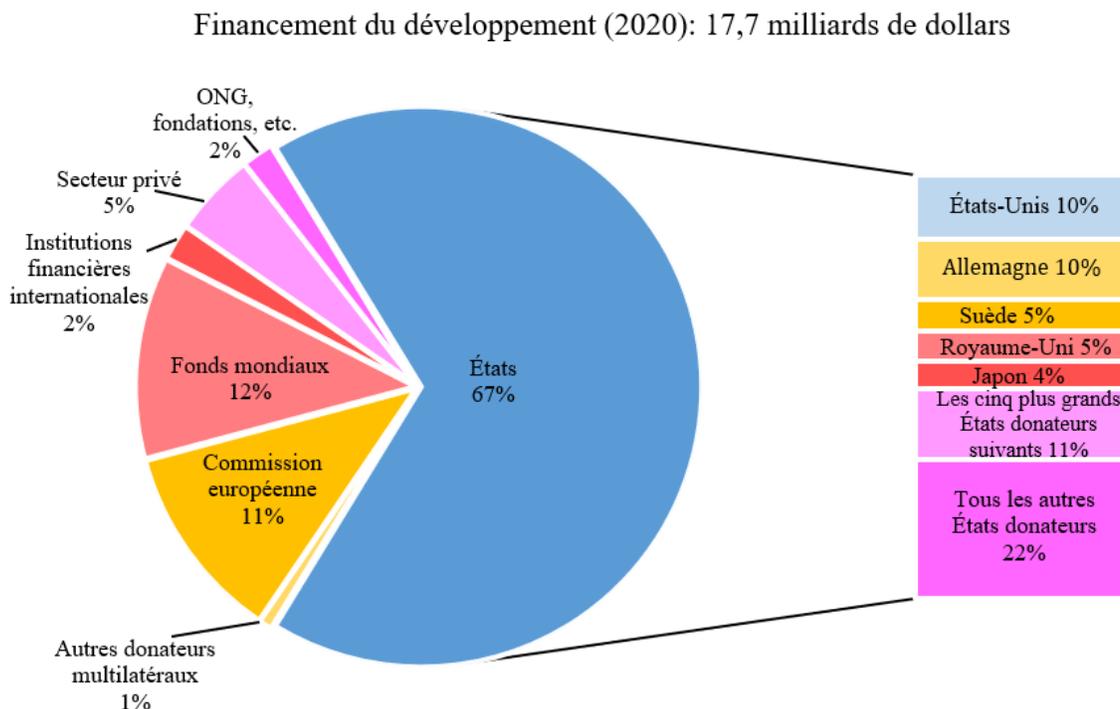
**Montant et pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux fonds thématiques propres à une seule institution**



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

227. Le système des Nations Unies pour le développement continue de dépendre pour la plus grande part de son financement d'un petit nombre de donateurs (voir la figure 33). Les deux tiers de ses ressources émanent directement des États, la moitié de ce montant provenant de cinq pays (Allemagne, États-Unis d'Amérique, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède).

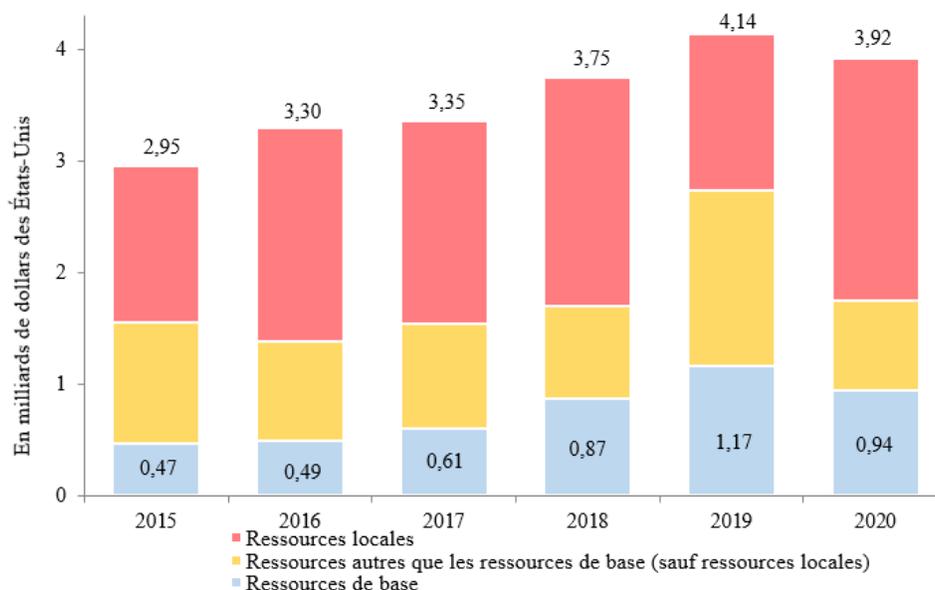
Figure 33  
Principales sources de financement des activités de développement, 2020



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

228. Les ressources fournies par les pays de programme permettent d'atténuer en partie la forte dépendance du système des Nations Unies pour le développement à l'égard de ses principaux donateurs (voir la figure 34). Malgré les graves répercussions de la pandémie sur leurs économies, la contribution de ces pays est restée stable (3,9 milliards de dollars en 2020 contre 4,1 milliards de dollars en 2019), soit une augmentation globale de 33 % entre 2015 et 2020. Par ailleurs, les contributions des ressources locales aux programmes menés dans ces pays se sont élevées à 2,1 milliards de dollars en 2020, soit 5 % du montant total des contributions au système des Nations Unies pour le développement, ce qui constitue une très forte hausse de 55 % depuis 2015.

Figure 34  
Ressources fournies par les pays de programme, 2015-2020



Source : Département des affaires économiques et sociales, 2022.

Note : Les données englobent les fonds alloués aux activités humanitaires du système des Nations Unies.

229. Les ressources provenant d'autres sources que les États, lesquelles représentent un tiers du financement des activités de développement, ont également beaucoup augmenté en 2021. La Commission européenne a contribué à hauteur de 2 milliards de dollars en 2020, soit une augmentation de 49 % par rapport à l'année précédente, et les ressources provenant des fonds verticaux mondiaux ont plus que doublé et constituent désormais 12 % du montant total des ressources allouées aux activités de développement.

230. La situation est moins bonne pour les institutions financières internationales. Les contributions apportées par ces institutions ont chuté de 44 % et se sont établies à 372 millions de dollars en 2020, malgré une hausse dans certains domaines, notamment le financement du relèvement post-COVID-19.

### Financement du système de coordonnatrices et coordonnateurs résidents

231. Dans la résolution sur l'examen du système des coordinatrices et coordonnateurs résidents, il était clairement indiqué que, pour être en mesure de répondre aux attentes des États Membres, le système devait être intégralement financé et qu'il fallait préserver ses ressources de base. Si, dans les années récentes, j'ai pu recommander que des modifications soient apportées au modèle de financement du système de façon à remédier aux déficits de financement, je me félicite de la détermination collective dont les États Membres ont fait preuve et qui, dans le cadre du modèle de financement actuel et de ses divers éléments (contributions volontaires, participation aux coûts des diverses entités du système des Nations Unies pour le développement, redevance sur les contributions), a permis d'établir le budget de 281 millions de dollars nécessaire au bon fonctionnement du système.

232. On trouve dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable des informations supplémentaires sur les ressources réunies en 2021. Comme les années précédentes, les entités du Groupe des Nations Unies

pour le développement durable ont continué de payer en intégralité leur contribution au titre de la participation aux coûts (77,5 millions de dollars). Je me réjouis également de constater que les contributions volontaires ont légèrement augmenté, passant de 86 à 98 millions de dollars, et que le produit de la redevance sur les contributions est resté au même niveau que l'année précédente (39 millions de dollars). Cependant, une fois encore, le montant total des ressources réunies, qui s'élève à 215 millions de dollars, est inférieur aux besoins. Ce déficit, conjugué au fait que le nombre de donateurs diminue, pose de graves difficultés de trésorerie et génère une incertitude qui nuit aux opérations des Nations Unies sur le terrain.

233. Je continuerai de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour établir un budget entièrement financé, comme nous le souhaitons tous, et de collaborer avec les États Membres pour que les contributions volontaires destinées à financer le système soient versées intégralement et en toute prévisibilité. Comme les États Membres l'ont demandé, je continuerai l'année prochaine d'examiner de près la façon dont fonctionne le modèle de financement du système et, si nécessaire, demanderai de nouveau aux États Membres d'examiner la solution du financement au moyen du budget ordinaire ou le modèle de financement hybride 2.0, que je leur ai déjà présenté.

## **E. Mettre en œuvre les grandes stratégies dans les opérations du système des Nations Unies pour le développement**

### **Assurer la parité des sexes à tous les niveaux du système des Nations Unies pour le développement**

234. L'une de mes grandes priorités est d'atteindre la parité des sexes au sein du système des Nations Unies pour le développement, comme prévu dans la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Nous avons en 2022 consolidé nos acquis, la parité des sexes étant toujours assurée parmi les secrétaires généraux adjoints et chez les coordonnateurs résidents ; par ailleurs, en 2021, les femmes représentaient 58,3 % des chefs et chefs adjoints des opérations de paix (occupant 28 des 48 postes en question) – un chiffre sans précédent. Dans mon dernier rapport sur la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies (A/76/115), je fais état des succès rencontrés dans tel ou tel domaine, par exemple la mise en place d'environnements de travail plus favorables et le soutien actif apporté par les hauts responsables. J'évoque également les problèmes non résolus, comme la difficulté qu'il y a à attirer et à retenir des femmes qualifiées dans les missions et les lieux d'affectation classés difficiles, ainsi que le nombre limité de postes à pourvoir et le manque de perspectives d'évolution professionnelle pour les fonctionnaires de rang intermédiaire. Je fais également des recommandations concrètes pour favoriser des avancées, proposant notamment de mettre en place des mécanismes visant à garantir que les responsables s'acquittent de leurs obligations en la matière, d'adopter des mesures temporaires spéciales, de nommer des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions d'égalité des sexes et de renforcer les filières de sélection internes et l'organisation stratégique de la relève.

### **Prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du Système des Nations Unies pour le développement**

235. Les équipes de pays des Nations Unies ont continué en 2021 de prendre des mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, veillant au bon respect des obligations de formation et mettant sur pied des stratégies de gestion et d'atténuation des risques et des dispositifs de signalement des allégations ou renforçant les stratégies et dispositifs existants. Le nombre d'équipes de pays des Nations Unies dotées d'un plan d'action pour la prévention de l'exploitation et des

atteintes sexuelles est passé de 119 en 2020 à 126 en 2021. Le nombre d'équipes de pays des Nations Unies dotées d'une équipe spéciale interinstitutions, d'un mécanisme de coordination ou d'un(e) coordonnateur(trice) pour la question est passé de 119 à 127, l'objectif étant d'atteindre en 2022 un taux de 100 % pour ces deux indicateurs. Sous la houlette de la Défenseuse des droits des victimes, l'approche centrée sur les victimes a continué d'être intégrée dans les politiques et procédures de l'ensemble du système des Nations Unies, notamment grâce à la collaboration avec les coordinatrices et coordinateurs résidents et les réseaux dédiés dans toutes les régions. Dans les prochains mois, sera expérimentée une méthode visant à recueillir les observations des victimes sur la qualité et l'utilité de l'aide reçue.

236. Pour autant, comme je l'ai indiqué dans mon dernier rapport annuel sur les mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, nous sommes encore loin d'avoir atteint notre objectif, à savoir qu'il n'y ait plus aucun cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Je demande à tous les responsables aux niveaux des entités, régions et pays, y compris aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et à mes représentantes et représentants spéciaux, d'accélérer l'action menée en vue d'atteindre cet objectif commun, conformément à notre stratégie visant à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies.

#### **Promouvoir la durabilité environnementale des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

237. Connaître précisément et réduire l'empreinte écologique des opérations des Nations Unies partout dans le monde est un objectif de longue date, auquel travaille depuis 2007 l'initiative « Du bleu au vert ». En 2020, les indicateurs concernant les émissions de carbone, la production de déchets et la consommation d'eau ont enregistré une baisse par rapport à 2019<sup>11</sup>, principalement en raison des changements apportés aux opérations du fait de la pandémie. Alors qu'il s'emploie à imaginer ce que sera la « nouvelle normalité » pour ses opérations, une bonne occasion s'offre au système des Nations Unies de repenser les activités à fort impact environnemental, comme les vols internationaux et les réunions en présentiel, et d'avancer plus rapidement dans la mise en œuvre de la transition verte à laquelle nous aspirons.

238. Jusqu'à présent, les progrès pour réduire l'empreinte écologique du système ont été lents et inégaux. Point positif, 99 % des émissions de gaz à effet de serre émises par le système des Nations Unies sont déjà compensées, encore que nous pourrions faire davantage pour réduire leur niveau absolu. Autre point positif, 29 entités du système des Nations Unies pour le développement faisant rapport dans le cadre de l'initiative « Du bleu au vert » ont rendu publiques les mesures qu'elles avaient prises pour réduire leur empreinte climatique et écologique ; toutefois, on note que seules 13 entités sur 27 ont indiqué en 2020 avoir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

239. La phase I de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030), adoptée en 2019, propose une méthode globale pour intégrer les questions environnementales dans les opérations des Nations Unies, vise à mettre en place des systèmes de gestion environnementale dans chaque entité et, surtout, offre un cadre visant à assurer la bonne mise en œuvre des responsabilités à cet égard dans tout le système. En 2020, une seule entité était dotée d'un système de gestion environnementale répondant aux critères définis dans la stratégie, et 10 autres disposaient d'un système de gestion s'approchant de ces critères. Il est prévu en 2022 et 2023 de proposer de nouvelles formations et d'établir des recueils de bonnes

<sup>11</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Greening the Blue Report*, Genève, 2021.

pratiques en vue d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie. Un autre engagement important figurant dans la stratégie concerne les garanties environnementales et sociales, que 17 des 27 entités disent avoir intégrées dans leurs politiques, programmes et projets en 2020.

240. La phase II de la Stratégie, adoptée en 2021, prévoit des plans ambitieux visant à permettre au système des Nations Unies d'intégrer d'ici 2030 la durabilité environnementale et sociale dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques, installations et opérations. Un tableau de bord grâce auquel les entités pourront suivre la mise en œuvre de cet objectif sera élaboré en 2022, testé en 2023 et mis en service dans toutes les entités en 2024. Je compte sur toutes les entités pour intégrer très rapidement les questions environnementales dans leurs activités, le but étant d'agir sur le terrain dans les limites de ce que la planète peut supporter.

## V. Conclusion

241. La crise de la COVID-19 a mis à l'ordre du jour la coopération internationale en faisant apparaître ses graves défaillances, comme les inégalités dans l'accès aux vaccins et le manque de solidarité financière. Les pays en développement ont du mal à se relever, du fait d'une inflation record, de la montée des taux d'intérêt, de l'aggravation du fardeau de la dette et de la hausse exponentielle des coûts de financement. Désormais, l'impact du conflit en Ukraine vient amplifier une triple crise alimentaire, énergétique et financière qui détruit des vies et ravage les moyens de subsistance.

242. Nous n'allons pas dans la bonne direction. Pour surmonter ces crises, il nous faut changer de cap. Il nous faut renouer avec la solidarité mondiale et trouver de nouveaux moyens de collaborer pour le bien collectif. Seul élément positif, le monde dispose déjà d'un plan pouvant l'aider à transformer cette crise multiple en une occasion de changement. Les objectifs de développement durable restent notre plan d'action ; Notre Programme commun offre des recommandations pour accélérer notre action en faveur de ces objectifs et espérer les atteindre d'ici 2030. Notre feuille de route est plus claire que jamais : ce n'est que par des mesures énergiques visant à assurer des transitions dans l'énergie, les systèmes alimentaires, le numérique et la finance que nous pourrons avancer plus rapidement dans la mise en œuvre de tous les objectifs, nous remettre sur la bonne voie et honorer la promesse que nous avons faite de ne laisser personne de côté.

243. Le système des Nations Unies pour le développement est prêt à aider les États Membres à initier ces transitions dans ce moment charnière pour les populations et la planète. Je suis très honoré de constater que, d'année en année, les États se disent de plus en plus satisfaits de ce qu'accomplit le système des Nations Unies pour le développement repositionné – les pays donateurs et les équipes de pays des Nations Unies formulant également des appréciations positives. C'est la preuve que nos efforts collectifs portent leurs fruits et que le système des Nations Unies pour le développement repositionné s'est doté de solides fondations et qu'il obtient désormais des résultats concrets au titre des priorités définies dans l'examen quadriennal 2020.

244. Cela nous donne une base solide pour accroître nos ambitions et notre action deux ans après le début de la Décennie d'action. C'est en nous appuyant sur ces réalisations, en tirant les leçons des difficultés que le présent rapport a mises en évidence et en exécutant les nouveaux mandats découlant de l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents que nous pourrons satisfaire les attentes exprimées dans l'examen quadriennal de 2020.

245. Toutes les énergies doivent être mobilisées. Je m'engage à tout mettre en œuvre pour continuer à guider l'action que mène le système des Nations Unies pour le développement afin de concrétiser les ambitions inscrites dans le Programme 2030, en m'appuyant sur l'expertise des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Parallèlement, nous avons besoin que les États Membres nous fournissent des orientations et un appui stratégiques pour tirer parti des avantages de la réforme et aider les pays à mener des transitions justes en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

246. Je me réjouis de poursuivre notre entreprise de transformation, en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et au bénéfice des pays et des populations que nous servons. Je compte que les États Membres continueront d'apporter leur soutien indéfectible à nos efforts de réforme, comme le prévoit la résolution sur l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment dans les domaines où la résolution a donné un nouvel élan à notre action. Il nous faudra notamment : améliorer encore les perspectives de carrière des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; appliquer pleinement le régime de double rattachement hiérarchique et le cadre de gestion et de responsabilité ; assurer une plus grande transparence et mieux rendre compte des résultats ; transformer en profondeur l'appui intégré offert par le système des Nations Unies pour le développement, en favorisant l'établissement de partenariats au niveau des pays, y compris avec les institutions financières internationales et le secteur privé.

247. Je m'engage à fournir aux États Membres les nouveaux outils dont ils ont besoin pour améliorer le contrôle qu'ils exercent sur le système des Nations Unies pour le développement. Le Conseil économique et social pourra s'appuyer sur des résultats mis à jour annuellement dans le cadre révisé de l'examen quadriennal complet et, une fois arrêté, le cadre de résultats sur le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En outre, le Bureau chargé des évaluations à l'échelle du système sera habilité à présenter au Conseil des recommandations et des éléments d'évaluation sur l'efficacité de l'appui apporté aux pays par le système des Nations Unies pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable. Aux fins du double rattachement hiérarchique et conformément aux orientations données par les États Membres dans la résolution sur l'examen du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable remettra aux organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement une liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'un formulaire d'auto-évaluation sur la mise en œuvre du double rattachement hiérarchique, le but étant de permettre à ces organes de mieux superviser l'action entreprise aux fins de la réforme. De notre côté, nous examinerons régulièrement les outils dont dispose le système des Nations Unies pour le développement, y compris le cadre de gestion et de responsabilité, afin de nous assurer qu'ils restent adaptés aux besoins.

248. Nos efforts collectifs ne pourront donner les résultats à l'échelle voulue que si des progrès décisifs sont accomplis dans la mise en œuvre des engagements que nous avons pris les uns et les autres dans le pacte de financement en vue de faire pleinement correspondre les objectifs de développement durable et les priorités en la matière avec les financements et ressources qui leur sont alloués. En ce qui nous concerne, nous sommes résolus à tenir nos engagements et à œuvrer à l'avènement d'un système des Nations Unies pour le développement plus efficace et transparent et davantage axé sur les résultats. J'exhorte les États Membres à tirer parti des progrès considérables accomplis ces dernières années et à donner priorité aux initiatives de financement conjointes, en vue de créer l'effet d'entraînement dont nous avons besoin pour

financer et atteindre les objectifs de développement durable. Il est indispensable à cet égard d'assurer le financement intégral du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, comme les États Membres s'y sont engagés dans la résolution [76/4](#).

249. Plus important encore, je compte que les États Membres et les parties prenantes dans tous les secteurs resteront concentrés et déterminés : pour surmonter les multiples problèmes auxquels nous faisons face, il nous faut être plus ambitieux (pas moins), agir vite sans aucune complaisance, opérer de grandes transformations et renoncer au statu quo. C'est ensemble que nous y arriverons.

---